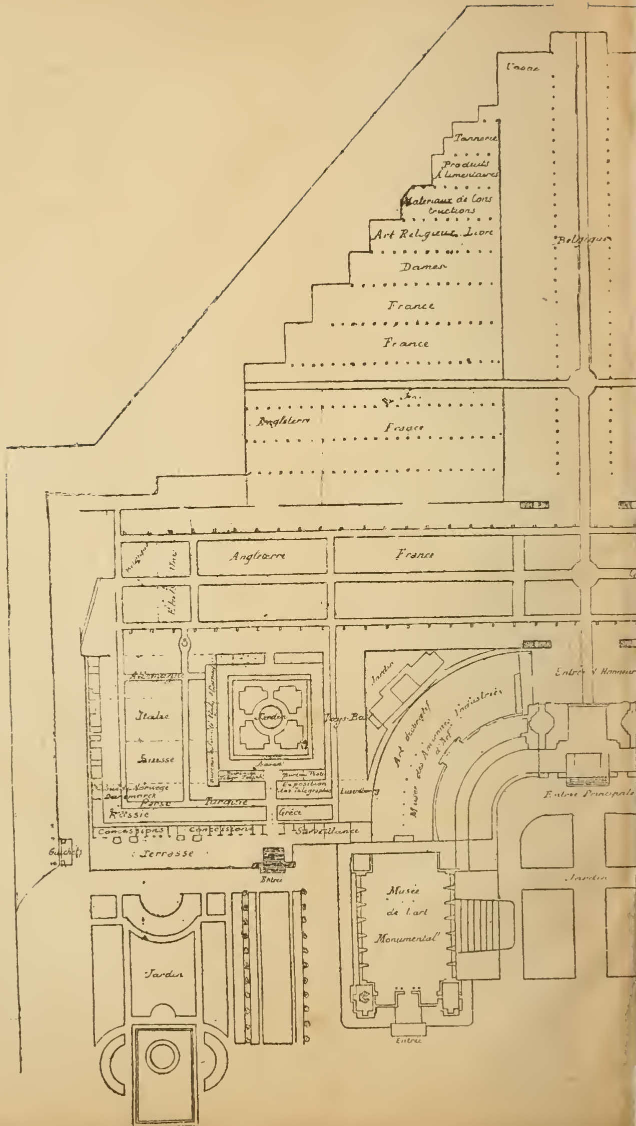
1797

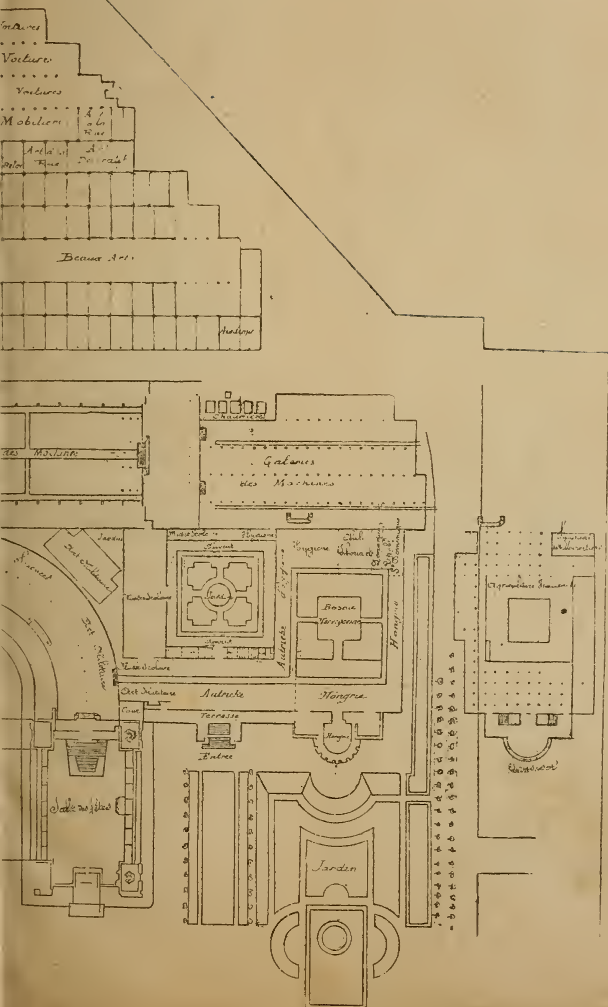
[illegible] [illegible]

Bruxelles

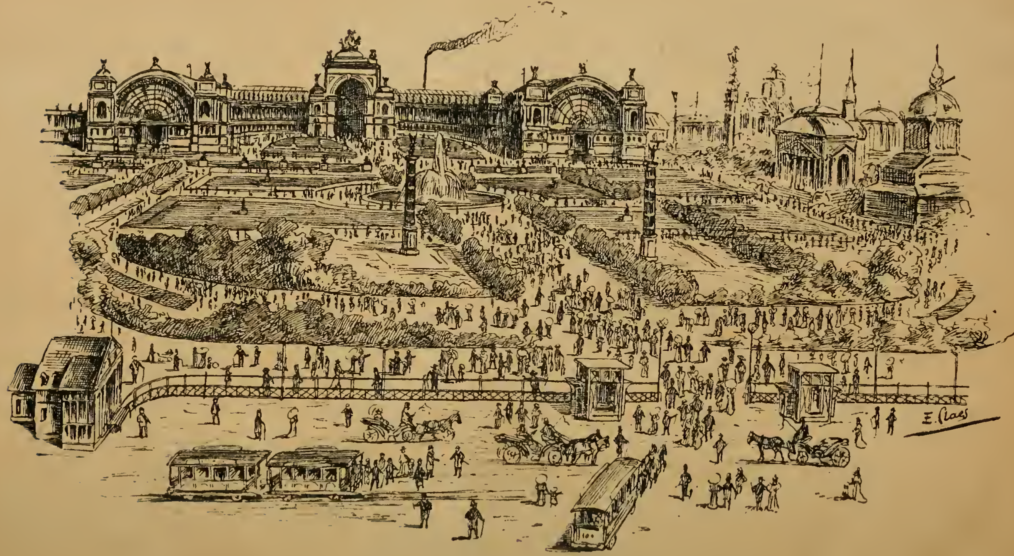
([illegible])



Tannerie
Produits Alimentaires
Materiaux de Constructions
Art Religieux Livre
Dames
France
France
Belgique
Angleterre
France
Angleterre
France
Allemagne
Italie
Suisse
Garden
Pays-Bas
Jardin
Art décoratif
Musée des Anciennes Industries d'Art
Entrée d'Honneur
Entrée Principale
Exposition des télégraphes
Luxembourg
Russie
Perse
Turquie
Grèce
Concessions
Concessions
Surveillance
Terrasse
Guichets
Entrée
Musée de l'art Monumental
Jardin
Jardin
Entrée



Voitures
Voitures
Mobilier
Beaux Arts
Chaudières
Galeries
des Machines
Hygiene
Bosnie
Autriche
Hongrie
Autriche
Hongrie
Terrasse
Entree
Salle des fêtes
Jardin



Vue générale de l'Exposition.

GUIDE-ALBUM ILLUSTRÉ

DE

L'EXPOSITION UNIVERSELLE

BRUXELLES-TERVUEREN

1897

ÉDITION SPÉCIALE RENFERMANT :

1. Les gravures de tous les bâtiments de l'Exposition et dépendances auxiliaires (chalets. boutiques, monuments particuliers, attractions diverses).
2. La composition des Comités étrangers.
3. Un promenade à travers de la capitale avec illustration ces principaux édifices.
4. Description et histoire de Bruxelles.
5. Tarif des voitures.
6. Lignes d'omnibus, tramways et chemins de fer vicinaux.
7. Renseignements sur la poste, télégraphe et le téléphone.
8. Le cours des monnaies étrangères.
9. Les heures étrangères.
10. Les Légations et Consulats étrangers.
11. Les Ministères.
12. Les Musées.
13. Les Sports.
14. Les théâtres et attractions.
15. Les Banques.
16. Agents de change.
17. Les principaux hôtels et tavernes.
18. Les spécialités.
19. Le plan de la ville.
20. — l'Exposition.

INDICATEUR DE LA VILLE

ED. CLAES, Éditeur
BRUXELLES.

INTRODUCTION

Au moment où le Commerce et l'Industrie, qui fonctionnement dans toutes les contrées civilisées du globe, se sont donnés rendez-vous pour affirmer le progrès gigantesque des Sciences, des Arts et du Travail, nous croyons que la publication du **Guide-Album illustré** *est d'une incontestable utilité.*

Quand on fait un pressant appel à l'Etranger pour qu'il expose ses produits et que l'on invite les peuples à se réunir dans une ville pour juger, discuter et admirer les productions du Génie humain, il paraît nécessaire de guider ceux qui se rendent à l'invitation, de les aider de conseils, de les conduire par l'Exposition et par la ville, afin qu'ils puissent jouir des beautés qu'elles renferment dans le plus court espace de temps possible : « Times is money ».

A côté de ces avantages qui sont d'ordre intellectuel il y a les conditions de la vie courante. Le **Guide-Album illustré** *secondera efficacement les personnes étrangères en quête d'un hôtel, d'un restaurant, d'une attraction ; il leur évitera la promiscuité souvent gênante du* « Cicerone », *car le* **Guide-Album illustré** *sera le conducteur le plus sûr, le moins encombrant ; avec lui l'étranger sera* chez soi *dans la capitale belge. Il se retrouvera facilement et seul, après une consultation sommaire de ses nombreuses indications, dans les dédales de la ville et de l'Exposition; il saura les moyens les plus économiques pour se rendre d'un point à un autre, la firme des maisons les plus recommandables pour*

le confort et la modicité des prix et il pourra se tracer un itinéraire de la journée en notant les monuments à visiter le jour et le théâtre ou le concert où il passera la soirée.

Soustraire le visiteur à la cupidité de certains individus, lui permettre de se reconnaître dans un pays étranger, de vivre tranquille au milieu de mœurs qui ne sont pas les siennes, l'empêcher d'être exploité par des gens sans scrupule, nous a semblé être un but élevé et nous pensons l'avoir rempli en donnant un **Guide-Album illustré** *des développements considérables où rien n'a été négligé pour rendre le séjour parmi nous aussi agréable et aussi instructif que possible.*

Nous avons, en publiant cet ouvrage, obéi aux lois de l'hospitalité qui veulent que ceux qui nous visitent soient traités comme nous-mêmes, et nous avons à cet égard conscience d'avoir rempli notre devoir.

Nous avons aussi la conviction que nous aurons rendu d'inappréciables services aux personnes qui auront consulté notre **Guide-Album illustré**, *et que quand plus tard il leur tombera sous la main et qu'ils reverront les reproductions des choses vues, il se souviendront avec plaisir de la visite qu'ils nous ont faite et du concours que nous leur avons apporté.*

LES ÉDITEURS.

EXPOSITION UNIVERSELLE

DE BRUXELLES.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société anonyme Bruxelles-Exposition est composé comme suit :

Président : MM. Ch. Buls, bourgmestre de la ville de Bruxelles, ancien membre de la Chambre des représentants ;

Vice-Présidents : MM. Georges Brugmann, consul général de Suède et de Norwège ; le baron Adolphe Drion, ancien membre de la Chambre des représentants ; le chevalier Edouard Descamps, sénateur ; Achille Legrand, sénateur ; Jules Urban, président de la Société du Congo pour le commerce et l'industrie ;

Membres : MM. Gédéon Bordiau, architecte ; Pierre Capouillet, directeur de la Compagnie belge d'assurances générales de Bruxelles ; Léon d'Aoust, banquier ; Julien Davignon, propriétaire ; Emile De Mot, ancien membre de la Chambre des représentants, échevin de la ville de Bruxelles ; Edouard Dremel, propriétaire ; Georges Dupret, colonel commandant la 1re légion de la garde civique de Bruxelles ; Emile Eloy, industriel ; Maurice Lemonnier, avocat, ancien membre de la Chambre des représentants, ancien conseiller communal ;

Jules Matthieu fils, banquier ; Edmond Nerincx, avocat, membre de la Chambre des représentants ; Charles Smedt, négociant ; Armand Steurs, ancien sénateur, bourgmestre de la commune de Saint-Josse-ten-Noode ; Albert Thys, administrateur délégué, directeur général des sociétés commerciales du Congo ; le comte Charles van der Burch, sénateur ; Fernand Vanderstraeten-Solvay, avocat ; A. Vercruysse, sénateur ; Jules Vimenet, industriel.

Collège des Commissaires.

MM. François Van Halen, président, colonel d'état-major de la garde civique ; Georges De Ro, avocat ; Edouard Empain, ingénieur ; Léo Hirsch, négociant ; Victor Huleu, négociant ; J. Tournay-Detilleux, avocat, sénateur.

Comité Exécutif.

Le Conseil d'administration a investi de tous ses pouvoirs un Comité Exécutif, présidé par M. Emile De Mot, pris dans son sein, il est composé de MM. Gédéon Bordiau ; Georges Dupret ; Emile Eloy ; Maurice Lemonnier ; Edmond Nerincx et Albert Thys.

Le Comité Exécutif est chargé des mesures d'organisation et d'administration proprement dites ; il a pour compétence exclusive toutes les questions de recettes et de dépenses.

Au sein du Comité Exécutif, sous la présidence de M. De Mot, M. Bordiau dirige plus spécialement les travaux ; M. Lemonnier, la galerie des machines ainsi que les installations électriques et

mécaniques ; M. le major Thys s'occupe particulièrement de la partie coloniale et des installations du Congo, à Tervueren ; M. Dupret a la direction générale du surplus des services, secrétariat, personnel, finances, fêtes, etc.



Commission organisatrice

L'Exposition de Bruxelles 1897 est placée sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi des Belges.

Présidents d'honneur : S. A. R. Monseigneur le Comte de Flandre a daigné accepter la Présidence d'Honneur de la Commission ; S. A. R. Madame la Comtesse de Flandre, la Présidence d'Honneur de la section : Enseignement pratique, industries et travail manuel de la femme ; S. A. R. Madame la Princesse Clémentine de Belgique, la Présidence d'Honneur de la section : Arts industriels et décoratifs ; S. A. R. Monseigneur le Prince Albert de Belgique, la Présidence effective de la Section : Exercices et Jeux populaires.

Vice-Présidents d'honneur : M. le baron t'Kint de Roodenbeke, H., ministre d'Etat, président du Sénat ; M. Beernaert, A., ministre d'Etat, président de la Chambre des représentants ; M. Buls, Ch., bourgmestre de la ville de Bruxelles.

Président : La Commission organisatrice est placée sous la présidence de M. le chevalier Descamps-David, sénateur de Louvain, administrateur de la société *Bruxelles-Exposition.*

Vice-Présidents : MM. A. Legrand, sénateur, à Mons ; A. Vercruysse-Bracq, sénateur, à Gand ;

E. Nerinckx, membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles ; A. Greiner, directeur général de la Société Cockerill, à Seraing.

Les délégués du Gouvernement : Le gouvernement a accordé son concours officiel. Le Ministre de l'industrie et du travail, M. Nyssens, donne à l'Exposition ses soins incessants. Sur sa proposition le Roi a désigné :

M. le comte d'Oultremont, Adrien, général commant supérieur de la garde civique de Bruxelles, ancien commissaire de Belgique aux expositions universelles de Philadelphie en 1876, de Paris en 1878 et 1881, ancien commissaire de la section de l'industrie et des arts rétrospectifs à l'exposition nationale de Bruxelles en 1880, ancien commissaire général du Gouvernement aux expositions universelles d'Anvers en 1885 et de Bruxelles en 1888, à Bruxelles, comme commissaire général du gouvernement ; M. Pécher, Ch., Consul général honoraire de Belgique, ancien directeur des sections étrangères à l'exposition universelle de Bruxelles en 1888, à Bruxelles, comme Commissaire pour les sections étrangères ; M. Gody, J., ancien secrétaire de la section belge aux expositions universelles de Philadelphie en 1876 et de Paris en 1878, 1886 et 1889, du Comité exécutif de la section de l'industrie à l'exposition nationale de 1880, ancien secrétaire général aux expositions universelles de Bruxelles en 1888 et d'Anvers en 1885 et 1894, à Bruxelles, comme commissaire pour le jury et les récompenses ; M. A. De Graux, ingénieur principal des chemins de fer de l'Etat, à Malines, comme commissaire pour les installations mécaniques et électriques.

Comités étrangers :

ALLEMAGNE

Président : S. A. R. Monseigneur le Prince Charles de Hohenzollern.

Commissaire général : M. Max Guenther.

AUTRICHE

Président d'honneur : M. Max Mauthner, député, conseiller impérial.

Directeur et Commissaire délégué : M. Gustave Hartberger.

CONGO

Président : S. E. M. Van Eetvelde, secrétaire d'Etat de l'Etat Indépendant du Congo.

Commissaire général : M. le baron Léon Béthune.

ÉTATS-UNIS

Commissaires généraux : M. James Gore, professeur à la Columbian University et M. H. Wilson à Washington.

Représentant de la section : M. Verhaegen à Anvers.

FRANCE

Président d'honneur : M. le ministre du commerce.

Commissaire général : M. Maurice Monthiers.

GRANDE BRETAGNE

Président : Sir Albert Rollit, membre du Parle-

ment, président de la Chambre de Commerce de Londres.

Commissaire général : M. James Dredge.

HONGRIE

Président : M. Ladislas Vörös de Farad, secrétaire d'Etat dans le Ministère royal hongrois du Commerce.

Représentant commercial : M. le comte Alfred Messey de Brielle.

ITALIE

Commissaire général : S. E. M. Cantagalli, ministre d'Italie à Bruxelles.

Directeurs : M. le chevalier Thommaso Silombra et M. le chevalier Alexandre Uttini.

PAYS-BAS

Président : Jhr C. J. Den Tex.

Commissaire délégué : M. G. de Jager.

PERSE

Président : S. E. M. le ministre de Perse à Bruxelles.

Commissaire général : M. Edouard Goldzieher, consul général de Perse à Bruxelles.

TURQUIE

Président et Commissaire général : M. Allard, consul général de Turquie.

Commissaire général adjoint : M. Emile Stinglhamber, consul de Turquie.

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Commissaire général honoraire : M. Mendel, Ministre plénipotentiaire, Agent fiscal de la République en Europe.

Commissaire général : M. Joseph Penso, Consul de la République Dominicaine, Bruxelles.

SUISSE

Commissaires généraux : MM. Boillot-Robert, Consul de Belgique, Neufchatel ; J. Gignoux, Vice-Consul de Belgique, Genève.

GRÈCE

Président d'honneur : M. Nicolas Delyanius, Ministre plénipotentiaire, envoyé extraordinaire de S. M. le roi des Hellènes.

Président : M. Alphonse Hertogs, membre du Comité exécutif, directeur général de l'Exposition Universelle d'Anvers en 1894.

Vice-Présidents : MM. Prosper Mulle, Consul général de Grèce à Bruxelles ; L. Metaxas, Consul de Grèce à Anvers.

Commissaire général : M. Verspreeuwen-Hertogs.

Secrétaire : M. Georges de Schodt, Consul général de Costa-Rica, à Bruxelles.





HÔTEL DE VILLE.

— BRUXELLES —

La superficie de Bruxelles et ses faubourgs occupe une superficie de 6,628 hectares. Cette agglomération est donc presque aussi vaste que

Paris qui n'a que 7,900 hectares. La Capitale de la France possède, par contre plus de 2 1 2 millions d'habitants, alors que Bruxelles n'en a que 500,000 environ. Aussi étrange que cela paraisse, cela l'explique étant donné qu'à Bruxelles la grande partie des habitations sont occupées par une famille bourgeoise à elle seule, tandis qu'à Paris les immeubles sont occupées par vingt ménages en moyenne.

Du continent, Bruxelles est une des plus belles villes ; elle est aussi une des plus importantes et des plus salubres.

Depuis un quart de siècle, Bruxelles s'est embellie et transformée merveilleusement. Autrefois, la ville possédait dans son sein, un réseau de petites rues, impasses et cours desquelles se répendaient les miasmes s'exhalant des eaux boueuses de la Senne.

La transformation est due à feu Jules Anspach, bourgmestre énergique, et doué d une intelligence rare.

Aujourd'hui, les grands et spacieux boulevards du centre ont reliés le haut de la ville avec le bas au point de vue des affaires. Les riches magasins autrement, étaient, en quelque sorte, limité dans quelques rues seulement ; à présent, les vastes maisons de commerce de toutes espèces sont déciminées sur presque toute l'étendue de la ville.

On peut sans crainte appeler Bruxelles un petit Paris. Ces deux villes ont, en effet, une analogie frappante quant aux mœurs, aux modes et la langue surtout.

Les magasins, les théâtres, les hôtels, etc., ne

cèdent en rien comme élégance, aménagement à ceux des établissements de ce genre des plus grandes villes du continent.

Enfin, on peut jouir à Bruxelles du même confort et des mêmes divertissements qu'à Paris, avec cette différence, que les prix y sont moins élevés.

L'aperçu succinct que nous venons de décrire, montre l'ensemble de notre capitale. S'étendre plus longtemps serait donc superflu, puisque nous expliquerons plus loin par une promenade à travers de la ville ce qui mérite l'attention du visiteur.



Histoire de la ville de Bruxelles

L'origine de Bruxelles remonte au VI[e] siècle, selon certains historiens, et attribuent sa fondation à St-Géry qui y vient prêcher l'Evangile.

La Senne, dont les sinuosités du cours et les débordements fréquents avait creusé des ilôts marécageux. C'est dans un de ces ilôts que la vieille cité brabançonne naquit. St-Géry y bâtit une église et aussitôt la ville s'étendit sur les rives de la Senne.

Sous Charlemage Bruxelles fut compris dans la royaume de Lotharingue.

Au moyen-âge la future capitale était sous la dépendance des comtes de Louvain, qui prirent le titre de Ducs de Brabant, vers le XI[e] siècle.

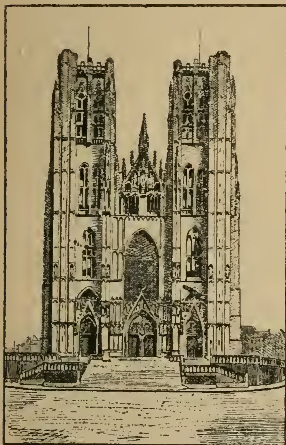
La première enceinte fut construite un peu après au delà de l'église Ste-Gudule ; elle continuait vers la rue d'Assaut, puis descendait jusqu'au boulevard Anspach actuel pour remonter par la rue des Alexiens, rue d'Or et aboutissait à la rue Royale.

Henri XIII construisit son château sur l'emplacement actuel de l'hôtel de Belle vue (place Royale), vers le milieu du XI[e] siècle.

Jusqu'au XVII[e] siècle Bruxelles fut presque toujours la résidence des souverains et gouverneurs du Brabant ou des Pays-Bas.

Du XII[e] au XIV[e] siècle, aucun fait bien saillant à signaler. Mentionnons seulement la fameuse bataille de Woeringen, gagnée par Jean 1[er] sur le duc de Gueldre au XIII[e] siècle.

C'est au XIVe siècle, sous Wenceslas, que la deuxième enceinte, que représente les boulevards actuels, fut construite.



L'église Sainte Gudule.

Sous le règne de la Maison de Bourgogne, Bruxelles acquit sa grande prospérité. Au XVe siècle l'église Sainte Gudule fut achevée ; l'Hôtel de Ville, N.-D. du Sablon, les Hôtels de Nasseau, le palais des Ducs de Brabant, etc., furent élevés à cette époque.

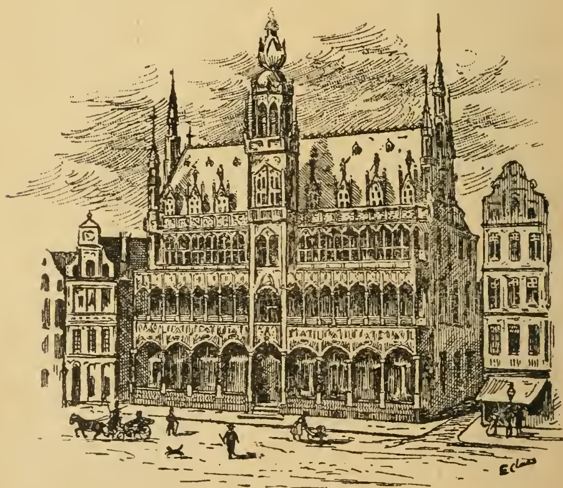
L'industrie et le commerce fleurirent, et déjà Bruxelles fut considéré comme capitale des provinces Belges, malgré l'importance des villes de Gand et d'Anvers. — Bruxelles atteignit son plus haut degré de prospérité à l'époque de Charles-Quint. Mais bientôt Philippe II replongea le pays entier dans la misère et le deuil. Des troubles néfastes couvrirent Bruxelles et toute la Belgique de sang et de ruines.

C'est à Bruxelles qu'eut lieu le compromis des nobles et c'est après cette réunion que les révoltés prirent le nom de gueux.

Le duc d'Albe, homme cruel s'il en fut, provoqua une révolution générale des provinces belges. Bruxelles résista à ce grand massacreur et refusa de

souscrire à l'impôt exigé. En 1550, les fortifications furent reconstruites.

Après une période de désolation, Bruxelles eut comme gouvernants Albert et Isabelle qui parvinrent à adoucir un peu toutes les douleurs, mais les règnes débiles de Philippe IV et Charles II, ainsi que les guerres constantes de la France, firent sentir leur influence à Bruxelles comme sur toutes les autres provinces belges.



Maison du Roi.

Louis XIV fit bombarder la ville en 1695. Cet acte révoltant souilla d'une tache ineffaçable le règne du grand roi. — Malgré ses énormes pertes, Bruxelles se releva en moins de quatre ans.

Pendant le XVII[e] siècle les provinces belges ne furent pas plus heureuses, car ce furent guerre sur guerre entre la France et la Hollande jusqu'en 1717.

Un nouveau gouverneur, le marquis de Prié, se rendit aussi odieux aux Belges que le duc d'Albe. Son caractère dur et alier, son amour du lucre le firent haïr. — Anneessens, syndic des fabricants de chaises, fut assez hardi pour le résister, mais il paya de sa vie et fut décapité.

Charles de Lorraine fut un gouverneur selon le cœur des Bruxellois; bon, sans morgue et paternel pour tous. Hélas! ce gouvernement ne dura pas. La reddition de la ville à Maurice de Saxe fut conclue. Les Français possédèrent Bruxelles jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle (1748), qui rendit la ville à l'Autriche.

Les vingt-cinq années qui suivirent peuvent compter parmi les plus heureuses.

Bruxelles vit s'élever plusieurs nouvelles constructions.

L'esprit turbulent des corporations et les serments (1) restés somnolents malgré l'énergie et le fier amour d'indépendance, fut réveillé par les maladresses et les imprudences de Joseph II.

La révolution brabançonne éclata et dura un an.

Bientôt, après ces évènements, Bruxelles tomba sous la domination française, puis de nouveau sous celle de l'Autriche; enfin, la bataille de Fleurus chassa les Autrichiens à jamais de nos provinces et

(1) Les serments étaient des milices bourgeoises organisées, armées et parfaitement disciplinées et qui formèrent les seuls corps constitués.

la capitale de la province de Brabant devint une préfection française, comme chef-lieu du département de la Dyle.

Sous l'empire Bruxelles resta calme. Napoléon y séjourna deux fois.

En 1814, la Belgique fut réunie à la Hollande avec Guillaume d'Orange comme roi. Bruxelles prospéra énormément.

Enfin, en 1830, après un mouvement insurrectionnel où toutes les classes prirent une part active, et après plusieurs journées de combat, Bruxelles et les provinces belges furent libres.

Le 4 juin 1831 Léopold Ier, duc de Saxe-Cobourg-Gotha fut élu roi des Belges, et le 21 juillet de la même année il prêta le serment constituant.

Léopold 1er mourut en 1865, et fut succédé par son fils Léopold II, notre monarque actuel.

MINISTÈRES

Président du Conseil des Ministres

M. DE SMET-DE NAEYER, Chef du Cabinet.

INTÉRIEUR & INSTRUCTION PUBLIQUE :

M. F. SCHOLLAERT,
Membre de la Chambre des Représentants.
Hôtel : 6, rue de la Loi.

Reçoit les 1er et 3me samedi de chaque mois de 2 à 3 heures de relevée.

(Les personnes qui désirent avoir audience doivent adresser leur demande par écrit.)

JUSTICE :

M. V. BEGEREM,
Membre de la Chambre des Représentants.
Hôtel : 16, rue de la Loi.

Reçoit les 1er et 3me lundi de chaque mois de 9 à 11 heures du matin.

(Les personnes qui désirent avoir audience doivent adresser leur demande par écrit.)

AFFAIRES ÉTRANGÈRES:

M. DE FAVEREAU,
Membre de la Chambre des Représentants.
Hôtel: 8, rue de la Loi.

Reçoit les 1er et 3me jeudi de chaque mois de 2 à 4 heures.

(Les personnes qui désirent avoir audience doivent adresser leur demande par écrit.)

FINANCES:

M. DE SMET-DE NAEYER,
Membre de la Chambre des Représentants.
Hôtel: 12, rue de la Loi.

(Les personnes qui désirent avoir audience doivent adresser leur demande par écrit.)

CHEMINS DE FER, POSTES & TÉLÉGRAPHES:

M. J. VANDENPEEREBOOM,
Membre de la Chambre des Représentants.
Hôtel: Avenue des Arts, 25.

(Les personnes qui désirent avoir audience doivent adresser leur demande par écrit.)

GUERRE:

M. VANDENPEEREBOOM (ad interim.)
Hôtel: 2, rue de la Loi.

(Les personnes qui désirent avoir audience doivent adresser leur demande par écrit.)

AGRICULTURE & TRAVAUX PUBLICS.

M. L. De Bruyne,
Membre de la Chambre des Représentants.
Hôtel: 10, rue de la Loi.

Reçoit les lundis de 2 à 4 heures de relevée et les mercredis de 10 à 12 heures du matin.

(Les personnes qui désirent avoir audience doivent adresser leur demande par écrit.)

TRAVAIL & INDUSTRIE.

M. A. Nyssens, Membre de la Chambre des Représentants.
Hôtel: 1, rue Latérale.

Reçoit les mercredis de 9 heures à midi.

(Les personnes qui désirent avoir audience doivent adresser leur demande par écrit.

LÉGATIONS

Relations extérieures

AGENTS DIPLOMATIQUES

Agents politiques des Puissances étrangères près S. M. le Roi des Belges

Allemagne. — S. Exc. M. le comte d'Alvensleben, envoyé extraord. et ministre plénip., rue Belliard, 58. (Bureau ouv. de 11 à 2 h.)

Autriche-Hongrie. — S. Exc. M. le comte Khevenhüller-Metsch, envoyé extraord. et ministre plénipot., rue Zinner, 2. (Bureau ouv. de 12 à 2 h.)

Bavière. — M. de Tucher (baron), chargé d'aff., résidence à Paris, rue Bellechasse, 72.

Brésil. — Vieira Monteiro, env. extraord. et ministre plénipot., rue de la Loi, 98.

Chine. — S. Exc. Kung Tchao Yung, envoyé extraord. et ministre plénipot., résidence à Paris, place Victor Hugo, 7.

Espagne. — S. Exc. M. le comte de la Vinaza, envoyé extraordinaire. et ministre plénipot., rue de la Loi, 84. (Bureau ouvert de 2 à 4 heures.)

Etats-Unis d'Amérique. — S. Ex. M. James S. Ewing, envoyé extraord. et minist. plénipot., rue Belliard, 43. (Bureau ouvert de 12 à 2 h.)

France. — S. Exc. M. le comte de Montholon, envoyé extraordinaire et ministre plénipotent., rue Belliard, 47. (Bureau ouvert de 11 à 3 heures.)

Grande Bretagne et Irlande. — S. Exc. Sir Francis Richard Plunkett, envoyé extraord. et ministre plénipot., rue de Spa, 2.

Guatémala. — S. Exc. M. Fernando Cruz, envoyé extraord. et ministre plénipot. résidence à Paris.

Italie. — S. Exc. M. le baron de Renzis, envoyé extraord. et ministre plénipot., rue de la Loi, 53. (Bureau ouvert de 1 à 3 h.)

Japon. — S. Exc. le vicomte Aoki, envoyé extraord. et ministre plénipot., résidence Berlin.

Luxembourg. — de Marchant d'Ansembourg (comte), chargé d'affaires, 9, rue du Trône.

Mexique. — M. J. Zénil, chargé d'affaires, 46 rue Marie de Bourgogne.

Nicaragua. — M. A. Petitdidier, chargé d'affair., résidence à Paris.

Pays-Bas. — S. Exc. M. Jonkheer de Pestel, envoyé extraordinaire et ministre plénipot., rue de la Loi, 48 a. (Bureau ouvert de 11 à 2 h.)

Perse. — S. Exc. le général Sadled Dowlé Mirza Djewate Khan, envoyé extraord. et ministre plénipotent., chaussée de Charleroi, 141.

Portugal. — S. Exc. M. d'Antas, envoyé extraordin. et ministre plénipotentiaire, rue d'Arlon, 13. (Bureau ouvert de 12 à 1 heure.)

République de Costa-Rica. — S. Exc. Don Manuel Peralta, envoyé extraord., et ministre plénipotentiaire (résidence à Liége.)

Roumanie. — S. Exc. M. Bengesco (Georges) envoyé extraordin. et ministre plénipot., rue de la Science, 21. (Bureau ouvert de 2 à 4 h.)

Russie. — S. Exc. M. le Prince Ouroussoff, envoyé extraord. et ministre plénipot., Arlon, 76. (Bureau ouvert de 1 à 3 h.)

Saint Siège. — S. Exc. Mgr Nicotra, nonce apostolique, chaussée de Wavre, 214. (Bureau ouvert de 10 à 2 h.)

Siam. — S. Exc. M. le marquis Mahayotha, envoyé extraord. et ministre plénipot., résidence à Londres.

Suède et Norvège. — S. Exc. M. le comte Gyldenstope, ministre plénipotentiaire.

Turquie. — S. Exc. Etienne Caratheodory Efendy, envoyé extraordin., et ministre plénipot., av. Louise, 101. (Bureau ouv. de 12 à 2 h.)

CONSULATS

Agents consulaires des Pays étrangers, en Belgique

Allemagne (*Voir Empire d'Allemagne*).
Argentine (Rép.) (*Voir Rép. Argentine*).

Autriche-Hongrie. — von Bauer (chev. R.), consul gén. à Bruxelles, pl. de la Chancellerie, 11.

Bolivie. — Mourlon (Charl.), consul général à Bruxelles, rue du Bailly, 7.

Brésil. — Garcia, consul général à Anvers.

Tournay (H.P.), vice-consul à Bruxelles, avenue des Arts, 20.

Chili. — Alard (Alphonse), consul à Bruxelles, avenue Louise, 52.

Colombie. — Ricardo-Nunez, consul général à Bruxelles.

Jalhay (H.), consul à Bruxelles, r. Rentiers, 15.

Costa-Rica. — Somzé (Léon), consul général à Bruxelles, rue des Palais, 22.

Danemark. — Schack de Brockdorff (F.G.), consul général à Anvers.

De Cock (A.), vice-cons. à Bruxelles, r. Arts, 52.

Dominicaine (République). — Hunter (J.W.), consul général à Anvers.

Janssen (Léon), consul à Bruxelles, rue Bailli, 10.

Empire d'Allemagne. — de Lamezan (baron F.), consul général à Anvers.

Müser (F. G.), consul à Bruxelles.

Equateur (République de l'). — Trophine de Browne de Tiége, consul à Anvers.

De Lantsheere (G.), consul général à Bruxelles, rue du Marais, 31.

Espagne. — Serra y Larrea, consul à Anvers.

Van Overloop (E.), cons. à Bruxelles, r. Royale, 48.

Etats-Unis d'Amérique. — Roosevelt (G. W.), consul à Bruxelles, place du Trône, 1.

France. — Petit Pierre, consul à Bruxelles, rue du Marteau, 48.

Grande-Bretagne et Irlande. — de Courcy Perry (G.), consul général en Belgique, à Anvers.

Jeffes (Thomas-Edward), vice-consul à Bruxelles, rue d'Edimbourg, 35.

Grèce. — Mulle (P.), consul général à Bruxelles, avenue Louise, 81.

Guatemala. — Tertzweil (L.), consul général en Belgique à Gand.

Capouillet (U.), cons. à Bruxelles, r. Presse, 12.

Haïti. — De Deken (Gust.), cons. gén. à Anvers.

Hoeylaerts (Henri), consul à Bruxelles, rue de Cologne, 137.

Hawaiennes (Iles). — Forge (V.) fils, cons. gén. en Belgique, à Anvers, avenue des Arts, 100.

Honduras. — Tinchant (L.), consul à Anvers, avenue de l'Industrie, 84.

Peeters (D.), cons. à Bruxelles, boulev. Midi, 18.

Italie. — de Goyzueta (chev. A.), consul général à Anvers.

Lambert (L.), consul à Bruxelles, r. d'Egmont, 2.

Japon. — Bombeeck-Pelgrims (Ch.), consul à Bruxelles, rue des Comédiens, 25.

Libéria (République de). — Stein (baron A. de), cons. gén. en Belgique, à Anvers, av. Industrie, 8.

Gihoul (J.L.) consul à Bruxelles, av. Louise, 60.

Luxembourg (Grand-Duché de). — de Laveleye (Georges), consul général à Bruxelles.

Mexique. — Dhanis (Oscar), vice-consul à Anvers, avenue de l'Industrie, 58.

Martini (G.), v.-cons. à Bruxelles, r. Marais, 57.

Monaco (Principauté de). —Robyns de Schneidauer (F.L.M.), consul général en Belgique, à Bruxelles, rue du Marteau, 56.

Nicaragua. — Tallez (L.H.), consul général en Belgique, à Bruxelles, avenue de la Reine, 110.

Orange (Etat libre d'). — Ieslein (A.), consul général à Bruxelles, rue de la Blanchisserie, 17.

Paraguay. — Hemeleers-Fiévé (A.), consul à Bruxelles, boulevard Baudouin, 12.

Pays-Bas. — De Kuyper (J.), consul général à Anvers.

Everts (Ph.), consul à Bruxelles. r. Souveraine, 84.

Pérou. — Dalmace Moner Tolmos, consul général en Belgique, à Anvers, av. de l'Industrie, 76.

Lœwenstein, consul à Bruxelles.

Perse. — Poncelet (G.), consul général en Belgique, à Bruxelles, boulevard Botanique, 34.

Portugal. — Lopez (J.M.) consul gén. à Anvers, rue de l'Esplanade, 30.

Matthieu (J.J.J.), cons. à Bruxelles, r. Royale, 36.

République Argentine. — de Bary (A.), consul général en Belgique, à Anvers, pl. de Meir, 23.

Garrigos (F.), consul à Bruxelles.

République dominicaine de l'Equateur, etc.

(*Voir Dominicaine, Equateur, Libéria, Uruguay.*

Roumanie. — de Hasse de Vilers, cons. à Liége.

Biebuyck (G.), consul à Bruxelles, r. de Spa, 52.

Russie. — Agie (E.), consul à Anvers, rue Amman, 9.

San-Salvados. — Moerma (L.P.), consul général à Bruxelles.

Mommen (A.) Consul à Bruxelles.

Serbie. — N. de Borchgrave (J.), consul à Gand, r. Charles Quint, 94.

Siam. — Hoeylaerts (H.), consul général à Bruxelles, r. de Cologne, 137.

Suède et Norvège. — Brugman (G.), consul général à Bruxelles, rue d'Arenberg, 9.

Suisse. — Rivier (Alph.), cons. génér. en Belgique, à Bruxelles, avenue de la Toison d'Or, 58.

Turquie. — Allard (Alph.), consul général à Bruxelles, av. Louise, 52.

Uruguay (République de l'). — Nin (F.S.), cons. général en Belgique, à Anvers, rue Edelinck, 22.

Bonnevie (P.), consul à Bruxelles, r. des Palais, 128.

Venézuela (Etats-Unis de). — Villanneva (C.A.), consul général à Bruxelles.



MUSÉES

OUVERTS GRATUITEMENT AU PUBLIC

Musées Royaux de Peinture et de Sculpture

Musée ancien : Au Palais des Beaux-Arts, rue de la Régence.

Musée moderne : 1, rue du Musée.

Ouverts de 10 h. du matin à 5 h. de relevée, du 15 avril au 15 octobre et de 10 h.du matin à 4 h. de relevée, du 16 octobre au 14 avril.

Musée Royal d'Armes, d'Armures et d'Artillerie

MUSÉE D'ETHNOGRAPHIE

(Porte de Hal)

Ouvert tous les jours de 10 h. du matin à 4 h. de relevée, du 1er novembre au 31 mars et jusqu'à 5 h. de relevée du 1er avril au 30 octobre.

Musée Wiertz (Peintures)

62, rue Vauthier (Ixelles)

Ouvert tous les jours de 10 h. du matin à 5 h. de relevée, du 15 avril au 15 octobre et de 10 h. à 4 h. de relevée du 16 octobre au 14 avril.

Musée Commercial

17, rue des Augustins

Ouvert tous les jours non fériés de 9 1/2 h. du matin à 4 h. de relevée.

Musée Communal

Maison du Roi (Grand'Place)

Entrée : *rue du Poivre*

Ouvert tous les jours de 10 h. du matin à 4 h. de relevée.

Musée d'Histoire Naturelle

(Parc Léopold)

Entrée : *31, rue Vauthier* (Ixelles)

Ouvert tous les jours de 10 h. du matin à 3 h. de relevée ; les dimanches et fêtes jusqu'à 4 h.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

Place du Musée

Ouvert tous les matins de 10 h. à 12 h.

Musée instrumental de Musique

11, rue aux Laines

Ouvert au public le jeudi de 2 h. à 4 h. de relevée.

Musées royaux des Arts décoratifs, industriels et Antiquités. Musée des Échanges. — Musée Scolaire.

(Parc du Cinquantenaire)

Institut Carthographique Militaire

Rue de l'Aurore (Ixelles)

EXPOSITION DES CARTES TOPOGRAPHIQUES

Ouverte tous les jours excepté les dimanches et jours fériés de 1 h. à 3 h. de relevée.

QUATRIEMES LOGES

QUATRIÈMES LOGES

AMPHITHÉATRE GALERIE

TROISIEMES LOGES

TROISIÈMES LOGES

AMPHITHÉATRE DES JUGES

LOGE ROYALE

1ères LOGES 10 places

SECONDES LOGES

SECONDES LOGES DE FACE

SECONDES LOGES

OFFICIERS DU PALAIS

PREMIERES LOGES

PREMIERES LOGES

OFFICIERS DU ROI

B A L C O N

BAIGNOIRES

BAIGNOIRES

COMTE DE FLANDRE

BAIGNOIRES

BAIGNOIRES

PARTERRE

STALLES DE PARQUET

LOGE ROYALE

AVANT-SCÈNE

AVANT-SCÈNE

FAUTEUILS D'ORCHESTRE

ORCHESTRE

Théâtres & Divertissements

THÉATRE ROYAL DE LA MONNAIE

Grand Opéra.
Opéra comique — Ballets

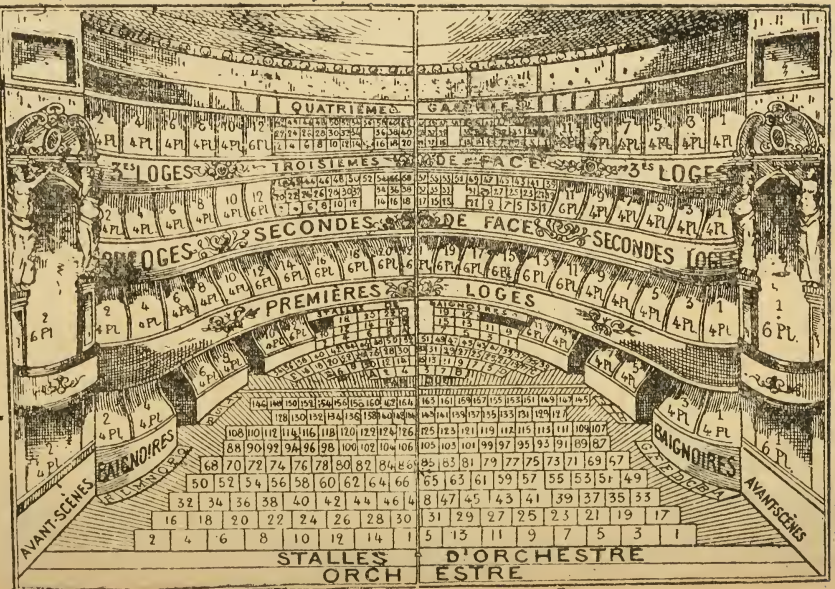
PRIX DES PLACES :

	Au bureau	En location
Fauteuils d'orchestre	6 —	7 —
Stalles de balcon	5 —	6 —
Stalles de parquet	4 —	5 —
Loges de rez-de-chaussée. . .	6 —	7 —
Premières loges.	6 —	7 —
Deuxièmes loges de face . . .	5 —	6 —
Deuxième loges de côté . . .	3 50	4 —
Troisième loges.	2 —	2 50
Parterre . . . , ...	2 —	2 50
Troisièmes de face	1 50	2 —
Quatrièmes	1 —	
Paradis	0 50	

Le bureau de location est ouvert de 10 à 4 h.

Téléphone 385.

Les enfants ne jouissent d'aucune faveur au balcon, aux stalles et au parquet.


QUATRIÈMES
GALERIES
TROISIÈMES
DE FACE
3ES LOGES
SECONDES
DE FACE
SECONDES LOGES
PREMIÈRES
LOGES
STALLES
BAIGNOIRES
BAIGNOIRES
AVANT-SCÈNES
AVANT-SCÈNES
STALLES D'ORCHESTRE
ORCHESTRE

THÉATRE ROYAL DU PARC.

Comédies-Tragédies.

PRIX DES PLACES :

	Au bureau	En location
Avant-scènes	5 —	6 —
Premières loges.	4 —	5 —
Baignoires	4 —	5 —
Fauteuils d'orchestre	4 —	5 —
Stalles de baignoires	2 —	2 50
Stalles de galeries	2 50	3 —
Premières loges.	2 50	3 —
Parquet	2 50	3 —
Troisièmes loges	1 50	1 75
Troisièmes galeries.	1 —	1 25
Quatrièmes	0 50	0 50

Le bureau de location est ouvert de 10 à 4 h.



QUATRIÈME GALERIE

LOGES DE TROISIÈMES. STALLES DE 3e GALERIE. LOGES DE TROISIÈMES

LOGES DE SECONDES. - STALLES DE 2e GALERIE. LOGES DE SECONDES

LOGES DE PREMIÈRES. STALLES DE PREMIÈRES. LOGES DE PREMIÈRES

BAIGNOIRES

BAIGNOIRES

PARQUET

BAIGNOIRES

BAIGNOIRES

PROPRIÉTAIRE

FAUTEUILS D'ORCHESTRE

ORCHESTRE

THÉATRE DES GALERIES ST-HUBERT.

Opéras-bouffes. — Vaudevilles.

Pièces à Grand spectacle. — Revues de fin d'année.

PRIX DES PLACES :

	Au bureau	En location
Baignoires	5 —	5 50
Fauteuils d'orchestre	4 —	4 50
Premières loges.	4 —	4 50
Stalles de premières	4 —	4 50
Parquet	3 —	3 50
Stalles de galeries	2 50	3 —
Deuxièmes loges	2 —	2 50
Troisièmes loges	1 50	2 —
Troisièmes galeries	1 50	2 —
Amphithéâtre	0 50	

Le bureau de location est ouvert de 10 à 4 h.

Téléphone 486.



TROISIEME
GALERIE
AMPHITHEATRE
TROISIEME
GALERIE
DEUXIEME
GALERIE
FAUTEUIL
2me de FACE
DEUXIEME
GALERIE
PROM
PROM
PROM
ENOIR
ENOIR
AVANT-SCENE DE BALCON 6 places
AVANT-SCENE DE BALCON 6 places
BALCON DE COTÉ
BALCON DE FACE
BALCON DE COTÉ
BAIGNOIRES
BAIGNOIRES
BAIGNOIRES
BAIGNOIRES
LOGE ROYALE
LOGE ROYALE
6 pl AVANT-SCÈNE DE PREMIÈRE
ORCHESTRE

THÉATRE DE L'ALHAMBRA

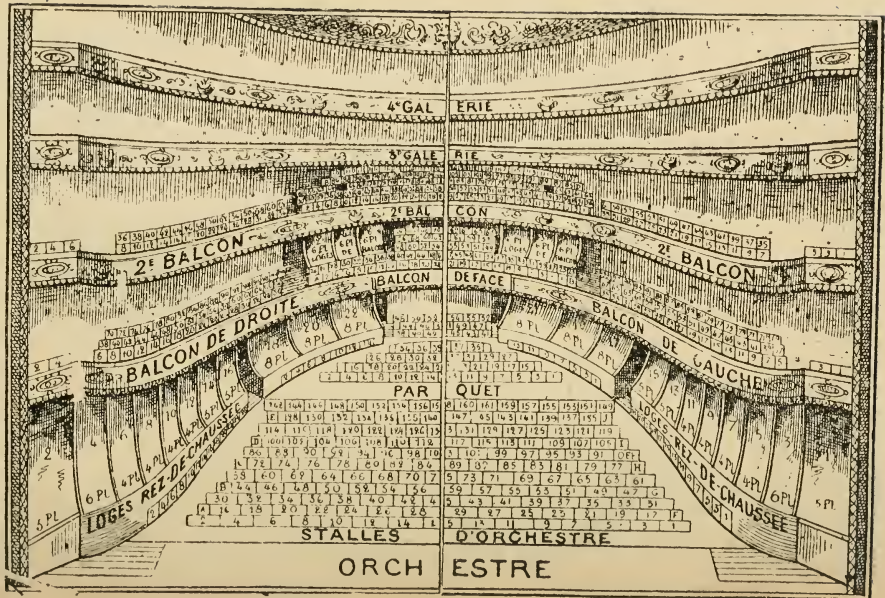
Drames

PRIX DES PLACES :

Avant-Scènes	5 —
Baignoires	3 —
Fauteuils d'orchestre	2 —
Avant-scènes de 2e.	2 —
Loges de balcon	2 —
Balcon de face	1 50
Promenoir	1 —
1re galerie	0 75
2e id	0 50

Location sans augmentation de prix.





4e GALERIE
3e GALERIE
2e BALCON
2e BALCON
2e BALCON
BALCON DE FACE
BALCON DE DROITE
BALCON DE GAUCHE
PARQUET
LOGES REZ-DE-CHAUSSÉE
LOGES REZ-DE-CHAUSSÉE
STALLES D'ORCHESTRE
ORCHESTRE

THÉATRE FLAMAND.

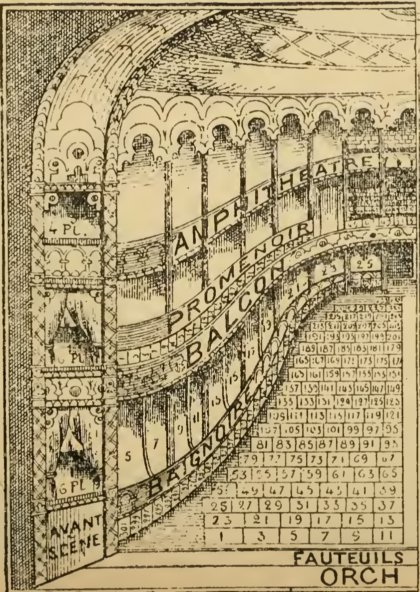
Drames — Comédies — Tragédies

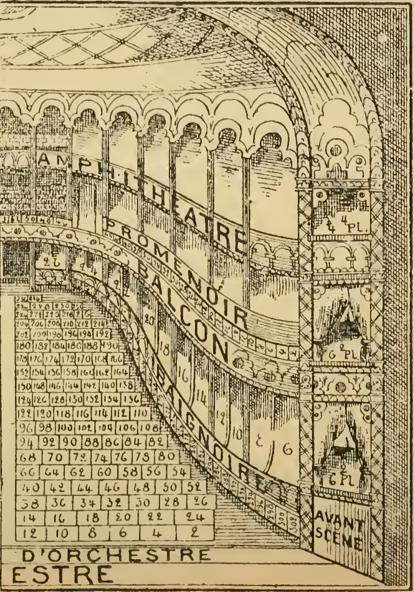
PRIX DES PLACES :

	Au bureau	En location
Loges.	2 50	2 75
Stalles	2 —	2 25
Stalles de parquet.	1 50	1 75
Parterre	1 25	1 50
Premier balcon	1 25	1 50
Deuxième balcon	1 —	1 25
Première galerie	0 75	1 —
Deuxième galerie	0 60	0 85
Paradis	0 50	0 75

Le bureau de location est ouvert de 10 à 4 h.




AMPHITHEATRE
PROMENOIR
BALCON
BAIGNOIRES
4 PL.
6 PL.
AVANT SCENE
FAUTEUILS
ORCH


AMPHITHEATRE
PROMENOIR
BALCON
BAIGNOIRES
4 PL.
6 PL.
AVANT SCENE
D'ORCHESTRE
ESTRE

THÉATRE ROYAL DE L'ALCAZAR.

Opéras-bouffes

Spectacles variés — Revues de fin d'année

PRIX DES PLACES :

	Au bureau	En location
Avant-scènes, rez-de-chaussée .	6 —	6 50
» 1er	5 —	5 50
Baignoires	3 50	4 —
Fauteuils.	3 —	3 50
Balcon	2 —	2 50
Promenoir	1 —	1 25
Galerie	0 50	0 75



AMPHITHEATRE

AMPHITHEATRE

GALERIE

GALERIES

BALCON

BALCON

PREMIÈRES LOGES DE COTE

PREMIÈRES LOGES DE COTÉ

BAIGNOIRES DE FACE

BAIGNOIRES DE COTE

BAIGNOIRES DE COTE

AVANT-SCÈNE

AVANT-SCÈNE

STALLES D'ORCHESTRE

ORCHESTRE

THÉATRE MOLIÈRE

Tragédies — Comédies — Drames

PRIX DES PLACES :

	Au bureau	En location
Avant-scènes	5 —	5 50
Baignoires	4 —	4 50
Fauteuils d'orchestre	3 50	4 —
Stalles	2 —	2 50
Balcon	3 50	4 —
Loges.	2 —	2 50
Seconde de premier rang . . .	1 25	1 50
— deuxième rang . . .	1 —	1 25
Amphithéâtre	0 50	0 60

Le bureau de location est ouvert de 10 à 5 h.

Téléphone 413.



PROMENOIR

GALERIE

STALLES DE BALCON

FAUTEUILS DE BALCON

LOGES DE BALCON

BALCON

BAIGNOIRES

AVANT SCÈNE

FAUTEUILS D'ORCHESTRE

ORCHESTRE

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

Pièces bouffes — Vaudevilles

PRIX DES PLACES :

	Au bureau	En location
Avant-scène (6 places)	20 —	
Baignoires (4 places)	10 —	12 —
Fauteuils d'orchestre	2 50	3 —
Fauteuils de balcon	2 —	2 50
Loges de balcon	2 —	2 50
Stalles de balcon	1 50	2 —
Stalles de deuxième galerie . .	1 —	1 50

Les avant-scènes et les baignoires ne se divisent pas

Le bureau de location est ouvert de 10 à 6 heures.



LE POLE-NORD

PALAIS D'ÉTÉ

Rue de l'Evêque

Spectacle varié — Attractions diverses — Bal.

Patinage sur vraie glace.

Prix d'entrée : 1 et 2 francs.

CONCERTS

CASINO DE LA BOURSE

Rue Jules Van Praet.

Chants — Acrobatie — Spectacles variés

GAITÉ DU NORD.

Boulevard du Nord.

Concerts variés — Attraction diverses.

OLYMPIA

Ancien théâtre de la Bourse.

Concert spectacle varié.

WAUX-HALL

Parc.

Concert symphonique. — Orchestre de 60 musiciens.

En été : Tous les soirs de 7 1/2 h. à 11 h.

Entrée : Un franc.

CIRQUE ROYAL

Rue de l'Enseignement, 81.

Spectacle Equestre. — Pantomines — Ballets.

SPORTS.

Sport nautique.

CERCLE DES RÉGATES
23, Quai de Willebroek.

ROYAL-SPORT NAUTIQUE
76, Allée Verte.

UNION NAUTIQUE DE BRUXELLES
47, Allée Verte.

Vélocipédie.

TOURING CLUB DE BELGIQUE
Rue des Augustins.

CYCLISTS' UNION BRUXELLES
14, Rue Auguste Orts.

LA PÉDALE D'IXELLES
21, Chaussée d'Ixelles.

RAPID CLUB
Place du Musée.

UNION ET VÉLOCE-CLUB BRUXELLOIS
14-16, Fossé-aux-Loups.

UNION VÉLOCIPÉDIQUE
34, Chaussée de Louvain.

Sociétés Hippique.

LE JOCKEY CLUB
50, rue Royale.

SOC. DE BELGIQUE DES STEEPLE-CHASSES
50, Rue Royale.

Société Générale d'Encouragement.

CERCLE ÉQUESTRE.

Armes.

CERCLE D'ESCRIME
93, rue du Commerce.

CERCLE LE FLEURET
83, Boulevard Anspach.

Gymnastique.

CERCLE DE GYMNASTIQUE
24, Place Rouppe.

GILDE St-MICHEL
13, Pl. Fontainas.

LA PLÉBÉINNE
Rue de Bavière, 24.

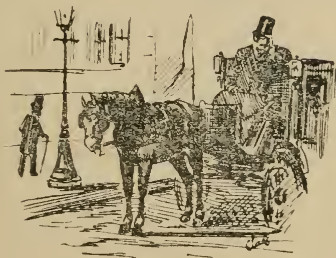
LA POPULAIRE
24, Pl. Rouppe.

Voitures de Place.

TARIF

du prix des courses dans l'agglomération bruxelloise (1)

de 6 heures du matin à minuit en Été du 1er Avril au 1er Décembre et de 7 h. du matin à minuit en Hiver du 1er Décembre au 31 Mars.



de minuit à 6 h. du matin en Été du 1er Avril au 1er Décembre et de minuit à 7 h. du matin en Hiver du 1er Décembre au 31 Mars.

Voitures à un Cheval

La première demi-heure fr. 1.00	La première demi-heure fr. 2.00
Chaque quart-d'h. suivant 0.50	Chaque quart-d'h. suivant 1.00

Voitures à deux Chevaux.

EN ÉTÉ	ÉN ETÉ
La première demi-heure fr. 1.50	La première demi-heure fr. 3.00
Chaque quart-d'h. suivant 0.75	Chaque quart-d'h. suivant 1.50
EN HIVER	**EN HIVER**
La première demi-heure fr. 2.00	La voit. étant tenue une 1 2 h. fr. 4.00
Chaque quart-d'h. suivant 1.00	La voit. étant tenue 1 h. 6.00
	Chaque quart-d'h. en plus 1.50

Bagages : 0.15 cent. par colis.

---

(1) Les limites sont indiquées par le plan qui est affiché dans chaque voiture.

Ne sont pas considérés comme colis donnant droit à la taxe les cartons, sacs de voyage, parapluies, cannes et généralement tous les objets que le voyageur peut porter à la main ou tenir dans l'intérieur de la voiture sans la détériorer.

Ce tarif est également applicable aux promenades au Bois de la Cambre et aux nouveaux parcs de Laeken, Saint-Gilles et Koekelberg ainsi qu'aux visites aux cimetières de l'agglomération bruxelloise, situés hors du périmètre, (à l'exception des convois funèbres) quand le voyageur rentre dans le périmètre avec la voiture. Si au contraire il abandonne la voiture hors du périmètre, une indemnité de 1 franc est due.

Tout quart-d'heure commencé est dû en entier.

Tout cocher appelé pour prendre quelqu'un à domicile et renvoyé immédiatement sans être employé aura droit au prix du tarif.

Le plan-périmètre et les dispositions réglementaires sont déposés dans chaque voiture.

VOITURES DE PLACE

Dispositions Réglementaires.

Art. 162. — Lorsque les voitures de place stationnent, les cochers doivent sur-le-champ, se mettre à la disposition du voyageur, sans pouvoir alléguer aucune excuse. Toutefois, ils peuvent se refuser à conduire les individus en état d'ivresse manifeste, sauf en cas de réquisition de la police.

Art. 162. — Les cochers doivent rester avec

leur voiture, à la disposition des voyageurs qu'ils conduisent, pendant tout le temps que ceux-ci l'exigent.

ART. 169. — Les cochers ne peuvent être contraints de recevoir plus de trois personnes dans les voitures à un cheval et plus de cinq dans les voitures à deux chevaux.

Deux enfants de moins de huit ans, ne comptent que pour une personne.

ART. 170. — Il est enjoint aux cochers de délivrer tout coupon, ticket, bulletin ou autres justifications que le Collège échevinal jugerait utile d'établir.

ART. 171. — Les cochers sont tenus de charger ou de décharger les bagages des voyageurs ; ils doivent les prendre et les déposer à l'entrée de la maison.

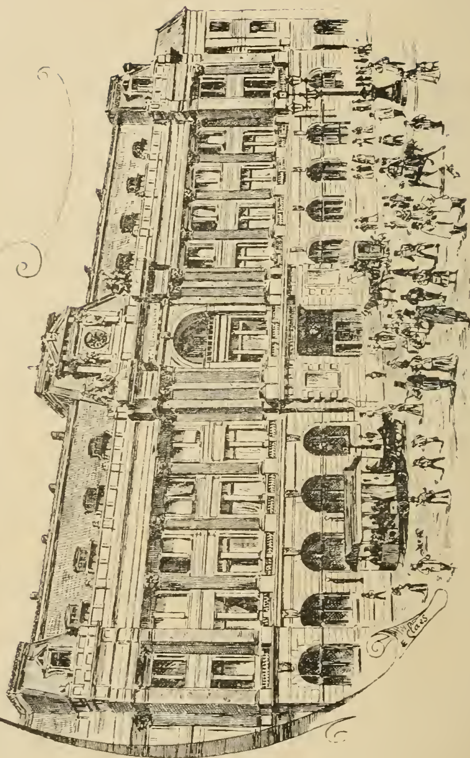
Ils doivent aider les personnes malades ou infirmes à sortir de leur voiture.

ART. 179. — Les voitures doivent être habituellement conduites au trot, sauf dans les rues à pente. Au tournant des rues, les voitures doivent aller au pas.

ART. 183. — Les cochers ne peuvent laisser monter personne sur le siège de leur voiture sans la permission des voyageurs.

ART. 184. — Il est enjoint aux cochers de se comporter avec politesse et déférence envers le public.

ART. 185. — En cas de contestation entre le cocher et les personnes qui l'emploient, le cocher ne peut refuser de conduire celles-ci au bureau de police le plus voisin. Aucune rétribution n'est fixée pour cette course s'il est reconnu que la réclamation des voyageurs est fondée.



Hôtel des Postes

Service des Postes.

Correspondances originaires et à destination de l'intérieur du Royaume.

Lettres ordinaires. — Le port des lettres est fixé, par 15 grammes, à 10 centimes en cas d'affranchissement et à 20 centimes en cas de non-affranchissement. Les lettres insuffisamment affranchies sont taxées au double de la valeur des timbres manquants.

Journaux et imprimés. — Le prix d'affranchissement des journaux et autres publications périodiques paraissant au moins une fois par trimestre, est fixé à 1 centime par exemplaire et par 75 grammes, y compris les suppléments y annexés.

Le prix d'affranchissement des autres imprimés est perçu, d'après le poids du paquet, à raison de 2 centimes par 50 grammes. Toutefois les envois composés d'un imprimé, tiré sur une feuille non découpée et ne pesant pas plus de 25 grammes, ne paient que 1 centime.

Pour être admis à ce tarif, les journaux et imprimés doivent être expédiés sous bande, sous lien, sous un emballage ouvert aux deux extrémités ou à l'une d'elles, ou à découvert en forme de carte, ou simplement pliés de manière à ne pas dissimuler la nature de l'envoi, pourvu que les plis soient main-

tenus par un moyen quelconque autre que le collage et que le conditionnement soit facile à reconstituer. Ils peuvent également être placés sous une enveloppe ouverte à la condition de payer au moins 5 centimes par envoi, et, dans ce cas, les *cartes de visite* peuvent porter toute espèce d'écritures, si d'autres objets n'y sont pas joints.

Papiers d'affaires. — Le prix d'affranchissement des papiers d'affaires et autres documents manuscrits n'ayant pas le caractère d'une *correspondance actuelle et personnelle* est fixé à 5 centimes par 100 grammes, sans pouvoir être inférieur à 10 centimes. Ils ne peuvent excéder le poids d'un kilogramme. Ils doivent être conditionnés comme les imprimés.

Echantillons. — Le port des échantillons de marchandises est fixé à 5 centimes jusqu'à 100 grammes, à 10 centimes au-dessus de 100 jusqu'à 200 grammes et à 15 centimes au-dessus de 200 grammes jusqu'à 350 grammes, poids maximum. Les échantillons ne peuvent excéder 30 centimètres en longueur, ni 20 centimètres en largeur et 10 centimètres en épaisseur, ni avoir aucune valeur marchande ou intrinsèque, ni être adressés, dans un même paquet, à des destinataires différents, ni porter d'autres écritures que l'adresse du destinataire, une marque de fabrique ou de marchand, des numéros d'ordre et des prix ou des indications relatives aux prix, au poids, au métrage, à la dimension ou à la quantité disponible, à la provenance et à la nature de la marchandise, aux conditions d'expédition ou de livraison. Ils doivent être

placés sous des bandes mobiles, à moins que leur nature n'exige l'emploi de sacs ou d'autres récipients.

Recommandation. — Les objets de correspondance de toute nature peuvent être recommandés, moyennant affranchissement préalable, à raison du port dont ils sont passibles, selon leur nature, plus un droit fixe de 25 centimes. Il est délivé reçu de ces objets à l'expéditeur, lors du dépôt, et par le destinataire, lors de la remise.

Assurance. — Les lettres peuvent être assurées suivant déclaration de valeur moyennant une taxe payable d'avance et se composant : 1° de la taxe au poids des lettres ordinaires; 2° d'un droit fixe de 25 centimes; 3° d'un droit proportionnel de 10 centimes par 1,000 francs. L'assurance ne peut dépasser 100,000 francs par lettre.

Sont admis à l'assurance tous les titres au porteur ou en nom, représentatifs d'une valeur monétaire, ainsi que les pièces de monnaie insérées dans les lettres. Les valeurs susceptibles d'être remplacées ne peuvent être assurées que pour le montant présumé des frais qu'occasionnerait leur remplacement ou l'aplanissement des difficultés de réalisation.

Les lettres à assurer doivent être placées sous une enveloppe fermée de cinq cachets au moins.

Les cachets doivent être de la même cire, porter une empreinte uniforme et spéciale à l'expéditeur, et être exempts de toute détérioration ou surcharge. Le public ne peut appliquer de timbre-poste sur ces lettres qu'en les espaçant.

La déclaration de valeur doit être inscrite par l'expéditeur sur la suscription de l'enveloppe et

énoncer le montant, en chiffres et en toutes lettres, des valeurs expédiées, sans indication de leur nature. Elle doit être inscrite lisiblement, sans rature ni surcharge.

Exprès. — L'administration se charge de faire transporter et remetre à domicile par des moyens accélérés les correspondances de toute nature expédiées comme *exprès*.

Il est perçu pour chaque *exprès*, en sus du port ordinaire, une taxe spéciale de 25 centimes. Cette taxe comprend les frais de remise à domicile dans le rayon local (2 kilomètres) du bureau destinataire. Les correspondances à remettre en dehors de ce rayon supportent, en outre, une taxe additionnelle de 25 centimes jusque 3 kilomètres; de 50 centimes de 3 jusque 4 kilomètres, et de 75 centimes de 4 jusque 5 kilomètres. Cette taxe augmente ensuite de 20 centimes par kilomètre ou fraction de kilomètre au delà de 5.

Les exprès peuvent être déposés dans les boîtes quand ils ne sont ni recommandés ni assurés.

Ils doivent porter sur la suscription les mots *par exprès* en français ou en flamand ou toute autre mention équivalente.

Avis de réception. — On peut obtenir avis de la remise au destinataire d'un envoi assuré, recommandé ou exprès, en acquittant, lors du dépôt et en sus du port ordinaire de l'envoi, le prix du port d'une lettre ordinaire pour la même destination.

Défenses. — Il est interdit sous peine d'amende :

1° D'insérer des lettres, même ouvertes, ou des notes pouvant en tenir lieu, soit dans des colis à

expédier, soit dans des paquets d'imprimés, d'échantillons ou de papiers d'affaires affranchis à prix réduit ;

2° D'inscrire sur les envois postaux, affranchis au tarif réduit, ou sur leurs emballages, des signes, marques ou écritures quelconques ayant un caractère de correspondance actuelle, sauf ce qui est permis pour les cartes de visite affranchies par 5 centimes.

Mandats-poste. — *Emission.* La poste délivre des mandats nominatifs ou au porteur *payables à l'intérieur du royaume,* contre versement de leur montant et d'un droit fixé comme suit :

Pour toute somme ne dépassant pas 10 francs, 10 centimes ;

Pour toute somme de plus de 10 francs jusqu'à 20 francs, 15 centimes ;

Pour toute somme de plus de 20 francs jusqu'à 50 francs, 20 centimes ;

Pour toute somme de plus de 50 francs jusqu'à 100 francs, 30 centimes, et ainsi de suite en ajoutant 20 centimes de 100 francs en 100 francs, jusqu'à 1,000 francs.

Au-dessus de 1,000 francs, il est ajouté 10 centimes par 100 francs ou fraction de 100 francs.

Bons de poste. — La poste émet, concurremment avec les mandats, des bons de poste de 1 à 20 francs payables à l'intérieur du royaume. La taxe des bons de 1 à 10 francs est fixée à 5 centimes ; pour les bons de 11 à 20 francs la taxe est de 20 centimes.

L'envoyeur d'un bon peut y ajouter tout appoint inférieur à 1 franc, au moyen de timbres-

postes, dont le montant est remboursé par le bureau payeur, en sus de la valeur d'émission.

Abonnement aux journaux. — On peut s'abonner à la poste à tous les journaux belges et étrangers, en payant l'abonnement d'avance.

Encaissement de quittances et envois contre remboursement. — La poste opère l'encaissement des quittances.

La taxe (à acquitter au moyen de timbres-poste appliqués sur les quittances par les déposants) est fixée, savoir : pour toute quittance ne dépassant pas 20 francs, 10 centimes; par quittance de plus de 20 francs jusqu'à 50 francs, 20 centimes; par quittance dépassant 50 francs jusqu'à 100 francs, 30 centimes. Il est ensuite ajouté 10 centimes par 100 francs ou fraction de 100 francs jusqu'à 1,000 francs. Au-dessus de 1,000 francs. Au-dessus de 1,000 francs, la taxe par titre est augmentée de 10 centimes par 200 francs ou fraction de 200 francs. Taxe minima des quittances de remboursement : 15 centimes.

Paiement et recouvrement des coupons d'intérêt et de dividende ainsi que des titres amortis, payables en Belgique.

La poste se charge :

1° De payer, à bureaux ouverts et sans frais, les coupons échus de la Dette publique ordinaire de l'Etat ;

2° De payer dans les mêmes conditions, mais avec application de la taxe établie ci-après :

Les coupons des obligations de Caisse des Annuités dues par l'Etat;

Les coupons des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg ;

Les coupons des obligations de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux

Et les coupons des obligations du Crédit Communal ;

3° D'encaisser, pour compte des porteurs, les coupons d'intérêt et de dividende d'actions et d'obligations de toute espèce et les titres amortis payables en Belgique.

Les coupons autres que ceux de la dette ordinaire de l'Etat acquittent :

1° Une taxe de 1 centime par coupon ;

2° Une taxe de 1 centime par 10 francs jusque 100 francs et de 1 centime par 20 francs ou fractions de 20 francs pour le surplus. Ces taxes combinées sont arrondies par 5 centimes en forçant les fractions pour chaque bordereau ; mais sont acquittées en timbres-poste.

Les titres amortis présentés à l'encaissement sont soumis à la taxe perçue sur les effets de commerce, mais cette taxe est appliquée au montant total des actions ou obligations figurant sur un même bordereau et pouvant être encaissées en une fois au même établissement. Il est en outre perçu un droit de 20 centimes pour chaque titre sujet à visa préalablement à la présentation au paiement.

Effets de commerce. — La poste se charge de faire présenter les effets à l'acceptation moyennant une taxe qui est fixée à 20 centimes par effet. Elle se charge également d'encaisser les effets dans toutes les localités du royaume. La taxe d'encaissement est fixée à 10 centimes par 100 francs ou fraction de 100 francs jusqu'à 1,000 francs, sans pouvoir être inférieure à 25 centimes. Au delà de 1,000 francs, il

est en outre perçu 50 centimes par 1,000 francs ou fraction de 1,000 francs.

Les taxes ci-dessus doivent être acquittées en timbres-poste apposés sur les effets.

Toute personne qui a signé en qualité de créeur, de bénéficiaire, de cessionnaire ou de donneur d'aval, des effets à recouvrer par la poste peut, moyennant acquittement d'une taxe de 10 centimes, être avisée du paiement ou du non-paiement de ces valeurs.

La poste fait les protêts faute d'acceptation ou de paiement et les actes constatant l'acceptation ou le paiement par intervention, le refus d'intervention pour l'acceptation ou pour le paiement.

Caisse d'épargne. — SERVICE INTÉRIEUR. — Le service de la caisse d'épargne instituée sous la garantie de l'Etat est établi dans tous les bureaux de poste. Les dépôts et les paiements y sont effectués tous les jours pendant les heures d'ouverture au public. Les versements doivent être de 1 franc au moins et de 5,000 francs au plus. Il peut être fait usage de timbres-poste collés sur des formules *ad hoc*, pour constituer des versements d'un franc. Les coupons échus de la Dette publique sont acceptés sans frais, comme versement à la caisse d'épargne. Tout versement est productif d'intérêts à partir du 1er ou du 16 qui suit le dépôt. Les remboursements ont lieu sans avis préalable pour toute somme n'excédant pas 100 francs. Le retrait des sommes supérieures à 100 francs doit être demandé d'avance, avant un délai déterminé.

SERVICE INTERNATIONAL. — Les Belges séjournant en France ou dans les Pays-Bas sont admis à

participer à la caisse d'épargne postale de ces pays et, lors de leur retour en Belgique, ils peuvent obtenir le transfert de leurs fonds à la caisse d'épargne belge.

Les affiliés de la caisse d'épargne belge peuvent, se trouvant en France ou dans les Pays-Bas, y obtenir, sur production de leurs livret, le remboursement soit partiel, soit intégral de leurs fonds. Les mêmes avantages sont acquis réciproquement aux Français et aux Néerlandais résidant en Belgique.

Caisse de retraite. — La caisse de retraite, instituée sous la garantie de l'Etat, fournit à chacun le moyen de se constituer une rente viagère incessible et insaisissable et d'assurer à ses héritiers un capital payable à son décès.

Tous les bureaux de postes participent aux opérations de cette caisse et sont chargés de remettre à quiconque en fait la demande, une notice détaillée sur le fonctionnement du service.

	PAYS DE DESTINATION	POIDS	LETTRES — AFFRANCHIES — PORT	LETTRES — NON AFFRANCHIES — PORT	Cartes postales.	Cartes postales avec réponse payée.	JOURNAUX IMPRIMÉS ET ÉCHANTILLONS — Poids.	JOURNAUX IMPRIMÉS ET ÉCHANTILLONS — Port.
Union postale univers.		gr.	fr. c.	fr. c.	cent.	cent.	gr.	cent.
	Pays-Bas	15	D 0.20 (*a*)	0.40 (*b*)	10	20	50	D 0.05 (*e*)(*f*)
	Allemagne (Empire d')	15	D 0.25 (*a*)	0.50 (*b*)	10	20	50	D 0.05 (*f*) P
	France et Algérie, principauté de Monaco.	15	D 0.25 (*c*)	0.50 (*d*)	10	20	50	D 0.05 (*f*) P
	Luxembourg (Grand-Duché de)	15	D 0.25 (*a*)	0.40 (*b*)	10	20	50	0.02 (*g*) 0.05 (*f*)
	Annam, Argentine (Rép.) Autriche-Hong., Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Colonies françaises et	15	D 0.25	0.50	10	20	50	D 0.05 (*f*)

(*a*) Ce port est réduit à 10 centimes
(*b*) Id. à 20 id.
(*c*) Id. à 15 id.
(*d*) Id. à 30 id.
lorsque le bureau d'origine n'est pas distant de plus de 30 kilomètres du bureau de destination.

(*e*) Imprimés à découvert ou sous un emballage quelconque autre que l'enveloppe : 2 centimes jusqu'à 15 gr. inclus. ; de 15 à 50 gr. inclus. 5 centimes et 5 centimes par 50 gr. ou fraction de 50 gr. en plus.

Journaux à découvert ou sous un emballage quelconque autre que l'enveloppe et paraissant au moins une fois par semaine : 2 centimes jusqu'à 40 gr. inclusivement ; 5 centimes de 40 à 100 gr. inclusivement et 5 centimes par 100 gr. ou fraction de 100 gr. en plus.

(*f*) Minimum de taxe : des échantillons, à 10 centimes ; des papiers d'affaires, à 25 centimes.

(*g*) 2 centimes pour les journaux et imprimés sous bande et 5 centimes sous enveloppe.

PAYS DE DESTINATION	LETTRES			Cartes postales	Cartes postales avec réponse payée.	JOURNAUX IMPRIMÉS ET ÉCHANTILLONS	
	POIDS	AFFRANCHIES — PORT	NON AFFRANCHIES — PORT			Poids	Port.
	gr.	fr. c.	fr. c.	cent.	cent,	gr.	cent.
Union postale universelle. néerlandaises, Congo, Costa-Rica, Danemark, et colonies danoises, Egypte, Espagne et colonies espagn., Equateur, Etat-Unis d'Amérique, Colombie, Gr.-Bretagne et colonies britann. de Ceylan, Chypre, Malte, Natal, Straits-Settlements, Labouan, Maurice, Bermudes, Jamaïque, Trinité, Guyane britann., Hong-Kong, Côte-d'Or, Gambie, Lagos, Sierra-Leone, Falkland, Honduras brit., Terre-Neuve, Iles Vierges, Antigoa, Dominique, Montserrat, Nevis, St-Christophe, Bahamas, Grenade, Ste-Lucie, Tabago, Iles Turques, Barbades et St-Vincent, Grèce, Guatemala, Hawaï (îles Sandwich), Haïti, Honduras, Inde britann., Italie, et colonie italienne d'Eritrée, Japon, Libéria, Mexique, Montenegro, Nicaragua, Norwège, Paraguay, Pérou, Perse, Portugal et colonies portug.,	15	D. 0.25	0.50	10	20	50	D 0.05 (*f*)

(*f*) Minimum de taxe : des échantillons, à 10 centimes ; des papiers d'affaires, à 25 centimes.

	PAYS DE DESTINATION	LETTRES			Cartes postales.	Cartes postales avec réponse payée.	JOURNAUX IMPRIMÉS ET ÉCHANTILLONS	
		POIDS	AFFRANCHIES — PORT	NON AFFRANCHIES — PORT			Poids.	Port.
		gr.	fr. c.	fr. c.	cent.	cent.	gr.	cent.
Union postale universelle.	Roumanie, Russie, St-Domingue, Salvador, Serbie, Siam, Suède, Suisse, Tunisie, Turq. d'Eur. et d'Asie, Transvaal, Uruguay, Venezuela, territ. allemands de la Cie de la Nouv.-Guinée, de Cameroon, de Togo, de l'Afrique du S.-O. et de l'Afrique orientale, les colon. australiennes (Nouvelle-Galles du Sud, Victoria, Queensland, Australie occidentale, Australie méridionale, Tasmanie et Nouvelle-Zélande), la Nouvelle-Guinée britann., l'Etat britann. du Nord Bornéo et les îles Fidji (ou Viti)	15	D 0.25	0.50	10	20	50	D 0.05 (*f*)
Pays étrangers à l'Union.	Cap de Bonne-Espérance, Etat libre, d'Orange, Bechuanaland, Ascension et Sainte-Hélène	15	D 0.25	0.50	—	—	50	D 0.05 (*f*)
	Iles Cook, îles Tonga et parages non dénommés	15	O 0.25	0.50	—	—	50	O 0.05 (*f*)

(*f*) Minimum de taxe : des échantillons, à 10 centimes ; des papiers d'affaires, à 25 centimes.

Service des Télégraphes

EXTRAIT DES RÈGLEMENTS

L'Etat n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique (art. 6 de la loi du 1er mars 1851).

Les télégrammes doivent être rédigés avec clarté et écrits lisiblement. L'adresse doit être complète (nom du destinataire, lieu de résidence, rue et numéro, bureau télégraphique d'arrivée, s'il n'y en a pas au lieu de résidence). Lorsqu'un télégramme, s'écartant de ces conditions, est accepté par tolérance, c'est aux risques et périls des intéressés.

Compte des mots. — Dans le régime européen, de même que dans le régime extra-européen, sont comptés pour un seul mot :

A. Le nom du bureau télégraphique destinataire, le nom du pays et le nom de la subdivision territoriale de destination, dans l'adresse seulement, quel que soit le nombre des mots et des caractères employés pour les exprimer, à la condition que ces mots soient écrits d'une manière conforme aux indications de la momenclature officielle du Bureau international des administrations télégraphiques :

B. Tout caractère, toute lettre, tout chiffre isolés ;

C. Le souligné ;

D. La parenthèse (les deux signes servant à la former) ;

E. Les guillemets (signes distinctifs placés à la tête et à la fin d'un seul passage).

Les expressions réunies par un trait d'union, sont comptées pour le nombre de mots qui servent à les former. Les mots séparés par une apostrophe sont comptés comme autant de mots isolés.

Les réunions ou altérations de mots contraires à l'usage de la langue ne sont point admises. Toutefois les noms propres de villes et de pays, les noms patronymiques, les noms de lieux, places, boulevards, rues, etc., les noms de navires, ainsi que les nombres écrits en toutes lettres, sont comptés pour le nombre de mots employés par l'expéditeur à les exprimer.

Pour la correspondance du régime européen, les nombres écrits en chiffres sont comptés comme autant de mots qu'ils contiennent de fois cinq chiffres, plus un mot pour l'excédent. La même règle est applicable au calcul des groupes de lettres. Pour la correspondance extra européenne, le nombre de mots auquel correspond un groupe de chiffres ou de lettres s'obtient en divisant les chiffres ou lettres par trois et en ajoutant, s'il y a lieu, un mot pour le reste.

Sont comptés pour un chiffre : les points et les virgules qui entrent dans la formation des nombres ainsi que les barres de fraction.

Les lettres ajoutées aux chiffres, pour désigner des nombres ordinaux, sont comptées chacune pour un chiffre.

Les télégrammes doivent être complètement affranchis par l'expéditeur au moyen de timbre télégraphiques. Toute fraction de moins de 5 centimes compte pour 5 centimes. Cet affranchissement comprend les opérations accessoires et les frais d'exprès, si l'expéditeur demande à payer ces frais. Lorsque l'expéditeur ou son agent présente des espèces aux guichets, il lui est délivré, en échange, des timbres qu'il est tenu d'apposer lui-même sur la minute. Les télégrammes affranchis au moyen de timbres ou de bons pour réponse peuvent être remis à toute boîte à télégrammes ou à lettres, ou aux porteurs du télégraphe et aux facteurs ruraux en tournée. Le transport est effectué gratuitement, aux risques et périls de l'expéditeur, quant aux retards ou omissions. Le bureau télégraphique de départ est en droit de conserver en dépôt, sans y donner suite, tout télégramme qui ne remplirait pas ces conditions, et qui ne pourrait être modifié de manière à y satisfaire. Le bureau télégraphique d'arrivée met à la poste tout télégramme qu'il ne pourrait faire remettre immédiatement soit par défaut dans l'adresse, soit parce que l'exprès n'est pas indiqué, la résidence du destinataire étant située hors de la localité desservie et à plus de deux kilomètres du bureau.

Exemples des règles indiquées ci-dessus pour le calcul du nombre des mots.

	Correspondance européenne	Correspondance extra-européenne
Limite de longueur d'un mot.		
Responsabilité (14 caractères)	1 mot	2 mots
Inconstitutionnalité (20 caractères) . .	2 »	2 »
Expression réunie par un trait d'union.		
C'est-à-dire	4 »	4 »
Mots séparés par une apostrophe.		
Lorsqu'il	2 »	2 »
Par tolérance, on admet *aujourd'hui* écrit sans aposirophe : il n'est compté alors que pour un mot.		
Noms du bureau destinataire et du pays de destination dans l'adresse des télégrammes.		
Aix-la-Chapelle	1 »	—
Emmingen, Hannover (1)	1 »	—
Emmingen, Wurtemberg (1)	1 »	—
Francfort-sur-Mein	1 »	—
Rio de Janeiro	—	1 »
Noms propres, noms de lieux, places, boulevards, rues, etc. noms de vaisseaux.		
Aix-la-Chapelle (dans le texte) . . .	3 »	3 »
Aixlachapelle (12 caractères) (dans le texte)	1 »	2 »
Van de Brande	3 »	5 »
Vandebrande (11 caractères)	1 »	2 »
Rue des Six Jetons	4 »	4 »

(1) Hannover et Wurtemberg suivant Emmingen servent à compléter la désignation de deux bureaux homonymes d'un même Etat et figurent ainsi à la 1re colonne de la nomenclature officielle des bureaux télégraphiques.

	CORRESPONDANCE	
	européenne	extra-européenne
Rue Sixjetons	2 mots	2 mots
Prince of Wales (vaisseau)	1 »	2 »
Nombre écrits en chiffres.		
44 1/2 (5 chiffres et signes)	1 »	2 »
444 1/2 (6 » »)	2 »	2 »
444, 5 (5 » »)	1 »	2 »
444, 55 (6 » »)	2 »	2 »
10 francs 50 centimes / 10 fr. 50 c.	4 »	4 »
10 fr. 50	3 »	3 »
Fr. 10.50	2 »	3 »
11 h. 30	3 »	3 »
11.30	1 »	2 »
44½	1 »	2 »
On voit, par ces exemples, qu'en substituant des fractions décimales à des fractions ordinaires ou à l'énoncé des quantités, on économise parfois un ou deux mots.		
Les virgules ou points, qui servent à séparer des nombres distincts, ne sont pas comptés. Ils sont considérés et transmis comme signes de ponctuation.		
Le 7me	2 »	3 »
Le 1529me	3 »	3 »
Lorsqu'on doit indiquer des tantièmes *pour cent*, on se sert de préférence du signe $^{0}/_{0}$, qui est compté comme *un mot* seulement, tandis que l'indication p. $^{0}/_{0}$ ou p. c. est comptée pour *deux mots*. Toutefois, il est prudent d'employer la lettre p si l'on tient à éviter toute confusion du signe $^{0}/_{0}$ avec une fraction.		
2 $^{0}/_{0}$	1 »	2 »
2 p. $^{0}/_{0}$	3 »	3 »

	CORRESPONDANCE	
	européenne	extra-européenne
Nombres écrits en chiffres et en lettres.		
Huit 10	2 mots	2 mots
5 douzièmes	2 »	2 »
Nombres écrits en chiffres et en lettres.		
5 bis	2 »	2 »
50 exposant a (1)	3 »	3 »
15 multiplié par 6 (1)	4 »	4 »
Nombres écrits en toutes lettres.		
Deux cent trente quatre	4 »	4 »
Deuxcenttrentequatre (20 caractères) . .	2 »	2 »
Deux tiers	2 »	4 »
Deuxtiers	1 »	1 »
Un vingtseptième	2 »	2 »
Unvingtseptième (15 caractères)	1 »	1 »
Caractères isolés.— Marques commerciales. — Mots ou passages soulignés.		
Caractères isolés. E	1 »	1 »
Caractères isolés. E M	2 »	2 »
Marques commerciales. CH23 . . .	2 »	2 »
Marques commerciales. A D V G M Y .	2 »	2 »
Marques commerciales. A P / M	1 »	2 »
Marques commerciales. 3 / M	2 »	2 »
Marques commerciales. C. H. F. 45.	4 »	4 »

(1) Les expressions telles que 30^a, 30^2, 15×6 ne peuvent être reproduites par les appareils télégraphiques.

Les expéditeurs feront donc bien d'y substituer la signification explicide : 30 exposant, 39 exposant 2, 15 multiplié par 6, expressions qui sont comptées respectivement pour 3 et 4 mots. Ils ont la faculté d'écrire 30 a, 30 2 ; ces associations ne sont taxées que pour 2 mots comme 30 bis, mais elles peuvent donner lieu à des erreurs d'interprétation.

L'abréviation n° pour numéro prête également à confusion, surtout employée au pluriel. Il convient d'écrire ce mot en entier.

	CORRESPONDANCE	
	européenne	extra européenne
L'affaire est *urgente* partir *sans retard* (7 mots et 2 soulignés)	9 mots	9 mots
Reçu de vos nouvelles indirectes (assez mauvaises) télégraphiez directement) . (Texte comportant une parenthèse).	10 »	12 »
Recevons de Pera lettre source sûre où lisons « affaire conversion entravée par syndicat banquiers » . . . . . . Texte comportant un passage entre guillemets).	15 »	15 »

TARIFS (Belgique). — TAXE POUR 15 MOTS

Télégramme ordinaire . . . . fr. 0,50
(10 centimes en plus par série indivisible de 5 mots au delà de 15 et jusqu'à 50 mots) ;
(10 centimes en sus par série indivisible de 10 mots audelà des 50 premiers).

— collationné (répété intégralement) 0,65

— urgent, de nuit . . . 1,50

Télégramme avec exprès payé par l'expéditeur (les frais d'exprès non compris) 0,50

— avec exprès payé par le destinataire (les frais d'exprès non compris). 0,50

Télégramme avec copie ou réponse payée	fr.	1,00
— enregistré avec délivrance d'un reçu		0,60
— avec accusé de réception . .		1,00

Les télégrammes enregistrés sont classés et conservés pendant 6 mois à partir de leur date.

Les télégrammes ordinaires sont anéantis après un délai de 20 jours à partir de leur date.

Il est donc de l'intérêt de l'expéditeur de faire enregistrer les télégrammes qui auraient une certaine importance et pour lesquels il voudrait s'assurer les avantages susmentionnés.

L'enregistrement a lieu d'office pour les dépêches d'Etat et pour les télégrammes-mandats.

Quand l'expéditeur veut affranchir une réponse de plus de quinze mots il désigne le nombre de mots et acquitte la taxe correspondante.

Les dispositions précédentes sont applicables aux télégrammes déposés à tout bureau télégraphique et dans toute boîte à télégrammes pour être remis à domicile dans la même ville ou localité.

TAXES PRINCIPALES POUR L'ÉTRANGER

		Taxe fixe par télégramme	Taxe par mot
Luxembourg, Pays-Bas . .	fr.	0,50	0,05
Allemagne, France (Corse comprise)		0,50	0,09
Grande-Bretagne et Irlande. .		0,50	0,17
Autriche-Hongrie, Espagne, Italie, Suède		0,50	0,22

	Taxe fixe par télégramme	Taxe par mot
Bosnie, Gibraltar, Monténégro, Portugal, Roumanie, Serbie fr.	0,50	0,27
Bulgarie, Norwège	0,50	0,29
Malte, Russie d'Europe . . .	0,50	0,42
Grèce, Turquie	0,50	0,50
Iles de la Grèce . . : . . .	0,50	0,57

Pour les autres destinations : voir le *Guide de la correspondance télégraphique*.

Les taxes sont augmentées d'un quart pour les télégrammes avec collationnement.

Des télégrammes urgents, moyennant triple taxe, peuvent être acceptés pour les pays suivants : Allemagne, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Danemark, Espagne, France (Algérie, Tunisie et Corse comprises), Grèce, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Russie, Serbie, Suède et Turquie.

Voir pour les autres dispositions, le *Guide de la correspondance télégraphique* en vente à tous les bureaux des télégraphes.

TABLEAU COMPARATIF

de l'heure de Bruxelles avec celle des villes désignées dans le tableau ci-après :

Lorsqu'il est midi à Bruxelles, il est dans les villes suivantes l'heure indiquée en regard de chacune d'elles.		Différence avec l'heure de Bruxelles.	
		En plus	En moins
Aix-la-Chapelle	12.07	». 7	—
Amsterdam	12.02	». 2	—
Bâle	12.13	».13	—
Berlin	12.36	».36	—
Berne	12.12	».12	—
Bordeaux	11.40	—	».20
Brême	12.18	».18	—
Breslau	12.51	».51	—
Budapest	12.59	».59	—
Bucharest	1.17	1.17	—
Cologne	12.10	».10	—
Constantinople	1.40	1.40	—
Dresde	12.37	».37	—
Genève	12.07	».07	—
Hambourg	12.22	».22	—
Carlsruhe	12.16	».16	—
Londres	12. »	—	—
Luxembourg	12.07	».07	—
Lyon	12.02	».02	—
Madrid	11.28	—	».32
Milan	12.19	».19	—
Munich	12.20	».29	—
Paris	11.52	—	».08
Prague	12.45	».45	—
Rome	12.32	».32	—
St-Pétersbourg	1.44	1.44	—
Vienne	12.48	».48	—

TABLEAU DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

et leur cours moyen en Belgique

	VALEUR en FRANCS fr.	c.
ALLEMAGNE		
Or. — Doppelkrone, 20 marks	24	50
Krone 10 marcks	12	25
Argent. — Thaler ou 3 marks	3	50
Mark 100 pfennigs	1	20
Pfennig	»	12

Mesure itinéraire : le kilomètre.
Ancienne mesure, Meile = 7 kil. 532 m.

	fr.	c.
AMÉRIQUE (ÉTATS-UNIS)		
Or. — Double aigle 20 dollars	102	50
Pièces de 10, 5 et 2 1/2 dollars. Le dollar or.	5	125
Argent. — Un dollar 100 cents	4	50
Pièces de 50, 25, 10, 5 cents. Le cent.	»	045
ANGLETERRE		
Or. — Livre sterling ou souverain	25	»
Demi-livre ou 1/2 —	12	50
Argent. — Couronne 5 shillings	6	»
1/2 — 2 sh. 6 pence	3	»
Florin ou 2 shillings	2	40
1 shilling	1	20
6 pence	»	60
4 —	»	40
3 —	»	30
Cuivre. — Penny	»	10
Demi-penny	»	05

Mesure itinéraire. Mille = 1 kil 609 m.

	VALEUR en FRANCS fr.	c.

ARGENTINE (RÉPUBLIQUE)

Or. — Quadruple	80	»
Double pistole	40	»
Le bolivar, 5 pesos	24	50
Argent. — Piastre de 8 réaux, anc.	3	10
— nationale	3	»

AUTRICHE

Or. — Souverain	34	»
Ducat	11	50
8 florins	20	»

La pièce de 8 florins est admise dans les caisses publiques.

Argent. — Double florin	4	»
1 florin	2	»
1/4 florin	»	50
10 kreutzers	»	30
5 —	»	15

BADE (Voir *Allemagne*)

BAVIÈRE (Voir *Allemagne*)

BELGIQUE (*Système décimal*)

BRÉSIL

Or. — Pièces de 20,000 reis	55	50
— 10,000 —	27	75
— 5,000 —	13	75
Argent. — 2,000 —	3	50
— 1,000 —	1	75
— 500 —	»	90

CHILI

	VALEUR en FRANCS fr.	c.
Or. — Quadruple	80	»
Condor 10 piastres	46	50
Doublon ou 1/2 condor	23	25
Peso de 2 piastres	9	20
Demi-peso de 1 piastre	4	60
Argent. — Piastre	3	10
20 centavos	»	60
10 —	»	30

COLOMBIE

Or. — Quadruple	80	»
— de Popayan	60	»
Pistole	19	50
Argent. — Piastre	3	10

DANEMARK

Or. — Pièce de 20 couronnes	26	50
— 10 —	13	25
Argent. — Pièces de 2 kroner	1	80
— 1 kronor	»	90
— 50 ore	»	40
— 25 —	»	20
Cuivre. — — 5 —	»	05

Mesure itinéraire : Mil = 7 kil 502 m.

ÉGYPTE

Or. — 100 piastres	25	»
50 —	12	50
25 —	6	25
Argent. — piastre	3	50

6

	VALEUR en FRANCS. fr.	c.

ESPAGNE

Or. — Quadruple	80	»
Doublon 10 escudos	25	»
Alphonsine 25 pesetas	24	75
Isabelle 80 réaux	20	»
1/8 de quadrup. ou 4 escudos . . .	10	»
Argent. — Alphonsine 5 pesetas . . .	4	20
Ancienne piastre de 20 réales . . .	4	20
Peseta	»	80
Media peseta	»	40

ILES PHILIPPINES

Or. — Doublon 10 escudos	25	»
Pièces de 4 et 2 escudos		
Argent. — Duro 2 oscudos	4	10
Escudo	2	05

GRÈCE

Or. — Les 20 drachmes	20	»
Pièces de 10, 5 drachmes.		
Argent. — Drachme 100 lepta	1	»
Pièces de 5 drachmes, de 50 et 20 lepta.		
Ancien écu Othon	3	»

HOLLANDE ou PAYS-BAS

Or. — Double Guillaume	41	»
Guillaume 10 gulden	20	50
1/2 Guillaume 5 gulden	10	25
Ancien ducat	11	75
Argent. — Rixdaler 2 1/2 gulden . . .	5	»
Gulden ou florin	2	»
1/2 gulden ou florin	1	»
1/4, 1/10 et 1/20 de gulden.		

Mesure itinéraire : { *Myl* / *Uren* } = *1 kil.* / *5 —*

	VALEUR en FRANCS fr.	c.
INDES ANGLAISES		
Or. — Mohur	36	70
Demi-mohur	18	35
Pagode	9	10
Argent. — Roupie	1	75
Demi-roupie	»	85
Pièce de 2 annas	»	20
Païs	»	10
ITALIE (*Système décimal*)		
Or. — Pièce de 80 » Sarde démonétisée	79	»
Argent. — Ecu des 2 Siciles	3	»
MAROC		
Or. — Bendiki	11	10
Mitika ou ducat	4	10
Argent. — Ukia ou once	»	41
Blanquilla	»	10
Cuivre. — Pièces de 4 et 6 fluces.		
MEXIQUE		
Or. — 20 pesos	100	»
10 —	50	»
Quadruple	80	»
Double pistole	40	»
Pistole 4 piastres	20	»
Argent. — Anc. piastre 8 réales	3	10
Nouvelle piastre	3	10
1/5 piastre ou peseta	»	60
Cuivre. — Cartillos 1/4 rèal	»	17
NOUVELLE-GRENADE		
Or. — Quadruple 16 pesos	80	»
Condor	50	»
Argent. — Piastres	3	10
1/2 piastre 50 centavos	1	50
1/5 — 20 —	»	60
Decimo	»	30
1/2 decimo	»	15

	VALEUR en FRANCS fr.	c.

PÉROU

Or. — Pièces de 20 pesos	100	»
Condor 10 piastres	48	»
Pièces de 10, 5, 2 et 1 sols.		
Le sol ou peso	5	»
Argent. — Sol ou piastre	3	10

PERSE

Or. — Thoman. . . .	200 schabis	11	10
1/2 thoman . . .	100 —	5	55
Argent. — Scahib-kéran	20 —	2	20
Banabah. . . .	10 —	1	10
Abassis	4 —	»	44

PORTUGAL

Or. — Couronne	10,000 reis . . .	55	»
Demi-couronne . .	5.000 — . . .	27	50
1/5 de couronne .	2,000 — . . .	11	»
1/10 — .	1.000 — . . .	5	50
Argent. — Cinq testons ou.	500 — . . .	1	50
Deux testons ou. .	200 — . . .	»	60
Teston ou	100 — . . .	»	30
Demi-teston ou . .	50 — . . .	»	15

PRUSSE (Voir *Allemagne*)

ROUMANIE

Or. — Vingt leis	20	»
Pièces de 10 et de 5 leis.		
Argent. — 5 leis	3	50
Pièces de 2, 1 et 1/2 leis.		
Cuivre. — Banni	»	01

	VALEUR en FRANCS. fr.	c.

RUSSIE

Nouvelle impériale Alexandre III.

	fr.	c.
Or. — 10 roubles	40	»
5 —	20	»
Les pièces de 10 et 5 roubles sont admises dans les caisses publiques.		
Or. — La pièce de 3 roubles	12	25
Ducat de 2 roubles 90 kop.	11	50
Les 20 maarkaa de Finlande	19	50
Les 10 — —	9	75
Argent. — Rouble 100 kopecks	2	70
Poltinik ou 1/2 rouble	1	35
Polpoltinik ou 1/4 rouble	»	65
Abassis 20 kopecks	»	55
Florin polonais 15 kopecks	»	55
Cuivre. — Kopeck	»	03

Mesure itinéraire : verste = 1 kil. 67 mètres.

SAXE (Voir *Allemagne*)

SUÈDE et NORVÈGE

	fr.	c.
Or. — Pièces de 20 kronors	26	50
— 10 —	13	25
Argent. — Pièces de 1 spécie 4 kronor	3	75
— 1 kronor	»	90
— 50 ores	»	40
— 25 —	»	20
Cuivre. — — 5 —	»	14
— 2 —	»	07
— 1 ore	»	035

SUISSE (*Système décimal*)

Mesure itinéraire, 1 lieue, 4 kil. 800 mètres.

	VALEUR en FRANCS. fr. c.
TUNISIE	
Or. — Pièce de 20 piastres nouvelie	20 »
— 100 —	60 »
Pièces de 50, 25, 10 et 5 piast.	
Argent. — Pièce de 2 piastres	1 20
TURQUIE	
Or. — 500 piastres ou bourse	112 25
Pièces de 250, 100, 50 et 25 piast.	
Livre ou medjidieh 100 piastres	22 25
Argent. — 40 paras piastre	» 20
URUGUAY	
Or. — Once	85 »
Argent. — Piastre	3 10
Réal	» 60
VÉNÉZUÉLA	
Or. — Le bolivar de 5 piastres	24 50
— 4 —	19 50
Argent. — Le peso	3 10

WURTEMBERG (Voir *Allemagne*)

HORAIRE DES TRAMWAYS & OMNIBUS

DE BRUXELLES ET SES FAUBOURGS

et de toutes les lignes des chemins de fer vicinaux desservant la banlieu.



De l'Impasse du Parc à l'Exposition.

STATIONS.	Impasse du Parc.		Marché ou rue d'Arlon		Rond-Point		Exposition.	
	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e
Impasse du parc	»	»	15	10	15	10	20	15
Marché ou rue d'Arlon	15	10	»	»	15	10	15	10
Rond-point	15	10	15	10	»	»	15	10
Exposition	20	15	15	10	15	10	»	»

De 7,20 matin à 12.30 soir.
Départ de 2 en deux minutes.

De la gare du Nord à l'Exposition.

STATIONS.	Gare du Nord.		Porte de Schaerbeek		Porte de Louvain		Marché ou rue d'Arlon		Rond-point		Exposition.	
	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e
Gare du Nord	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20	30	25
Porte de Schaerbeek	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20
Porte de Louvain	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15
Marché ou rue d'Arlon	20	15	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10
Rond-point	25	20	20	15	15	10	15	10	»	»	15	10
Exposition	30	25	25	20	20	15	15	10	15	10	»	»

De 7.30 matin à 12.30 s.

De la Gare du Midi à l'Exposition.

STATIONS.	Gare du Midi.		Porte de Hal.		Porte Louise.		Porte de Namur		Rue Belliard		Marché ou rue d'Arlon		Rond-Point		Exposition.	
	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e
Gare du Midi	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20	30	25	35	30	40	35
Porte de Hal	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20	30	25	35	30
Porte Louise	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20	30	25
Porte de Namur	20	15	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20
Rue Belliard	25	20	20	15	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15
Marché ou rue d'Arlon	30	25	25	20	20	15	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10
Rond-point	35	30	30	25	25	20	20	15	15	10	15	10	»	»	15	10
Exposition	40	35	35	30	30	25	25	20	20	15	15	10	15	10	»	»

de 7,50 h. du matin, à 11 h. du soir.

Ligne des Boulevards circulaires (haut) (Électrique).

STATIONS.	Gare du Midi.		Porte de Hal.		Porte Louise.		Porte de Namur.		Rue Belliard		Porte de Louvain		Porte de Schaerb.		Gare du Nord.	
	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e
Gare du Midi	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20	30	25	30	25	30	25
Porte de Hal	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20	30	25	30	25
Porte Louise	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20	30	25
Porte de Namur	20	15	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20
Rue Belliard	25	20	20	15	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15
Porte de Louvain	30	25	25	20	20	15	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10
Porte de Schaerbeck	30	25	30	25	15	20	20	15	15	10	15	10	»	»	15	10
Gare du Nord	30	25	30	25	30	25	25	20	20	15	15	10	15	10	»	»

De 6 h. 9 à 12.03 soir — à partir de 11.37 prix double.

Tramway ligne des Boulevards circulaires Bas (Midi-Nord).

STATIONS	Gare du Midi.	Porte de Ninove.	Allée Verte.	Gare du Nord.
Gare du Midi	»	10	10	15
Porte de Ninove	10	»	10	10
Allée Verte	10	10	»	10
Gare du Nord	15	10	10	»

de 6,25 h. du matin à 11,54 h. du soir.

TARIF AVEC CORRESPONDANCES

Ligne Uccle (Globe)-Aubette Boulevard du Midi et lignes desservant les Boulevards Centraux (Tramway)

STATIONS	Uccle		Rue du Chat (rue des Carmels)		Avenue Ducpétiaux		Eglise de St-Gilles		Aubette boulevard du Midi		Place Anneessens		Bourse		Place De Brouckère.		Gare du Nord	
	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e
Uccle	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20	25	20	25	20	30	25	35	30
R. du Chat (r. Carmels)	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20	25	20	30	25	35	30
Avenue Ducpétiaux.	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20	25	20	30	25
Eglise de St-Gilles	20	15	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15	20	15	25	20
Aubette Bd du Midi	25	20	20	15	15	10	15	10	»	»	»	10	»	10	»	10	»	15
Place Anneessens	»	20	»	20	»	15	»	10	»	10	»	»	»	10	»	10	»	10
Bourse	»	20	»	20	»	20	»	15	»	10	»	10	»	»	»	10	»	10
Place De Brouckère	»	25	»	25	»	20	»	15	»	10	»	10	»	10	»	»	»	10
Gare du Nord	»	30	»	30	»	25	»	20	»	15	»	10	»	10	»	10	»	»

Pour les coupons délivrés sur les voitures desservant les Boulevards Centraux, entre la Gare du Nord et le Boulevard du Midi avec correspondances en destination d'Uccle ou vers Uccle, il ne sera pas délivré de coupons de 1re classe. Les porteurs de ces correspondances pourront prendre place indifféremment en 1re ou 2me classe sur les voitures desservant la ligne Aubette Boulevard du Midi-Uccle.

de 6,25 h. du matin, à 11,10 h. du soir.

Ligne de la rue du Pavillon à St-Gilles (Chaussée de Forest).

STATIONS.	Rue du Pavillon	Place Liedts	Limite Schaerbeek-St-Josse	Gare du Nord	Place de Brouckère	Bourse	Place Anneessens	Gare du Midi	Rue J. Claes Rue de Hollande	St-Gilles
Rue du Pavillon	»	10	10	15	20	20	25	25	25	25
Place Liedts	10	»	10	10	15	15	20	25	25	25
Limite Schaerbeek-St Josse	10	10	»	10	10	15	15	20	25	25
Gard du Nord	15	10	10	»	10	10	10	15	20	25
Place de Brouckère	20	15	10	10	»	10	10	10	15	20
Bourse	20	15	15	10	10	»	10	10	15	15
Place Anneessens	25	20	15	10	10	10	»	10	10	15
Gare du Midi	25	25	20	15	10	10	10	»	10	10
Rue Claes (aller) r. de Hollande (retour)	25	25	25	20	15	15	10	10	»	10
St-Gilles	25	25	25	25	20	15	15	10	10	»

De 6.59 du matin à 1.12 de la nuit — à partir de 11.30 prix double.

Ligne de la Place Liedts à la Place Communale de Forest (Tramway).

STATIONS	Place Liedts	Rue Dupont	Gare du Nord	Place de Brouckère	Bourse	Place Anneessens	Gare du Midi	Rue Joseph Claes	Limite St-Gilles-Forest	Rue du Gazomètre	Pl. Communale de Forest
Place Liedts	»	10	10	15	15	20	25	25	25	25	25
Rue Dupont	10	»	10	10	15	15	20	25	25	25	25
Gare du Nord	10	10	»	10	10	10	15	20	25	25	25
Place de Brouckère	15	10	10	»	10	10	10	15	20	20	25
Bourse	15	15	10	10	»	10	10	15	15	20	25
Place Anneessens	20	15	10	10	10	»	10	10	15	15	20
Gare du midi	25	20	15	10	10	10	»	10	10	15	20
Rue Joseph Claes	25	25	20	15	15	10	10	»	10	10	15
Limite St-Gilles-Forest	25	25	25	20	15	15	10	10	»	10	10
Rue du Gazomètre	25	25	25	20	20	15	15	10	10	»	10
Pl. Communale de Forest	25	25	25	25	25	20	20	15	10	10	»

De 6,22 h. du matin à 11,30 h. du soir. — De la Bourse vers Forest à 12 h. de la nuit.

Ligne d'Uccle à la Gare du Midi.

STATIONS	Uccle		Rue du Chat		Avenue Dupectiaux		Église de Saint-Gilles		Gare du Midi	
	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e
Uccle	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20
Rue du Chat	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15
Avenue Dupectiaux	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10
Église de St-Gilles	20	15	15	10	15	10	»	»	15	10
Gare du Midi	25	20	20	15	15	10	15	10	»	»

De 7.32 h. matin à minuit.

Ligne de la Gare du Luxembourg à la Gare du Midi (Tramway).

STATIONS	Gare du Midi		Caserne des Pompiers		Place Royale		Gare du Luxembourg	
	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e
Gare du Midi	»	»	15	10	15	10	20	15
Caserne des Pompiers	15	10	»	»	15	10	15	10
Place Royale	15	10	15	10	»	»	15	10
Gare du Luxembourg	20	15	15	10	15	10	»	»

De 6.56 matin à 11.30 soir. — Départ de 10 en 10 minutes.

Parc Léopold à la Place Royale (Tramway)

STATIONS	Parc Léopold		Boulevard		Place Royale	
	1e	2e	1e	2e	1e	2e
Parc Léopold	»	»	15	10	15	10
Boulevard	15	10	»	»	15	10
Place Royale	15	10	15	10	»	»

De 7.41 matin à 11.10 le soir.

Tarif des lignes en correspondance Bourse (omnibus)-Porte de Hal et Uccle-Gare du Midi,

par la Chaussée d'Alsemberg.

STATIONS	Uccle		Rue du Chat		Avenue Ducpétiaux		Barrière de St-Gilles ou Egle de St-Gs.		Porte de Hal		Place de la Chapelle		Bourse	
	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e
Uccle	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20	25	20	25	20
Rue du Chat	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20	25	20
Avenue Ducpétiaux	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20
Barrière de St-Gilles ou Egl. de St-Gilles	20	15	15	10	15	10	»	»	»	10	»	10	»	15
Porte de Hal	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	»	10
Place de la Chapelle	»	20	»	20	»	15	»	10	»	10	»	»	»	10
Bourse	»	20	»	20	»	20	»	16	»	10	»	10	»	»

N. B. — Pour les directions de la Bourse, ou des points entre la Bourse et Porte de Hal, vers Uccle, la taxe, en première classe, n'est pas applicable. La taxe de première classe est applicable pour tout trajet d'Uccle, ou d'un point intermédiaire entre Uccle et la barrière de St-Gilles, en destination au-delà de la Porte de Hal, en correspondance avec les omnibus de pavés.

La taxe de 1e classe n'est pas applicable pour tout trajet entre la Barrière de St-Gilles à ou vers la Bourse. Les correspondances entre Porte de Hal vers Uccle, et Porte de Hal vers la Bourse ne sont pas garanties.

Ligne de Laeken à la Gare du Midi (par la rue du Progrès) (Tramway).

SECTIONS	Laeken	Deux-Ponts	Limite Schaerb.-St-Josse	Gare du Nord	Place de Brouckère	Bourse	Place Anneessens	Gare du Midi
Laeken	»	10	10	15	20	20	25	25
Deux-Ponts	10	»	10	10	15	15	20	25
Limite Schaerbeek-St-Josse	10	10	»	10	10	15	15	20
Gare du Nord	15	10	10	»	10	10	10	15
Place de Brouckère	20	15	10	10	»	10	10	10
Bourse	20	15	15	10	10	»	10	10
Place Anneessens	25	20	15	10	10	10	»	10
Gare du Midi	25	25	20	15	10	10	10	»

De 6.53 matin à 12.39 — à partir de 11.30 prix double.

Ligne de Laeken à Anderlecht (par la Chaussée d'Anvers) (Tramway).

SECTIONS	Laeken	Dépôt	Porte d'Anvers	Rue de Béguinage	Halles	Rue des Six Jetons	Porte d'Anderlecht	Rue de l'Instruction	Anderlecht
Laeken	»	10	10	15	15	20	25	25	25
Dépôt	10	»	10	10	15	15	20	25	25
Porte d'Anvers	10	10	»	10	10	10	15	20	25
Rue du Béguinage	15	10	10	»	10	10	10	15	20
Halles	15	15	10	10	»	10	10	15	15
Rue des Six Jetons	20	15	10	10	10	»	10	10	15
Rue d'Anderlecht	25	20	15	10	10	10	»	10	10
Rue de l'Instruction	25	25	20	15	15	10	10	»	10
Anderlecht	25	25	25	20	15	15	10	10	»

De 6,25 h. du matin à 12,35 h. du soir. — A partir de 12,10 h. prix double.

Ligne d'omnibus Bourse-Ixelles (Omnibus).

Bourse-Ixelles (montée)					Ixelles-Bourse (descente)				
SECTIONS	Bourse	Place Royale	Porte de Namur	Ixelles	SECTIONS	Ixelles	Porte de Namur	Place Royale	Bourse
Bourse	»	20	20	20	Ixelles	»	10	10	15
Place Royale	»	»	10	10	Porte de Namur	»	»	10	10
Porte de Namur	»	»	»	10	Place Royale	»	»	»	10
Ixelles	»	»	»	»	Bourse	»	»	»	»

De 7,30 h. du matin à 11,30 h. du soir.

Bours-Porte de Hal (Omnibus).

Bourse-Porte de Hal				Porte de Hal-Bourse			
SECTIONS	Bourse	Place de la Chapelle	Porte de Hal	SECTIONS	Porte de Hal	Place de la Chapelle	Bourse
Bourse	»	10	10	Porte de Hal	»	10	10
Pl. de la Chapelle	»	»	10	Pl. de la Chapelle	»	»	10
Porte de Hal	»	»	»	Bourse	»	»	»

De 8 h. du matin à 11,23 h. du soir.

De l'Impasse du Parc au Rond-Point (Tram).

STATIONS	Impasse du Parc		Marché ou rue d'Arlon		Rond-point	
	1e	2e	1e	2e	1e	2e
Impasse du parc	»	»	15	10	15	10
Marché ou rue d'Arlon	15	10	»	»	15	10
Rond-Point	15	10	15	10	»	»

de 7,27 h. du matin à 10,54 h. du soir.

Ligne de la Place Royale à Uccle (Electrique)

STATIONS	Uccle		Rue Vanderkinderen		Chaussée de Waterloo (Ma-Camp.)		Rue Tasson Snel		Chaussée de Charleroi		Rue des 4 Bras		Conservatoire		Place Royale	
	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e
Uccle	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20	25	20	30	25	30	25
Rue Vanderkinderen	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15	20	15	25	20	25	20
Ch. de Waterloo (Ma Campagne)	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10	15	10	20	15	20	15
Rue Tasson Snel	20	15	15	10	15	10	»	»	15	10	15	40	15	10	20	15
Chaussée de Charleroi	25	20	20	15	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10	15	10
Rue des 4 Bras	25	20	20	15	15	10	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10
Conservatoire	30	25	25	20	20	15	15	10	15	10	15	10	»	»	15	10
Place Royale	30	25	25	20	20	15	20	15	20	15	15	10	15	10	»	»

De 7.44 matin à 12.33 soir — prix double à partir de 12.12 soir.

Ligne du Bois à Schaerbeek (Tramway)

(par la rue de la Régence) plaques et feux rouges (par la porte de Namur) plaques et feux jaunes

STATIONS	Dépôt de Schaerb.		Porte de Schaerb.		Rue de la Loi		Place Royale		Conservatoire ou P. de Namur		Chauss. de Charleroi		Rue Mercelis		Chauss. de Vleurgat		Bois	
	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e
Dépôt de Schaerbeek	»	»	15	10	15	10	20	15	20	15	25	20	30	25	30	25	30	25
Porte de Schaerbeek	15	10	»	»	15	10	15	10	15	10	20	15	25	20	30	25	30	25
Rue de la Loi	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10	15	10	20	15	25	20	30	25
Place Royale	20	15	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20	25	20
Conservat. ou Pte de Namur	20	15	15	10	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20
Chaussée de Charleroi	25	20	20	15	15	10	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15
Rue Mercelis	30	25	25	20	10	15	20	15	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10
Chaussée de Vleurgat	30	25	30	25	25	20	25	20	20	15	15	10	15	10	»	»	15	10
Bois	30	25	30	25	30	25	25	20	25	20	20	15	15	10	15	10	»	»

De 7.12 matin à 12.41 soir — prix double à partir de 12.12 soir.

Ligne des Casernes à l'Impasse du Parc (rue de la Loi) (Tramway).

STATIONS	Impasse du Parc		Rue d'Arlon		Rond-Point		Maison communale		Casernes	
	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e
Impasse du Parc	»	»	15	10	15	10	20	15	20	15
Rue d'Arlon	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15
Rond-Point	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10
Maison communale	20	15	15	10	15	10	»	»	15	10
Casernes	20	15	20	15	15	10	15	10	»	»

De 7.21 matin à 12.06 soir — à partir 11.45 prix double.

De la Gare du Luxembourg à la Porte de Ninove par la Porte de Namur

STATIONS	Gare du Luxembourg		Boulevard		Porte de Namur		Porte Louise		Porte de Hal		Gare du Midi		Porte de Ninove	
	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e
Gare du Luxembourg	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20	30	25	35	30
Boulevard	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20	30	25
Porte de Namur	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20
Porte Louise	20	15	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15
Porte de Hal	25	20	20	15	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10
Gare du Midi	30	25	25	20	20	15	15	10	15	10	»	»	»	10
Porte de Ninove	35	30	30	25	25	20	20	15	15	10	»	10	»	»

Parc Léopold à la Porte de Ninove par la Porte de Namur

STATIONS	Parc Léopold		Boulevard		Porte de Namur		Porte Louise		Porte de Hal		Gare du Midi		Porte de Ninove	
	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e
Parc Léopold	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20	30	25	35	30
Boulevard	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20	30	25
Porte de Namur	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20
Porte Louise	20	15	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15
Porte de Hal	25	20	20	15	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10
Gare du Midi	30	25	25	20	20	15	15	10	15	10	»	»	»	10
Porte de Ninove	35	30	30	25	25	20	20	15	15	10	»	10	»	»

Parc Léopold à la Porte de Ninove par la Porte de Louvain.

STATIONS	Parc Léopold		Boulevard		Porte de Louvain		Porte de Schaerbeek		Gare du Nord		Allée Verte		Porte de Ninove	
	1°	2°	1°	2°	1°	2°	1°	2°	1°	2°	1°	2°	1°	2°
Parc Léopold	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20	30	25	35	30
Boulevard	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20	30	25
Porte de Louvain	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20
Porte de Schaerbeek	20	15	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15
Gare du Nord	25	20	20	15	15	10	15	10	»	»	»	10	»	10
Allée Verte	30	25	25	20	20	15	15	10	»	10	»	»	»	10
Porte de Ninove	35	30	30	25	25	20	20	15	»	10	»	10	»	»

De la gare de Luxembourg à la Porte de Ninove par la Porte de Louvain.

STATIONS	Gare du Luxembourg		Boulevard		Rue Belliard		Porte de Louvain		Porte de Schaerbeek		Gare du Nord		Allée Verte		Porte de Ninove	
	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	1e
Gare du Luxembourg	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20	30	25	35	30	40	35
Boulevard	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20	30	25	35	30
Rue Belliard	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20	30	25
Porte de Louvain	20	15	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20
Porte de Schaerbeek	25	20	20	15	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15
Gare du Nord	30	25	25	20	20	15	15	10	15	10	»	»	»	10	»	10
Allée Verte	35	30	30	25	25	20	20	15	15	10	»	10	»	»	»	10
Porte de Ninove	40	35	35	30	30	25	25	20	20	15	»	10	»	10	»	»

Des Casernes à la Porte de Ninove par la Gare du Nord.

STATIONS	Casernes		Maison communale		Rond-Point		Rue d'Arlon ou Marché		Porte de Louvain		Porte de Schaerbeek		Gare du Nord		Allée verte		Porte de Ninove	
	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Casernes	»	10	15	10	15	10	20	15	20	15	25	20	30	25	35	30	40	35
Maison communale	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20	30	25	35	30	40	35
Rond-point	15	15	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20	30	25	35	30
Marché ou rue d'Arlon	20	15	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20	30	25
Porte de Louvain	20	20	20	15	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20
Porte de Schaerbeek	25	25	25	20	20	15	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15
Gare du Nord	30	30	30	25	25	20	20	15	15	10	15	10	»	»	10	10	10	10
Allée verte	35	35	35	30	30	25	25	20	20	15	15	10	10	10	»	»	10	10
Porte de Ninove	40	40	40	35	35	30	30	25	25	20	20	15	10	10	10	10	»	»

Des Casernes à la Porte de Ninove par la Porte de Namur.

STATIONS	Casernes		Maison communale		Rond-Point		Rue d'Arlon ou Marché		Rue Belliard		Porte de Namur		Porte Louise		Porte de Hal		Gare du Midi		Porte de Ninove	
	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e	1e	2e
Casernes	»	»	15	10	15	10	20	15	20	15	25	20	30	25	35	30	40	35	45	40
Maison communale	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20	30	25	35	30	40	35	45	40
Rond-point	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20	30	25	35	30	40	35
Marché ou rue d'Arlon	20	15	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20	30	25	35	30
Rue Belliard	20	15	20	15	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20	30	25
Porte de Namur	25	20	25	20	20	15	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20
Porte Louise	30	25	30	25	25	20	20	15	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15
Porte de Hal	35	30	35	30	30	25	25	20	20	15	15	10	10	10	»	»	15	10	15	10
Gare du Midi	40	35	40	35	35	30	30	25	25	20	20	15	10	10	15	10	»	»	10	10
Porte de Ninove	45	40	45	40	40	35	35	30	30	25	25	20	20	15	15	10	10	10	»	»

Ligne de la rue Teniers à la Gare du Midi

STATIONS	Rue Teniers		Porte de Schaerbeek		Rue de la Loi		Place Royale ou Grand Sablon		Caserne des Pompiers ou Hospice des Aveugles		Gare du Midi	
	1°	2°	1°	2°	1°	2°	1°	2°	1°	2°	1	2°
Rue Teniers	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20	30	25
Porte de Schaerbeek	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15	25	20
Rue de la Loi	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10	20	15
Place Royale ou Grand Sablon	20	15	15	10	15	10	»	»	15	10	15	10
Caserne des Pompiers ou Hospice des Aveugles	25	20	20	15	15	10	15	10	»	»	15	10
Gare du Midi	30	25	25	20	20	15	15	10	15	10	»	»

Tram Car, Nord-Midi.

TARIFS

Gare du Nord, gare du Midi et vice-versa, 15 cent.
Finistère, gare du Midi ; place Rouppe,
gare du Nord, 10 »

ABONNEMENTS

Scolaires.		Généraux.	
3 mois,	9 francs.	3 mois,	35 francs.
6 »	17 »	6 »	50 »
1 an,	30 »	1 an,	90 »

Carnet de 100 voyages :
Parcours partiel, 9 fr. Parcours entier, 12 fr. 50.

Les gendarmes et militaires *en tenue*, y compris le grade d'adjudant, jouissent de la réduction du tarif : parcours entier, 10 centimes.

De 6.11 h. du matin à 10.30 soir.

Chemins de fer économiques Bourse-Place Stéphanie.

TRAMWAY.

De la Bourse pour la place Stéphanie, départs de 10 en 10 minutes, de 7.50 à 9.20 du matin ; de 6 en 6 minutes de 9.24 du matin à 7.36 du soir et de 15 en 15 minutes de 7.45 à 11.00 du soir.

De la place Stéphanie pour la Bourse, départs de 10 en 10 minutes, de 8.18 à 9.28 du matin ; de 6 en 6 minutes de 9.47 à 7.59 du soir et de 15 en 15 m. de 8.13 à 11.28 du soir. Derniers départs 11.45 et 12.00 du soir.

Prix : 10 c. et 15 centimes.

Le dimanche service de 6 en 6 min. dans la journée et de 7 1/2 en 7 1/2 min. — De 7.30 à 11.00 soir.

Bourse-Rue d'Enghien, Tramway.

De la Bourse pour la rue d'Enghien, départs de 15 en 15 minutes, de 8.45 à 10 h. du matin ; de 10 en 10 minutes de 10 h. du matin à 7 h. du soir ; de 15 en 15 min. de 7 h. à 11.02. Derniers départs : 11.17, 11.31, 11.46, 12.05 et 12.20 soir.

De la rue d'Enghien pour la Bourse, premiers départs : 6.30, 6.40, 6.50, 7.00, 7.10, 7.15, 7.25, 7.35, 7.40, 7.45. 7.52, 7.55, 8.00, 8.07 ; de 15 en 15 min., de 8.07 à 8.52 ; puis 9.00, 9.07, 9.15, 9.22, 9.37 ; de 10 en 10 min. de 9.37 à 6.47 soir ; de 15 en 15 min. de7.07 à 10.37 du soir. Dernier départ 11 heures.

Prix : 10 c. et 15 centimes.

Chemins de fer économiques, Bourse-Place Saint-Josse

TRAMWAY.

Départs de la Bourse vers la place St-Josse de 15 en 15 min. de 8 à 9.15 du matin ; de 10 en 10 min. de 9.20 à 10 h. ; de 6 en 6 min. de 10 h. matin à 8.00 du soir ; de 15 en 15 min. de 8 h. à 11 h. du soir. Derniers départs 11.20 et 11.35.

Départs de la place St-Josse vers la Bourse, de 15 en 15 min. de 7.30 à 8.45 du matin ; de 10 en 10 min. de 8.52 à 9.36 du matin ; de 10 en 10 min. de 8.52 à 9.36 à 7.48 du soir. Derniers départs 10.50 et 11.05 du soir.

Prix : 10 c. et 15 centimes.

Bourse-Koekelberg-Jette, Tramway.

Départs de la Bourse vers Koekelberg et Jette, de 10 en 10 min. de 7 h. matin à 3 h. du soir, (pour Jette c'est l'heure, l'heure et 20 et l'heure et 40, pour Koekelberg, l'heure 10, l'heure 30 et l'heure 50) ; de 15 en 15 m. de 8 h. à 10.45 du soir (dernier départ). Le dimanche service de 10 en 10 min. de 7 h. mat. à 10.10 s. ; dernier dép. pour Jette 10.30, et dernier dép. pour Koekelberg 10.50.

Départs de Koekelberg vers la Bourse, premier 7.37 ; dernier 11.40.

Prix : 10 c., 15 c. et 20 centimes.

Bourse-Étangs-Noirs, Tramway.

Départs de la Bourse, de 15 en 15 min. de 7.45 à 10 h. du matin ; de 10 en 10 min. de 10 h. matin à 7.30 soir ; de 15 en 15 min. de 7.30 à 11 h. dernier départ.

Départs des Étangs-noirs de 15 en 15 min. de 8.08 à 10.08 matin ; de 10 en 10 min. de 10.08 mat. à 7.53 soir ; de 15 en 15 min. de 8.08 à 11.30 h. dernier départ.

Prix : 10 c. et 15 centimes.

Chemins de fer vicinaux Belges.

Porte de Ninove-Gare Rogier. Tramway.

Prix : 10 c. et 15 centimes.

Les départs suivants de la Porte de Ninove ont lieu à 8.00, 8.20, 8.40, 9.00 puis de 12 en 12 minutes. Derniers soir : 11.00 et 11.15.

Les départs suivants de la gare Rogier ont lieu à 8.45, 9.05, 9.25, 9.42, puis de 12 en 12 minutes. Derniers soir : 11.45 et 11.55.

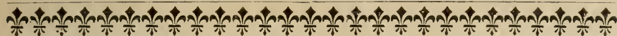
Central Car. Place Surlet de Chokier à la porte d'Anvers

OMNIBUS.

Premier départ de la place Surlet de Chokier : le matin 7.30 h. départs de 10 en 10 min. jusqu'à 9 h. de 5 en 5 min. de 9 h. matin à 9 h. soir ; de 8 en 8 min. de 9 h. à 11.20 h. du soir.

Premier départ de la place d'Anvers : le matin 7.53 h. départs de 10 en 10 m. jusqu'à 9.29 h. ; de 5 en 5 min. de 9.29 h. matin à 9.29 soir ; de 8 en 8 minutes de 9.29 à 11.45 du soir.

Prix : 10 c. et 15 centimes.



Quatre jours dans Bruxelles

Si le lecteur veut bien nous suivre, nous nous rendrons tout d'abord à la Grand' Place. Ce sera le point de départ de notre pérégrination à travers la capitale belge.

GRAND' PLACE

Cette place que le grand poète français Victor Hugo dénomma « la plus belle place du monde » mérite qu'on s'y arrête. On y retrouve l'histoire de Bruxelles, car la Grand' Place fut le théâtre des incidents marquants de la cité; c'est là que se réunirent les groupes lors des évènements populaires là que se firent les exécutions capitales, notamment celles des comtes d'Egmont et de Horn. Si cette place fut témoin des évènements tragiques, ce fut aussi là que le peuple s'assemblait le jour de fête ou de réjouissances publiques et qu'il célébrait la joyeuse entrée des souverains.

L'**Hôtel de Ville** dont les plans ont été dessinés par l'architecte Jean Ruysbroeck, date du XV[e] siècle.

La flèche a une hauteur de 98 mètres et aucune construction de ce genre ne la surpasse en élégance ni légèreté. Du haut de la flèche, on jouit d'une vue superbe et par un temps clair on aperçoit distinctement le champ de bataille de Waterloo. (*On s'adresse au concierge*).

A remarquer que les deux ailes de l'édifice sont inégales et dissemblables; elles sont d'époques différentes et marquent la phase que l'art architectural a subi dans ce XVe siècle si élégant et si foncièrement artiste.

Les personnes qui visiteront l'intérieur de ce merveilleux édifice, admireront l'**Escalier des Lions**, la **Salle des fêtes** avec ses superbes tapisseries de haute lisse, la **Salle des mariages**, la **Salle du Conseil**, l'**Escalier d'honneur** si magistralement décoré par Jacques de Lalaing, etc., etc.

Faisant face à l'**Hôtel de Ville**, la Maison du Roi attire les regards et captive l'attention, tant par son architecture menue et délicate que par la grâce et la coquetterie qui se dégagent de l'ensemble harmonieux. La Maison du Roi date du XVIe siècle; elle est l'œuvre de l'architecte Louis Van Bodegem ou Van Boughem.

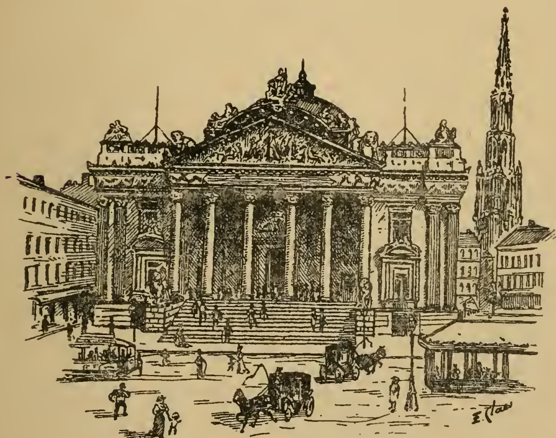
Nous signalons spécialement à l'examen la bretèche ou campanile et les galeries à jour qui sont de véritables chefs d'œuvre.

Au deuxième étage se trouve le **Musée communal**, très intéressant à visiter, c'est l'histoire du Commerce, de l'Industrie et de l'Art à Bruxelles depuis le Moyen-Age.

Autour de ces deux monuments les plus remarquables de la ville sont groupées ces admirables **Maisons des Corporations** toutes d'un style différent et d'un goût parfait. Citons les principales : La **Maison des Brasseurs**, surmontée de la statue équestre de **Charles de Lorraine**, la **Maison de la Louve**, celle des **Bateliers**, celle des **Charpentiers** à la façade toute dorée, etc., etc.

Le dimanche matin cette place offre le spectacle d'une animation extraordinairement intense; elle est demeurée le rendez-vous des Bruxellois qui se rendent au marché aux chiens, aux oiseaux, et aux fleurs.

Quittons la Grand' Place et dirigeons-nous vers la Bourse en prenant la rue au Beurre. Jetons en passant un coup d'œil sur ce qui reste de l'église Saint-Nicolas qui fut incendiée en 1625 à la suite du bombardement.



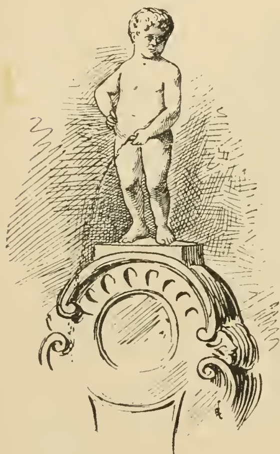
La Bourse.

En face de nous, nous avons vue sur la façade d'arrière de la Bourse dû à l'architecte Luys. La façade principale donnant sur le boulevard Anspach, témoigne d'une grande élégance. Le large escalier conduit au péristyle soutenu par six colonnes;

l'aspect a la sévérité qui convient au monument. A droite du péristyle fonctionnent les services du télégraphe et de la poste ; à gauche le téléphone.

Passons la porte, nous pénétrons dans la grande salle où se tiennent les marchés et les bourses. Cette salle mesure 43 mètres de long sur 37 mètres de large. Le dôme central est soutenu par 28 colonnes. L'accès de la Bourse est libre tous les jours de 12 à 3 heures, sauf le mercredi, ce jour là le droit d'entrée est fixé à un franc.

Pendant les jours de bourse, il est loisible de sortir par la façade d'arrière.



Manneken-Pis

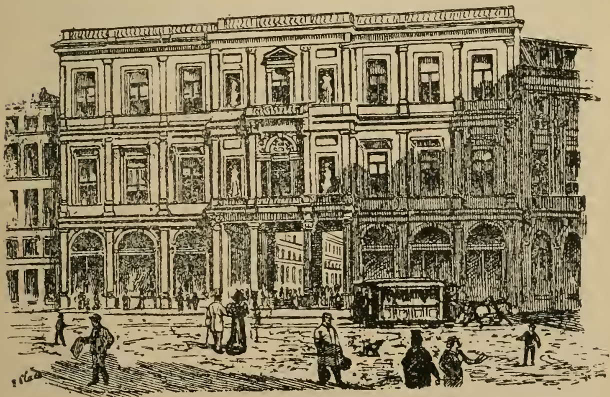
Nous arrivons à la rue Midi. Prenons à droite, puis la rue des Pierres à gauche admirons un instant l'arrière de l'Hôtel de Ville ; jetons un coup d'œil à l'**Amigo**, prison communale où l'on incarcère les ivrognes trop turbulents, les rodeurs ; enfilons la rue de l'Etuve. Nous voici arrivés à la fontaine de « Manneken-Pis », petit bonhomme qui urine. Ce petit bonhomme pour n'être pas un héros, n'en est pas moins d'unecélébritéuniverselle.

La statuette est l'œuvre du sculpteur Duquesnoy, 1619. Il y a autour de cette fontaine quantité de légendes plus fantaisistes les unes que les autres.

Citons-en une : D'après Colin de Plancy, un seigneur de la ville, par suite de certain crime se trouva puni par le rapt de son fils qu'une habile sorcière avait enlevé et séquestré. La châtelaine, mère de l'enfant, fit de ferventes prières pour qu'on lui rendit son enfant.

Un vieil ermite, habitant une hutte à l'endroit où se trouve la fontaine, vit en songe l'endroit où se trouvait l'enfant enlevé et découvrit sa retraite. C'est pour perpétuer le souvenir de cette délivrance que le seigneur fit élever la fontaine.

Revenons sur nos pas, traversons de nouveau la Grand'Place, où l'on vend la bière nationale exquise ; prenons la rue de la Colline et pénétrons dans la galerie St-Hubert, passage construit en 1840



Galerie Saint-Hubert

sur les plans de l'architecte Cluysenaar. Cette galerie est une des plus belles d'Europe. Tous les commerces

s'y sont donné rendez-vous, depuis la dentelle, la fourrure, la coutellerie, etc., etc.

On y vient flaner le soir, c'est le rendez-vous des Bruxellois et certains soirs de fête, les galeries sont l'endroit le plus fréquenté de la capitale.

Au bout des galeries on se trouve en face du **Café Universel**; à gauche le **Théâtre des Galeries** et un peu plus à droite dans la rue d'Arenberg à côté du Café du XVe siècle, le **Théâtre de l'Alcazar.**

Montons encore de quelques mètres la rue d'Arenberg et nous voici arrivés à l'intersection des rues de la Montagne et d'Arenberg.

En face de nous la cathédrale, masse imposante et gigantesque. Cette église est dédié à St-Michel et à Ste-Gudule.

Commencée en 1047, il fallut plusieurs siècles pour l'achever, l'architecture en est remarquable. Les tours mesurent 65 mètres de hauteur; c'est dans la tour de gauche que se trouve le fameux bourdon dont la voix lente et grave plane sur Bruxelles.

Cette cloche pèse 7,000 kilos.

L'intérieur de la cathédrale mérite une visite attentive. Ce qui frappe tout d'abord, c'est l'austérité du lieu, la gravité de l'architecture, le calme imposant qui plane sous cette voûte colossale, le silence religieux qui règne sous cette masse de pierres d'une extraordinaire beauté. De nombreuses chapelles et des tombeaux remarquables sont érigés dans les nefs latérales.

Douze grandes et majestueuses colonnes supportent les cintres en ogive de la nef principale; au

flanc de chaque colonne est adossé un des douze apôtres avec les attributs de son martyre.



Chaire de vérité à Ste Gudule

Ces statues d'une remarquable exécution, sont l'œuvre des sculpteurs Faidherbe, Van Mulden, Duquesnoy et Tobias.

La chaire de vérité est une des plus belles qui existent et l'œuvre du sculpteur Verbruyen.

L'artiste a représenté Adam et Eve chassés du Paradis terrestre.

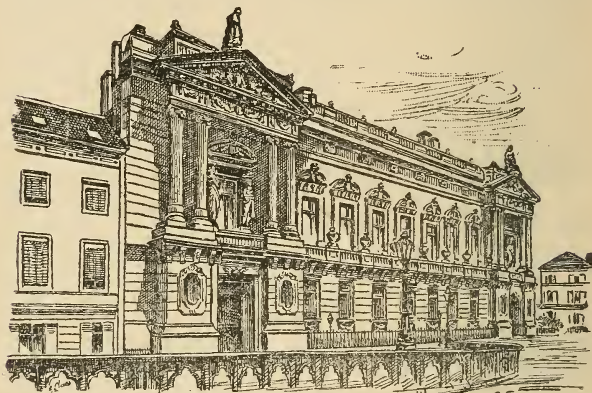
En outre des tableaux remarquables, l'attention s'arrête sur les monuments funéraires élevés à la mémoire du Chanoine Triest, philantrophe du ciseau du statuaire Simonis ; sur ceux élevés à la mémoire du Comte de Mérode, tué à Bruxelles en 1830 et à Félix de Mérode, membre du Gouvernement provisoire.

Là aussi reposent les archiducs Albert et Isabelle, Fernand de Bavière, Marie-Anne d'Autriche et le prince Charles de Lorraine.

L'église est ouverte tous les jours de 5 heures du matin à midi et de 4 à 5 heures du soir. En dehors de ces heures on est prié de s'adresser au concierge.

Sortons de l'église par le perron. A droite nous avons la rue du Bois sauvage, où se dresse le vaste bâtiment de la **Banque Nationale**, édifiée en 1860, d'après les plans des architectes Janssens et Beyaert.

Continuons notre route, prenons la rue de Ligne et nous aboutissons à la Colonne du Congrès, haute de



Banque Nationale

47 mètres et surmonté de la statue de Léopold Ier.

Cette colonne a été érigée en commémoration de l'Assemblée Nationale que vota la Constitution belge.

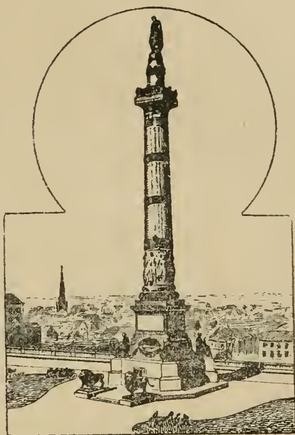
L'inauguration en eut lieu en 1859, date qui coïncide avec l'abolition des octrois. Les quatre statues qui ornent la base sont : La liberté des cultes, par Simonis ; la liberté de l'enseignement et la liberté de la presse, par Geefs, et la liberté d'association, par Fraikin.

Les deux lions à l'allure superbe et vigoureuse sont l'œuvre de Simonis.

La tour est l'œuvre de l'architecte Poelaert.

L'ascencion de la tour est gratuite ; l'escalier en spirale mesure 192 marches.

Du haut de la tour on jouit d'un magnifique panorama.



Colonne du Congrès

Prenons la rue Royale. Jetons un regard en face de la Colonne. Nous y voyons plusieurs maisons importantes. Notons en passant que cette rue devient une des artères les plus sélect de la Ville. Les grands magasins qui avaient leurs étalages auparavant Montagne de la Cour, sont venus se fixer dans cette rue du *high life* Bruxellois.

Les maisons de commerce du gros les plus connues y ont également leurs installations. La maison *Carle frères* entre autres y a des bureaux et des vastes caves pour les vins fins et les liqueurs de choix, qui sont mises avec la plus grande complaisance du public et de la clientèle qui désire les visiter.

Au nº 104, remarquons les riches étalages de M. Auguste Dufour, bijoutier-joaillier et orfèvre.

Dans la rue du Moniteur se trouve le *Bain-royal*, ouvert toute l'année. Le plus vaste, le plus complet, le plus confortable des établissements similaires de la capitale et on peut affirmer que nulle installation dans les grandes villes de l'Europe ne le dépasse comme organisation, matériel, etc. On y a reuni sous le même toit : bains chauds, bains russes, bains

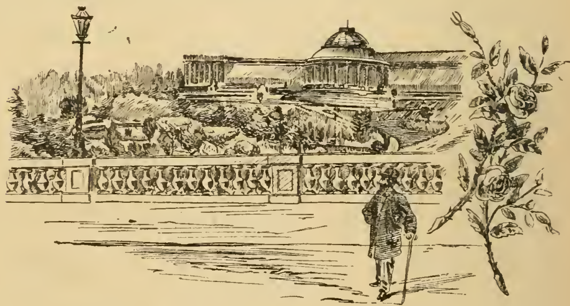
turcs. Hydrothérapie (eau de source) et bassin de Natation de 36 mètres de long sur 14 de large avec 150 cabinets bien aérées.

En outre, cette immense établissement renferme: Salle d'attende superbe, salle de repos luxueuse, etc. Enfin un grand café avec terrasse sur le bassin.

Revenons rue Royale et dirigeons nous vers le boulevard Botanique. Nous passons devant le gigantesque *Hôtel Mengelle*, l'un des plus beaux, des plus grands, des mieux fréquentés, des plus luxueux et des plus confortables du continent.

Les boulevards tracent autour de la capitale une ligne anciennement occupée par les fortifications.

Voici le *jardin botanique* fondé par une société particulière en 1826 et cédé à l'Etat.



Jardin Botanique.

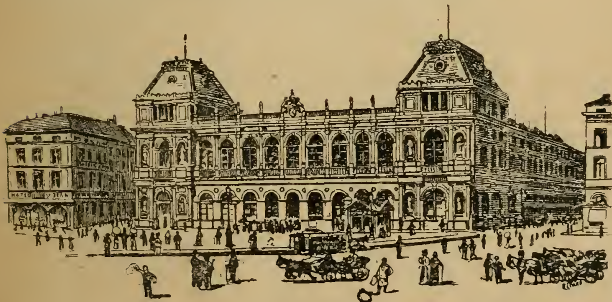
L'aspect du jardin est magnifique, les parterres y sont nombreux et variés; tout ce que la flore, la plante médicinale, renferment de spécimens, a été acclimaté soit en pleine terre soit en serre.

Les grandes serres sont remarquables à tous les points de vue, les collections de plantes exotiques sont des plus complètes, l'accès en est public de 9 à 5 heures.

Le Jardin Botanique est une des plus agréables promenades de la ville. Les élèves des écoles et les étudiants en médecine et en pharmacie viennent y faire des études.

En descendant le boulevard botanique, à gauche, se dresse précédé d'un jardinet, l'hôpital *St-Jean*, qui peut recevoir plus de 1,000 malades.

Descendons, à droite se montre la gare du Nord, station la plus fréquentée de la capitale. Devant la gare la place Rogier est une des plus animées, les cafés, hôtels, restaurants les plus connus.



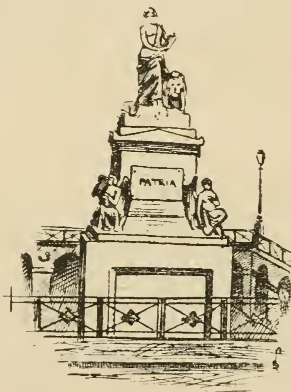
Gare du Nord.

En face de la gare se présentent deux artères également commerçantes.

Engageons nous dans la rue Neuve, à l'angle droite, la plus puissante institution financière du monde, la *Mutual Life* de New-York a élu domicile. En arrivant à Bruxelles par la gare du

Nord, c'est ce nom qui frappe tout d'abord le visiteur, qui pour peu qu'il ait voyagé, l'aura rencontré dans toutes les contrées du monde civilisé, à qui elle offre l'assurance sur la vie, avec des garanties dépassant de 700 millions celles de la Banque d'Angleterre.

Nous apercevons à gauche un magnifique magasin de nouveautés aux étalages resplendissants. C'est le *Bon Marché* de Bruxelles. Nous en profitons pour visiter ses superbes galeries et admirer le bon goût et l'installation de cette maison.



Place des Martyrs

A gauche s'élève l'église du Finistère qui date du XVIIe siècle. Rien de remarquable. Avançons encore de quelques mètres jusqu'à la rue St-Michel. Devant nous à gauche, au bout de la rue, se dresse le monument commémoratif érigé en mémoire des soldats morts en 1830. C'est la *Place des Martyrs*. La crypte renferme les restes de combattants. Le piedestal surmonté de la statue de la Liberté et dont les faces sont ornées des scènes représentant les épisodes des *Quatres Journées*, sont l'œuvre du statuaire Geefs.

A droite de la place se montre la Galerie du Commerce, tournons à droite et admirons le somptueux

étalage de la maison Hirsch. En face se trouve le passage du Nord construit en 1872, sur l'ancien emplacement de la banque de Belgique. Il mène à la place de Brouckère. Dans ce court passage le commerce de luxe s'est donné rendez-vous aussi le visiteur contemplérat-il avec plaisir les beaux étalages notamment au n° 3 celui de

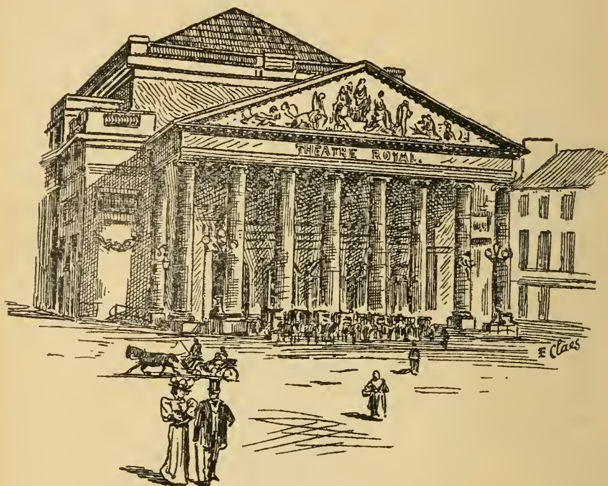


Passage du Nord

Mlle *Jeanne De Wée* qui a une notable réputation pour ses corsets sur mesure et où les élégantes s'adressent avec confiance. Nous voici revenus rue Neuve, continuons là jusqu'à la place de la Monnaie. A gauche se trouve le théâtre de la Monnaie, la première scène lyrique du pays. On y joue l'opéra et l'opéra comique.

Cet édifice qui n'a rien de particulier à l'extérieur, mais qui possède un intérieur somptueux et artis-

tique, date du XVIIIe siècle. Il a cependant subi de notables transformations, notamment en 1855, lors



Théâtre de la Monnaie.

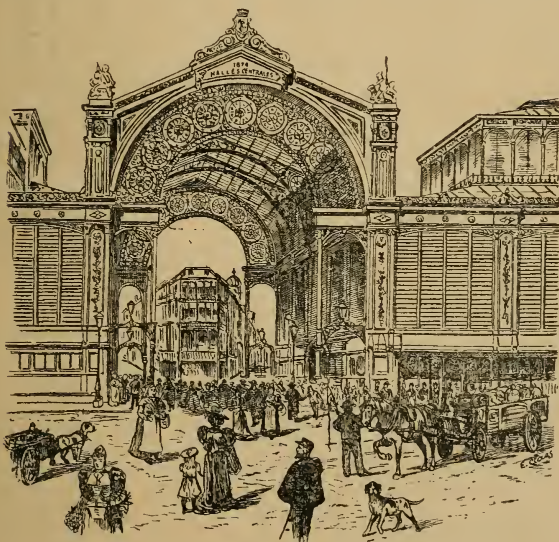
de l'incendie. En face de l'opéra se dresse l'*hôtel des Postes et télégraphes*, monument dont les proportions sont énormes et qui abrite plus de 2,000 employés. Cet édifice commencé en 1884 sur l'emplacement de l'ancienne Monnaie, fut inauguré en 1893.

Pénétrons à l'intérieur et jetons un coup d'œil sur les magnifiques et très confortables installations. Les peintures qui ornent les murs à l'entrée, sont l'œuvre du peintre Van de Bussche. Le coût du bâtiment à dépassé 6,000,000 de francs ; il a été construit sur les plans de Monsieur de Curte.

Abondonnons la place de la Monnaie très fré-

quentée à cause des cafés et engageons-nous dans la rue des Frippiers, une des rues les plus commerçantes et des plus animées.

Tournons à droite, le Marché aux Herbes, arrêtons devant la *Maison de Blanc* aux somptueux étalages et en face admirons les articles de la *Maison de deuil*. Nous voici arrivé à l'artère principale de la ville, en pleine centre, *boulevard*



Halles Centrales.

Anspach. En face de nous les *Magasins de la Bourse* se dressent avec toutes ses richesses.

Continuons notre route. Au nos 42-44, Boulevard Anspach nous recommandons la *Taverne St-Jean* tenue par le sieur Eug. Cavenaille. — Café-Restau-

rant des mieux réputés pour sa succulente cuisine, ses vins extra et la modicité des prix. Voici à droite les *Halles Centrales* construites en 1874, dans le but de supprimer les marchés en plain air.

Mais les Halles n'atteignèrent pas ce but; elles sont trop restreintes, quoique elles occupent 1 hectare de superficie.

Une des ailes est affectée à une salle de divertissements les plus variés : Le *Pôle Nord* en hiver : un vaste champ de glace dans une salle magnifiquement décorée permet aux amateurs de se livrer aux sons d'une excellente musique à toutes les ardeurs du patinage.

Au mois de Mai le *Pôle Nord* devient *Palais d'Été* et se trouve converti en une merveilleux jardin printanier. Un spectacle toujours renouvelé et du plus haut intérêt, composé de chants, de danses, ballets, divertissements, de pantomines, des exercices de force, d'acrobatie etc., etc.

Revenons sur nos pas jusqu'au boulevard Anspach et dirigeons nous à gauche vers la place de Bronckère, vaste place, centre d'animitation.

A droite le **Scala**, théâtre permanent des mieux réputés, genre Folies-Bergères de Paris et Erupire de Londres. Buffet. A deux pas le théâtre de **l'Alhambra**, où l'on joue spécialement des drames à grand spectacle.

De la place de Brouckère on jouit d'un spectacle curieux, d'un côté en voit la gare du Nord et de l'autre la gare du Midi. La longue artère traverse tout la ville. Remarquons le magnifique monument qui orne cette place. Il est édifié à la mémoire de feu Anspach, ancien bourgmestre de la capitale à qui l'on doit la transformation de la ville.

Tournons vers la gare du Midi, et suivons notre route. Arpentons cette artère superbe où les étalages les plus élégants et les plus riches se montrent aux yeux des visiteurs. Passons une seconde fois devant la Bourse. Remarquons l'animitation qui règne dans cafés des environs. En face de la rue Paul Devaux la coquette salle de l'**Olympia-Bourse** où se donne tous les soirs un spectacle varié, chants, acrobatie, danses et attractions diverses. Cette salle entièrement neuve est construit sur l'ancien emplacement du théâtre de la Bourse brûlé en 1889. Continuons notre route vers le Midi. Voyez cette bâtisse compacte et lourde, dont l'extérieur ne dit rien, c'est le *Palais du Midi*, siège des écoles professionnelles. Celles-ci sont établies à



Gare du Midi

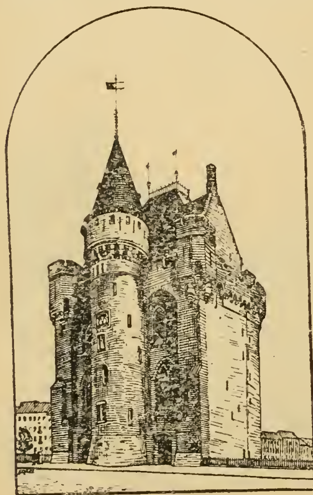
l'étage. Au rez-de-chaussée il forme un vaste hall commerçant.

Sortons du côté opposé par lequel nous sommes entrés. Voici l'avenue du Midi. La place Rouppe est l'ancien emplacement de la gare du Midi ; cette allée bordée d'arbres et bâtie de maisons élégantes était, il y a 25 ans, livrée à l'exploitation des chemins de fer.

En face de nous se dresse la gare du Midi.

La *place de la Constitution* pour être moins fréquentée que la place Rogier est entourée de restaurants, cafés, hôtels reconnus pour le confortable.

Faisons ici une légère ascension par le boulevard. Nous rencontrerons bientôt la *Porte de Hal.*



Porte de Hal

La voici : elle se trouve à l'endroit où finit le boulevard du Midi et où commence le boulevard de Waterloo. La *Porte de Hal* renferme aujourd'hui un *Musée d'antiquités* très important.

Cet édifice qui date du XIII[e] siècle, était autrefois, en même temps qu'un donjin, une des principales portes de la Ville. Elle a aussi servi de prison. Aujourd'hui le monument reçoit de nombreuses visites. L'entrée est gratuite.

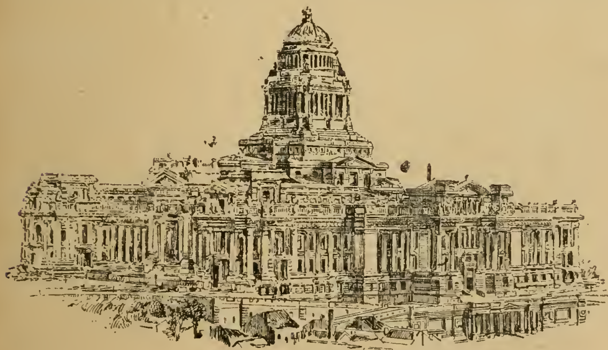
L'escalier en colimaçon est remarquable ; c'est

un petit chef-d'œuvre de genre dû à l'architecte Beyaert.

Le musée qui contient une superbe collection d'armes et d'armures de toutes les époques et de tous les peuples prend trois étages de l'édifice.

La collection ethnographique du 3e étage n'est pas encore complète. Toutefois ce qui s'y trouve est digne d'attention.

Continuons l'ascension du boulevard de Waterloo. Bientôt apparaît à nos regards, le dôme du gigantesque *Palais de Justice* un des édifices les



Palais de Justice

plus considérables qui soient. Elevé sur un point culminant de la capitale, le *Palais de Justice* apparaît grandiose tant pour sa masse imposante que par la hardiesse de sa conception architecturale et ses proportions colossales. Sa masse domine les environs de Bruxelles.

Cette merveille est due au génie de l'architecte

Poelaert, le même qui conçut les plans de la colonne du Congrès que nous avons visitée.

Cet homme consacra seize années de sa vie à l'exécution de son œuvre; il ne lui fut pas donné d'assister à l'achèvement, au triomphe; il mourut quatre ans trop tôt!

La superficie de l'emplacement de ce monument énorme et superbe mesure 2,600 mètres carrés. Cette superficie est de beaucoup supérieure aux plus grands monuments du Globe. Cependant, les dépenses nécessités pour l'édifier ont été inférieures à celles qui ont été exigées par des œuvres de moindre importance. L'église de Rome a coûté 240 millions, l'opéra de Paris 60 millions, le Palais de Justice n'a coûté que 45 millions.

La façade principale qui regarde la rue de la Régence, se compose d'un magnifique portique relié de chaque côté aux ailes latérales par une pente de colonnes. Ce portique remarquable pour son hardiesse est formé de deux énormes pilastres soutenant la voûte surplombée elle-même d'une plateforme avec balcon de pierre, au centre duquel se dresse Minerve, déesse de la sagesse.

Les statues qui ornent les deux péristyles sont : à droite, Domitien et Cicéron et à gauche, Lycurgue et Demisthènes.

Les façades de droite et de gauche ne sont point identiques; celle de gauche est plus monumentale que celle de droite, une rampe de 10 mètres a permis de lui donner un développement plus considérable. Les colonnes de ces façades sont d'ordre Dorigue et Corinthien.

La façade postérieure diffère aussi des autres,

mais elle d'une plus grande correction et plus parfaite de style.

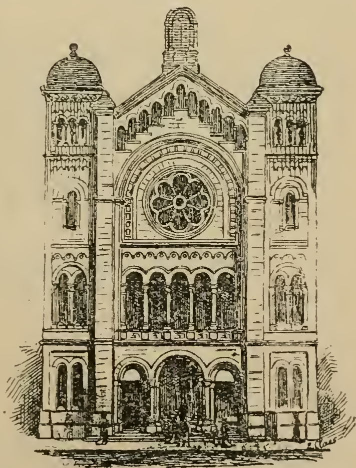
Le *dôme* est élevé à la hauteur de 97m50. Il est surmonté d'une coupole en cuivre qui ne se trouvait pas sur les plans de l'architecte.

Du haut de cette coupole le panorama est splendide; la vue porte sur tous les édifices du Brabant et dépasse considérablement ces bornes en temps clair. Il est des jours où la flèche de la cathédrale d'Anvers est visible.

L'intérieur est remarquable au point de vue de la grandeur, de la majesté et de la splendeur de cette merveille.

Regardons une dernière fois la façade principale du *Palais de Justice* et, après avoir jeté un coup d'œil sur le panorama qui se déroule au pied de l'édifice, engageons-nous dans la rue de la Régence.

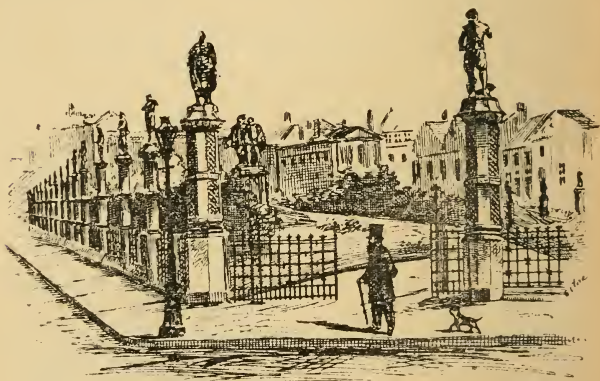
Voici la *nouvelle synagogue*, œuvre d'un beau style de l'architecte De Keyzer.



La Synagogue

Voici, tout à côté, le *nouveau Conservatoire de musique* et nous voici enfin à la *Place du petit Sablon* où nous arrêterons. Ce square, qui est

un vrai bijou, est d'aménagement récent. C'est encore à l'architecte Beyaert que nous devons l'arrangement si coquet et si artiste à la fois de ce square. On n'y retrouve rien des banalités courantes. Beyaert imagina de mettre une sorte de galerie historique qui parlerait des belges qui ont illustré leur pays au XVI siècle et d'y représenter en même temps les différents corps de métier de cette époque.



Petit Sablon

Le square est entouré de quarante-huit colonnes, toutes de style et de dessins différents; chacune de ces colonnes est surmontée d'une statue en bronze mesurant un mètre vingt de hauteur.

Le groupe du fond représente, fraternellement unis, les comtes Egmond et de Hornes. Ce groupe se trouvait primitivement Grand' place lieu où ces martyrs furent décapités.

Autour de ce groupe se rangent dix statues en marbre blanc.

Commençons par la droite et énumérons :

Guillaume le Taciturne, Louis Van Bodeghem, Henri de Brederode, Corneille de Vriendt, dit Florès, Dodonnée, Gérard Mercator, Jean de Locquenghien, Bernard Van Orley, Abraham Ortélius et la dernière, Philippe de Marnix de Ste-Aldegonde.

Le batiment sombre sur lequel se détache le square que nous venons de parcourir est le *palais du Duc d'Arenberg.*

Ce palais contient une collection de tableaux anciens de maîtres flamands et Hollandais des plus remarquables et d'une inestimable valeur.

Faisant face au Palais et au square, cet édifice en construction est l'église de *Notre Dame du Sablon.*

Cette église est en réparation ; déjà une partie est restaurée et permet de se faire une idée de l'élégance et de la joliesse du style.

Cette église appartient au style gothique flamboyant du XVIe siècle.

Le chœur est du XIIIe siècle. L'intérieur est fort disparate en ce moment, les statues des apôtres, des autels et des boiseries qui datent du XVIIe et du XVIIIe siècle déparent cet intérieur qui constitue une des œuvres d'art des plus charmantes et des plus belles.

La place située derrière l'église du Sablon, est la *Place du Grand Sablon.*

Cette place qui est immense sert plusieurs fois chaque semaine de marché aux légumes et de comestibles divers. Elle est aussi le rendez-vous des sociétés de Jeu de balle.

Le monument placé au centre, date du milieu du XVIIIe siècle. Ce monument est une fontaine érigée par un anglais en reconnaissance du séjour prolongé qu'il fit dans la capitale belge.

Traversons la place et nous verrons se dresser devant la masse noire et antique de *l'Eglise de la Chapelle.*

Cette église est tout à fait remarquable et fort intéressante à visiter. Le chœur qui date du XIIe siècle est un des plus beaux de ceux qui existent en Belgique.

Reprenons le chemin parcouru, traversons la Place du Sablon et arrivé à la rue de la Régence, nous avons à gauche le *Palais des Beaux Arts,* contenant le musée de peinture ancienne.

Le monument est l'œuvre de l'architecte Balat. Le groupe de l'aile gauche est du au ciseau de M. De Vigne et celui de l'aile droite est de M. Vanderstappen.

L'entrée du *Palais des Beaux Arts* donne accès dans un vaste vestibule à colonnes communiquant par une porte centrale à la salle de la statuaire moderne.

Dans les salles attenantes à celle là, se trouve le *Musée historique.*

Le *Musée ancien* se trouve à l'étage ; deux escaliers latéraux y conduisent.

Cette collection est des plus intéressantes, et des toiles de grande valeur ont depuis peu pris place dans le musée.

En face du Palais des Beaux Arts, se trouve le *Palais du Comte de Flandre,* frère du roi. La place qui se trouve au bout de la rue de la Régence est la



Palais du Comte de Flandre

Place Royale. La statue équestre qui orne le milieu de la place est celle de *Godefroid de Bouillon* le héros des Croisades. La statue est l'œuvre du sculpteur Simonis. (1)

L'église est dédiée à *St-Jacques sur Caudenberg ;* elle n'offre aucun intérêt ni au point de vue de l'architecture ni au point de vue de l'art. Seuls les deux grands tableaux du transept, dûs au pinceau du peintre Portaels, méritent un examen.

Tournons le dos à l'église, et passons sous le petit portique qui se trouve dans le coin à gauche. Nous voici à la Place du Musée. Cette place dâte du siècle dernier. La statue qui se dresse est celle de *Charles de Lorraine*.

Au fond de la place se trouve l'entrée des *Musées Royaux*, (ouverts de 10 à 4 en hiver et de 10 à 5 en été. Entrée libre).

Dans le bâtiment où nous pénétrons se trouve la collection de peinture moderne et est exclusivement



Place Royale

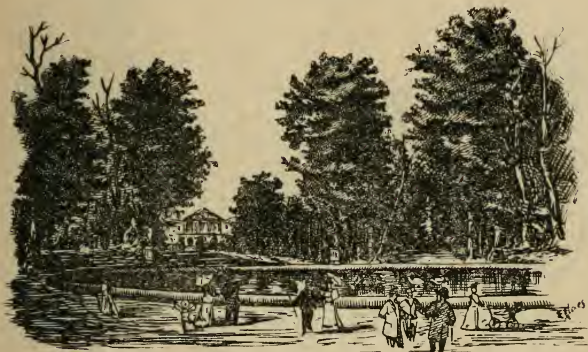
réservé aux peintres belges, nés depuis le commencement de ce siècle.

Cette collection offre en même temps qu'une grande variété de toiles, une aussi grande variété de talents ; à coté de tableaux remarquables se trouvent des œuvres dont la valeur est contestable.

Retournons vers la Place Royale, traversons la et dirigeons nous vers le bouquet d'arbres qui s'élève à c'est le *Parc*.

Le Parc est l'endroit de la ville ou se réunissent le plus d'enfants et de mamans ; c'est la promenade favorite ; Les bruxellois aiment leur parc, c'est le

seul endroit de la ville où ils puissent goûter un peu de fraîcheur.



Parc

Pendant l'été, les musiques de la garnison y donnent tous les jours des concerts de 3 à 5 heures. Le soir l'orchestre de la Monnaie se fait entendre au Waux-Hall.

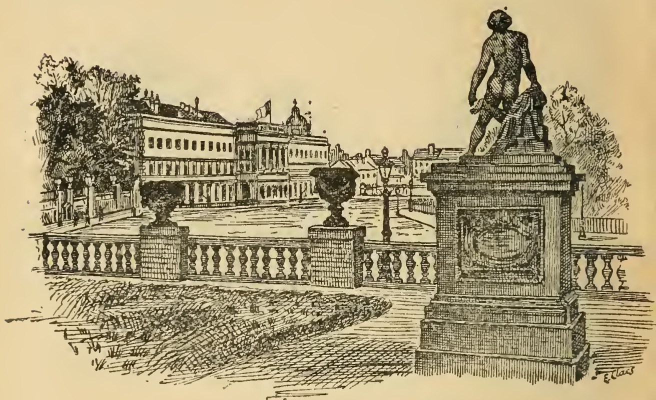
C'est le parc qui fut le principal théâtre des journées mémorables de la révolution de 1830.

La grande place qui se trouve devant le parc est la *place des Palais*. Le grand bâtiment à droite est le *Palais du Roi*.

Ce bâtiment n'offre rien de saillant, mais des projets de transformation sont à l'étude.

Au bout de la place, un autre bâtiment s'élève, entouré d'un beau jardin public. C'est le *Palais des Académies*. C'est l'ancienne demeure du Prince d'Orange. La statue qui représente un vieillard assis dans son fauteuil est celle de M. Quetelet, l'émi-

nent directeur et fondateur de l'Observatoire Royal.

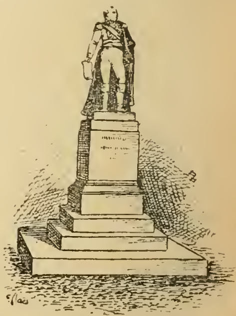


Palais des Académies

L'autre, celle de *Stas* le célèbre et éminent chimiste.

Juste en face du Palais du Roi, et de l'autre côté du Parc, au bout de la grande allée, s'élèvent les bâtiments, des *Ministères* (Guimard, 1787), la *Chambre des Représentants* et le *Sénat*. C'est le *Palais de la Nation*.

La salle du Sénat est admirable; on y remarque de superbes peintures du célèbre peintre belge Gallait.



Général Belliard

Le double escalier en spirale qui conduit aux tribunes de la chambre des Représentants, mérite une sérieuse attention.

LAEKEN

De quelque point que vous vous trouviez faite vous conduire en tramway ou en voiture à l'*Eglise Ste-Marie,* ce monument qui fait le fond de la rue Royale.

Cette église de construction récente n'offre rien de très remarquable au point de vue architectural ; toutefois le style employé et le travail mérite l'attention. Contournez le monument et vous apercevrez au bout de la rue Royale Ste Marie, un immense monument de style flamand. C'est le *Nouvel Hôtel Communal de Schaerbeek,* œuvre remarquable et élégante de l'architecte Van Ysendyck.

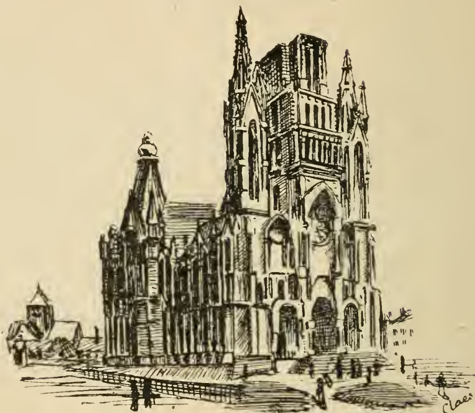
Les visiteurs de la capitale qui ne craignent point de se détourner, descendent la rue Royale Ste-Marie et visiteront de près, la façade, l'escalier d'honneur et l'intérieur de cet Hôtel Communal.

Cette visite faite, on remontera vers l'Eglise Ste-Marie et l'on descendra la rue des Palais vers Laeken. Arrivé Place Liedts on verra se dessiner les tours massives de la nouvelle Eglise de Laeken. Pour s'y rendre la ligne est droite, depuis l'Avenue de la Reine.

L'Eglise de Notre Dame de Laeken, œuvre de l'architecte Poelaert est inachevée et l'on ne prévoit point quand son édification sera complète.

L'architecte a voulu faire imposant et quelque critique que l'on ait émise déjà sur ce vaste édifice, il n'en est pas moins vrai que l'on ressent une pro-

fonde impression en pénétrant sous les voûtes immenses de cette église.



Eglise de Laeken

Cette église a été commencée avec les fonds d'une souscription nationale, en mémoire de la première Reine des Belges, décédée en 1850.

C'est à Notre Dame de Laeken que reposent les cendres de Léopold I et de la Reine Marie-Louise, celles de Léopold, duc de Brabant fils du Roi actuel, et du Prince Baudouin fils du Comte de Flandre, frère du Roi.

Ces sépultures se tiouvent dans la Crypte qui mérite l'attention.

Derrière l'église, un pstit cimetière exigu mais aristocratique ; des monuments d'une rare beauté attirent les regards. On y remarque le tombeau de la Malibran, la célébre chanteuse.

Pénétrons dans le parc, un des plus beaux du pays, suivons la belle et large avenue qui part de l'église à droite.

Ce parc est l'œuvre du roi actuel Léopold II. Laeken est la résidence royale et le Roi met une sorte de coquetterie à vouloir faire de Laeken un petit eden. Chaque année ce parc s'embellit et s'étend, on construit de nouvelles routes qui y conduisent et déjà il est devenu un lieu de réunion pour la plupart des Bruxellois.



Statue de Léopold I

Montons l'avenue : à droite, les jardins sont la propriété royale ; à gauche, c'est le parc public. Dirigeons-nous vers le monument qui se dresse au milieu du parc. C'est le monument élevé à la mémoire de Léopold I. Ce monument, haut de 40 m. fait face à la résidence royale; il est l'œuvre de l'architecte De Curte.

Arrivé au pied de ce monument jetez un regard

circulaire sur les environs, voyez combien le panorama s'étend et quand vous vous êtes rendu compte de ce qui vous entoure, commencez lentement l'ascension du monument ; vous assisterez alors a une sorte de féérie. Ce panorama va s'agrandir, les perspectives se reculer, l'horizon prendre des proportions superbes. Du haut du monument on jouit du plus beau panorama de ville qu'on puisse imaginer.

Nous conseillons de faire le tour de ce parc public et de contourner en revenant le parc royal, afin d'y admirer les belles serres et le jardin d'hiver.

Nous voici arrivé au canal ; continuons à longer la propriété royale et nous arrivons aux ponts de Laeken. L'allée d'arbres qui longe le canal c'est l'*Allée Verte*, ancienne promenade très fréquentée, délaissée aujourd'hui.

Engageons-nous y. Toute la partie inculte que l'on rencontre sur la rive opposée sera bientôt bouleversée pour les travaux de *Bruxelles-Port-de-mer*.

Nous voici à la *station de l'Allée Verte*, la plus importante pour le transport des marchandises.

En face, les *bassins* et les bâtiments de l'*Entrepôt* qui sous peu seront transformés et plus vastes.

Laissons le boulevard d'Anvers à notre gauche, et suivons le bassin nous arrivons aux quais.

A droite jetons un coup d'œil au *Marché aux poissons* dont l'installation mérite un moment d'arrêt.

Nous voici à l'église Ste-Cathérine, avec le marché aux légumes mouvementé le matin et fort pittoresque presque vers midi. Suivons la rue Ste-

Cathérine à gauche et nous voici revenu en plein centre de Bruxelles.



Eglise Ste-Cathérine

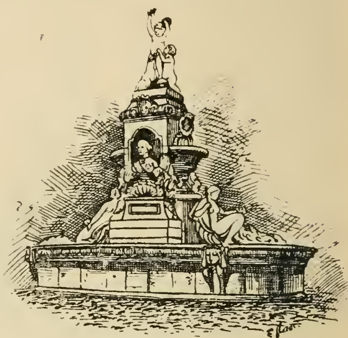
LE BOIS DE LA CAMBRE

Ceci est une promenade, une flanerie, un peu de repos, un plaisir champêtre...

Après avoir admiré l'œuvre des hommes, les monuments dont la ville est pleine, admirons un peu l'œuvre de la nature et réfugions-nous sous la ramure qui donne l'ombre et la fraîcheur, parcourons les allées fréquentées et perdons-nous un peu dans les allées latérales pleines de silence et de

chants d'oiseaux ! Allons au *Bois de la Cambre* cette partie avancée de la forêt de Soignes.

Les trams et les voitures sont des modes de locomotion peu coûteux pour s'y rendre. Les personnes qui aiment marcher se feraient conduire à la *Porte Louise* et de là, mettant gaillardement pied à terre suivront l'*avenue Louise* une des plus belles qui soient !



Fontaine de Brouckère

Cette avenue a une longueur de 65 mètres et est coupée en cinq voies différentes.

Cette avenue peut rivaliser avec celle des Champs Elysées de Paris ; si elle est moins majestueuse elle est plus charmante, plus jolie, se prête mieux à la promenade.

A droite de cette avenue on a construit un des plus beaux quartiers de la Ville, sur l'emplacement du quartier de *Tenbosch*.

C'est un quartier presque essentiellement aristocratique. A gauche, dans un fond, le *bas Ixelles* avec ses superbes étangs, site pitoresque et charmant.

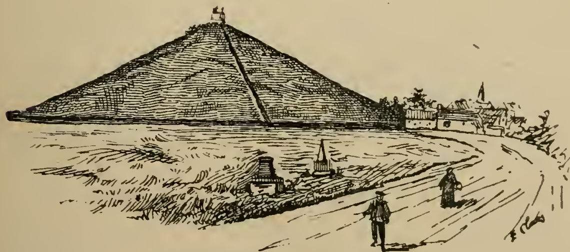
Nous voici au *Rond-point de l'avenue*. Le bois se montre avec sa masse sombre. Ici sur la pelouse un groupe admirable *Le Dompteur de chevaux* dû au ciseau de l'artiste Thomas Vincotte.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le Bois de la Cambre est l'avant porte de la Forêt de Soignes, qui se continue en ligne droite jusqu'à La Hulpe, distance de 15 kilomètres de Bruxelles.

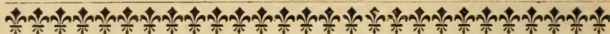
Le *Bois de la Cambre,* taillé en pleine forêt est demi sauvage et demi parc. On y rencontre un avant goût de ce qu'est le *bois de Soignes,* avec ses plantations variées, ses herbes séculaires, ses larges routes, ses échapées, ses ravins ou chantent des ruisselets, ses hêtres qui fait rêver par endroits à de vastes cathédrales dont la voûte, bleue et verte, est soutenue par d'innombrables colonnes... Ici c'est la lumière, là c'est l'ombre presque épaisse tant les ramures se croisent et s'entrecroisent.

La Forêt de Soignes a gardé son cachet originel, elle est demeurée une vraie forêt !

Après avoir fait le tour du *Bois de la Cambre,* on s'engagera donc pendant deux ou trois heures dans *Forêt de Soignes* et l'on rentrera dans la ville enchanté d'avoir fait une des plus belles, des plus reposantes et des plus agréables promenades que l'on puisse faire.



Waterloo



PROMENADE

DANS LES

JARDINS DE L'EXPOSITION.

Pour parcourir pratiquement l'Exposition le visiteur en entrant par l'entrée principale de l'enceinte prendra la gauche des jardins.

Dans l'allée droite il remarquera d'abord : *Le Pavillon Algérien,* très élégant avec ses colonnettes qui entourent les galeries d'un quadrilatère de 30 sur 30 mètres. Une véranda magnifique fait façade. L'intérieur est vraiment très joli au centre duquel se montre un bijou de jardinet entouré de jeunes palmiers et ayant un coquet bassin enguirlandé de riantes fleurs exotiques.

Un superbe petit portique Gréco-Romain. Le portique abrite un bas-relief en marbre de notre compatriote le sculpteur Jef Lambeaux et représentant « *Les Passions humaines* » auquel l'artiste travaille depuis 10 ans et qui sera à la fois la glorification de sa carrière et celle de la statuaire belge dont il est le plus original représentant.

A coté, une mosquée Arabe avec frite décorative du peintre Emile Wauters et représentant *Le Panorama du Caire.* La rotonde est flanquée d'un minaret du plus bel effet, haut de 40 mètres.

Arrêrons nous devant l'immense tonneau cubant 1 million 280 mille litres. C'est le plus grand tonneau du monde.

Plus loin, le Palais Indien bâti par la Société Anglo-Franco-Belge.

Voici le *Palais de Cristal*, châlet du Touring Club de Belgique, construit en glaces du haut en bas.

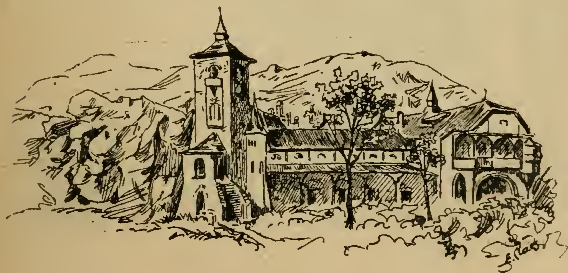
Avoisinant le *Restaurant Automatique*, une curieuse nouveauté. Les garçons y sont supprimés. Une machine électrique sert : boissons rafraichissements, mets variés, une fois que vous avez versé le montant de votre consommation sans être contraint à payer un pourboire.

Ici s'élève le *Restaurant Remy* représentant la brasserie Artois de Louvain, réputé pour son bock.

Cet établissement est un des plus vastes des jardins.

Nous appercevons le moulin à vent sur une base légère. C'est l'*Aërmotor* qui donne au moindre vent la force nécessaire pour certains travaux. Cette nouveauté est l'œuvre de M. Van Sout de Wetteren.

Le Panorama des Alpes, immense construction en staf, un des points de vue délicieux de notre



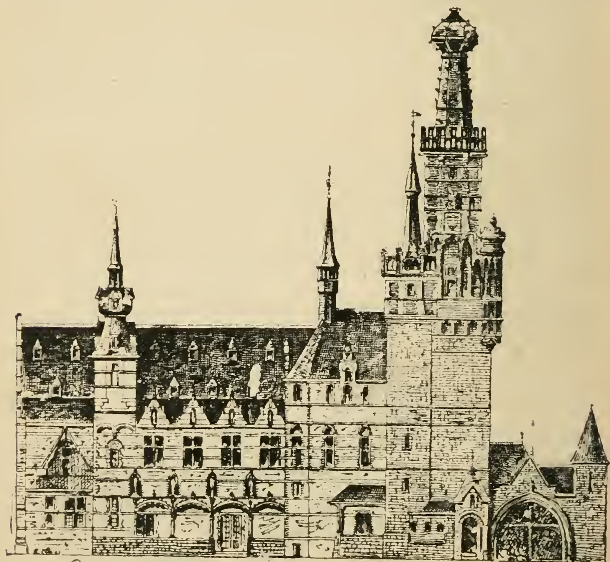
Le Panorama des Alpes.

exposition. Les amateurs du pittoresque, visiteront avec intérêt cette merveille. Du haut du perron

à gauche le coup d'œil est magnifique. L'illusion à l'intérieur est plus belle encore : Un village alpin se relève dans toute sa splendeur ; un lac aux eaux claires et bleues baignent ses rochers escarpés.

Des voitures funiculaires transportent les voyageurs d'un point à un autre de ce vaste panorama.

Le Palais de la Ville de Bruxelles. type d'architecture locale à la plus brillante époque. L'architecte



Le Palais de la ville de Bruxelles.

M. Paul Saintenoy a choisi l'art ogival du XVI[e] siècle et a daté sa conception de 1527. Ce palais

couvre une surface de 900 mètres carrés environs, construit en staf. La façade mesure 40 m. de longueur qui se termine par un beffroi de 4 m. 50 de diamètre sur 57 m. d'élévation.

L'exposition de la ville est une des plus curieuses.

Pénétrons dans les bâtiments de l'Exposition où nous abandonnerons le visiteur à ses pérégrinations selon ses goûts et ses préférences. Notre plan d'ailleurs le guidera dans les locaux.

Au sortir des galeries prenons l'allée inverse à celle par où nous nous sommes entrés.

Le Pavillon d'Anvers dont l'intérieur est parfaitement bien conçu dénote le soin particulier dans le choix de l'ameublement et le décor.

Le Palais de l'Alimentation, colossal bâtiment abritant les produits français.

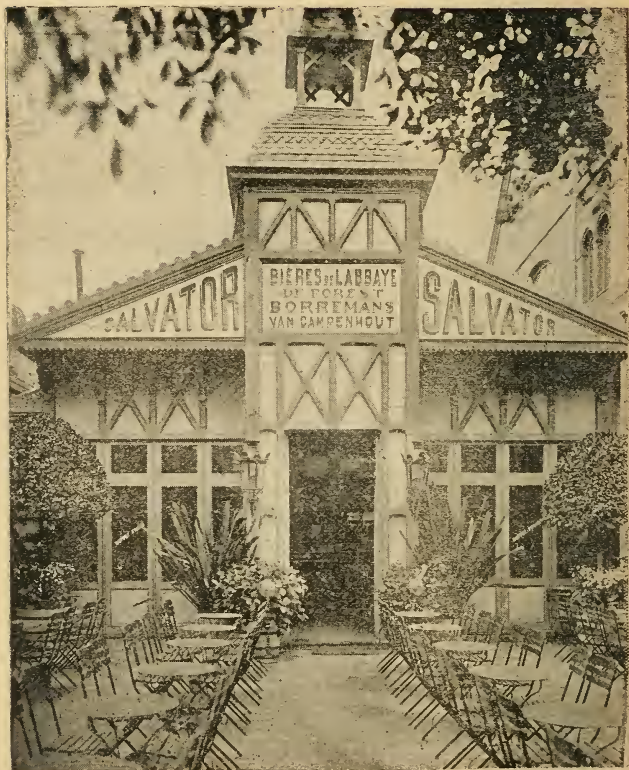
Le Ballon captif, aérostat cubant 36.000 m^3 et dont la fameuse nacelle peut contenir douze amateurs.

Le Quartier Arabe qui n'a rien de banal. Celà ne ressemble en rien à la fameuse rue du Caire qui fut le clou de l'Exposition de 1889 à Paris. Ce coin est pittoresque et populaire. Peuplé de vrais arabes. Très authentiques sont les ânes et les célèbres aniers du Caire qui forme une bande très turbulente dans ce quartier très mouvementé. Bazar, cafés, théâtres, etc. donnent à ce coin une vraie couleur de mœurs africaines.

Passons à la Brasserie de l'abbaye de Forest dont la façade au pignon d'allures monastiques décore le pavillon.

Installé par M. Borremans-Van Campenhout

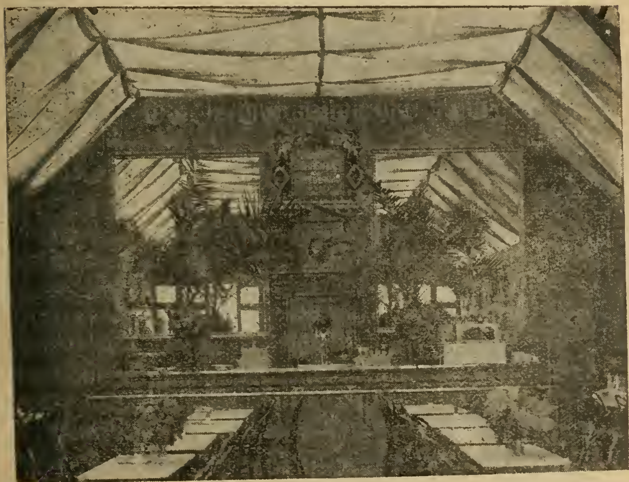
l'important brasseur de Forest et l'un des plus réputés du pays.



Extérieur de la Brasserie Borremans.

On y trouve : Pale-Ale, Stout, Salvator, Munich,

Bock, Faro et Lambic. On affirme que M. Borremans fabrique 12 bières différentes ! Toutes rivalisant avec les meilleurs produits étrangers importés en Belgique.



Intérieur de la Brasserie Borremans.

Avant de quitter le magnifique Châlet, disons un mot sur cette intéressante brasserie. C'est dans l'ancienne Abbaye de Forest que les grands établissements de malterie et de brasserie sont établis. L'abbaye de Forest évoque le souvenir du célébre monastère fondé en 1106 par les Bénédictines et où l'on n'admettait que les filles nobles. Brûlé en 1582 le couvent fut reconstruit en 1764. Les incendiaires avaient respecté le sanctuaire de ce monastère qui possédait de magnifiques stalles placées actuel-

lement dans le chœur de l'Eglise des SS. Michel et Gudule.

L'histoire raconte que les moines récoltaient plus de cent pièces de vin par an. Aujourd'hui l'abbaye de Forest fabrique des milliers d'hectolitres de bières dont le succès est dû à la qualité du malt employé à leur fabrication et qui donne une saveur particulière et infiniment agréable.

M. Borremans-Van Campenhout a importé l'an dernier 57000 sacs d'orge Dikili et a *malté* dans ce même espace de temps près de 4 millions de kilogr. dont la plus grande partie était des orges Dikili.

Le sympathique grand brasseur n'a pas hésité d'honorer le parc de notre exposition universelle en y plaçant un établissement constamment visité où nous pouvons sans crainte recommander la fameuse bière « Salvator ».

Ceci fait avançons vers *Le Continental*. Elégante construction aux vitraux artistiques et aux grandes glaces. On y débite la bière de Koekelberg dont l'éloge n'est plus à faire.

La Taverne Grüber située approximité étend sa monumentale façade. Comme dans toutes les Expositions la maison Grüber tient encore brillamment sa place entre les brasseries.

La Distillerie Anversoise de M. F. X. de Beukelaer reconnue pour son éléxir. Ce pavillon coquet et léger est superbe, mérite l'attention du visiteur.

Enfin nous voilà arrivé à *Bruxelles-Kermesse* dont l'entrée principale représente l'une des anciennes portes de Bruxelles.

L'emplacement où se trouve cette intéressante partie de l'Exposition et qu'on peut appeler «le clou»

mesure plus de deux hectares. Les plans ont été confiés à M. l'architecte Barbier qui a fait un véritable chef d'œuvre. Construire un vieux Bruxelles archéologique et archaïque alors qu'on a en plein centre de la ville des merveilles incomparables et inimitables c'eut été une tentative presque ridicule. On a donc décidé de reconstituer un quartier pittoresque de la ville disparue. Un pâté considérable de constructions donnant la configuration fidèle d'un ancien quartier, dédale de ruelles et carrefours bordés de façades antiques de pignons à redans ou à volutes dont il n'existe plus dans nos murs que de trop rares spécimen authentiques. Nous y voyons la reproduction exacte de l'un des arcs de triomphe de Rubens, celui de l'entrée d'Albert et d'Isabelle à Bruxelles ; une série de bâtisses du moyen âge et du XVIe au XVIIe siècle aujourd'hui disparues.

Le marché au beurre, vaste rectangle planté d'arbres, semé de tables et de bancs et bordé sur ses côtés de la galerie couverte abritant les échoppes dont le souvenir est resté vivace dans la mémoire des vieux bruxellois.

La clôture-façade vers les jardins de l'Exposition est reconstituée, un segment de la deuxième enceinte de Bruxelles avec ses fossés, ses murs, ses tours et ses courtines.

Entre la poterne, flanquée de deux grosses tours et l'établissement du *Chien vert* se trouvera l'*Esplanade* des jeux bordées de tilleuls. Là sont organisée les fêtes populaires et les réjouissances du quartier.

Le Soleil électrique, une nouveauté grandiose, fait l'admiration des visiteurs.

Un jeu de lampes de différentes couleurs appli-

quées sur une immense roue de 10 mètres de diamètre, mue par une machine électromagnétique donne en tournant sur son axe un spectacle éblouissant et féerique.

En outre on a réservé dans ce vaste enclos des places où se donnent les concours pour les différents jeux et de tirs — divertissements restés locaux.

Bruxelles-Kermesse est une attraction de premier ordre, permanente, d'intérêt, de mouvement et de gaîté.

Avant de quitter les jardins de l'Exposition jetons un coup d'œil sur l'arcade monumentale dûe à la conception de l'architecte Bordiau.

Cette immense armature en fer est surmontée d'un groupe (toile peinte provisoire) qui figure un quadrige traîné par 4 chevaux.

Au milieu du Parc se creuse en cercle une pièce d'eau aux conduites formidables distribuées en gerbes de Geysers, en aigrettes et en jets de pompes et réparties au centre de l'ample vasque entre quatre chimères géantes. Ce sont les *Fontaines Lumineuses*. Ce magnifique travail de sculpture est dû à Monsieur Vanderstappen.



HOTELS

Hôtel de Belle-Vue, place Royale, 7-8.
— de Bordeaux, rue du Midi, 135.
Grand hôtel Britannique, place du Trône, 3.
Hôtel de Termonde, rue du Progrès, 25.
— des Acacias, rue Fonsny, 6.
— de Cologne, rue du Progrès, 9-11.
— de Cologne, rue de la Fourche, 17-19 et 20.
— de Douvre, rue de Brabant, 36-38.
— de l'Empereur, rue Neuve, 93.
— de l'Espérance, pl. de la Constitution, 12-14.
— de Flandre, pl. Royale, 9.
— de France, rue Royale, 42A.
Grand hôtel Central, rue Auguste Orts, 1.
Grand Hôtel, boulevard Anspach, 21-23-25.
Grand hôtel Cosmopolite, pl. Charles Rogier, 5-6.
Grand hôtel Gernay, boul. Botanique, 13.
Hôtel du Grand-Miroir, rue de la Montagne, 28.
— du Grand-Monarque, rue des Fripiers, 17.
— de la Campine, Marché-aux-Poulets, 45.
— de l'Europe, place Royale, 1-2.
— Métropole, place de Brouckère, 27.
— Mengelle, rue Royale, 103.
— de la Poste, rue Fossé-aux-Loups, 32.
— de Saxe, rue Neuve, 111.
— de Suède, rue de l'Evêque, 27-29-31.
— Terminus-Nord, pl. Rogier et r. St-Lazare, 73.
— de l'Univers, r. Neuve, 48 et boul. du Nord, 9.
— de Vienne, rue de la Fourche, 24-26.

HOTELS-RESTAURANTS

Café des Boulevards et Vénitien, av. Boulevard, 6.
Hôtel de l'Abbaye de Villers, rue Montoyer, 64.
— de la Verrerie, Marché aux Grains, 45.
— de Vienne, rue de la Fourche, 24.
— de la ville de Liège, rue de Brabant, 10.



BANQUES

Banque Nationale

Rue de Berlaimont, 13 et du Bois-Sauvage, 9.

BANQUES PRINCIPALES

Banque Anglaise, Bigwood et Morgan, 16, rue Royale (téléphone 1807).

Banque Balser, rue d'Arenberg, 7.

Banque de Belgique (en liquidation), rue de l'Enseignement, 56 (téléphone 1344).

Banque de Bruxelles, Stern I., directeur, rue Royale, 56 (téléphone 377).

Banque de change et d'émission, boulevard du Régent, 26, (téléphone 974).

Banque Couteaux, de Régny t'Hoen et Cie, rue d'Arenberg, 13 (téléphone 1200).

Banque de Paris et des Pays-Bas, rue du Gentilhomme, 1-3 (téléphone 1122).

Ongenaed (frs et srs), Argent, 30. — Orb G. rue de Brabant, 15.

Paheau J. avenue Louise, 521. — Pater F. et Bourgeois, ch. d'Ixelles, 28. — Patte F. Thérésienne, 14. — Peemans E. et Cie, Madeleine, 6. — Peemans H. Chancellerie, 17. — Peeters J. rue de l'Ecuyer, 4. — Polet J. Arenberg, 18. — Prager A. Progrès, 177. — Prégaldino A. Progrès, 278. — Przédecki L. boul. du Nord, 116.

Rinquet (Guillaume) r. Jourdan, 95.— Rodberg, rue de la Montagne, 33. — Romedenne et Levi, av. du Midi, 9.— Romedenne A. Antoine Dansaert, 25. — Rosart M. Athénée, 6. Bureaux : Paix, 5. — Rossel V. av. d'Auderghem, 177. — Ruscart H. boul. du Hainaut, 160.

Sacré-Vander Perre G. Senne, 49.— Samuel Ed. et Cie, Fripiers, 52, (tél. 1012). — Samuel E. Auguste Orts, 7. — Scadde A. ch. d'Haecht, 226. — Scheurs F. pl. de Brouckère, 20. — Schmieder et Denola, Bourse, 22. — Schoonejans J Plétinckx, 58. — Schraenen Ed. Montagne, 74. — Schreurs F. boul. du Midi, 69, (tél. 880). — Schreurs F. Enseignement, 76.— Séhwabach A. et Souweine E. Régence, 57. — Segers H. Paroissiens, 15. — Siéron Ligne, 40. — Smal A. Alliance, 17. Bureau : boul. du Nord, 168. — Swyen, Robyns et Cie, rue Neuve, 157-159.

Tobler C. Gallait, 81, Galerie de la Reine, 29.

Vanden Bulcke Ch. Marché aux Herbes, 91. — Vanderkelen J. Ernest-Allard, 25 et Watteeu, 26. — Vander Moeren L. rue De Moerkerke, 26. — Vander Stokken H. Goffart, 21, Antoine Dansaert, 12. — Vanderstraeten G. Deux-Eglises. — Vanderwinnen G. Trône, 6. — Van de Weghe F. rue

des Palais, 350. — Van Hove A. r. Dupont, 24. — Van Keerberghen L. Congrès, 9. — Van Landeghem P. et Cie, Auguste Orts, 7. — Van Lierde A. Eperonniers, 34. — Van Mulders A. Namur, 6. — Veldekens G. rue des Fripiers, 51. — Verschueren L. pl. Petit Sablon, 13. — Verwée A. Marché au Charbon, 55.

Wahl Sée J. Auguste Orts, 3. — Waucquez A. Arlon, 91-93. — Waxweiler A. boul. Hainaut, 51. — Wefers, rue des Augustins, 25. — Wers H. et Peeters J. boul. Anspach, 184. — Werthauer M. Antoine Dansaert, 50. — Wets J. Putterie, 84. — Weyermann H. Presse, 6. Treurenberg, 28. — Wille V. Isabelle, 75. — Witteroos et Cie, Nouveau Marché-aux-Grains, 5, (tél. 1237). — Wouters F. aven. Brugmann, 30.



SERVICES DES TÉLÉPHONES

Les bureaux publics téléphoniques desservis par l'Etat, sont ouverts aux heures ci-dessous indiquées.

Le prix de communication dans ces bureaux avec les abonnés et les bureaux publics du réseau ou groupe auquel ils sont accordés est de 25 centimes par période indivisible de cinq minutes de conversation.

La correspondande est gratuite pour les abonnés du réseau.

BUREAUX PUBLICS

Bruxelles (Bourse), ouvert de 7 h. du matin à 9 h. du soir pendant la semaine et de 9 h. du matin à 1 h. du soir, les dimanches et les jours de fête légale (*).

Bruxelles (central), place de la Monnaie, service de jour et de nuit.

Bruxelles (Chancellerie), au bureau des postes, ouvert de 7 h. du matin à 8 h. du soir, pendant la semaine, et de 9 h. du matin à 1 heure de relevée, les dimanches et les jours de fête légale (*).

Bruxelles (Midi), place de la Constitution, service de jour et de nuit.

Bruxelles. (Nord), rue de Brabant, service de jour et de nuit.

(*) Ces jours sont : l'Ascension, l'Assomption, la Toussaint et la Noël.

Bruxelles (Palais de Justice), ouvert de 7 h. du matin à 9 h. du soir pendant la semaine et de 9 h. du matin à 1 h. de relevée, les dimanches et les jours de fête légale (*).

Bruxelles (Palais Législatif), rue de Louvain, ouvert de 7 h. du matin à 9 h. du soir pendant la semaine et de 9 h. du matin à 1 h. de relevée les dimanches et les jours de fête légale (*).

Bruxelles (Porte de Namur), ouvert de 8 h. du matin à 9 h. du soir pendant la semaine ; fermé les dimanches et les jours de fête légale (*).

Bruxelles (Quartier Léopold), place du Luxembourg, service de jour et de nuit.

Hal (station), ouvert pendant les mêmes heures que le bureau central téléphonique auquel il est annexé.

Nivelles (Nord), ouvert de 7 h. du matin à 9 h. du soir.

Saint-Gilles (Bruxelles), chaussée de Charleroi, ouvert de 7 h. du matin à 8 h. du soir pendant la semaine et de 9 h. du matin à 1 h. de relevée les dimanches et les jours de fête légale (*).

(*) Ces jours sont : l'Ascension, l'Assomption, la Toussaint et la Noël.

LISTE

DES VOIES PUBLIQUES DE LA VILLE DE

BRUXELLES

et de ses Faubourgs

AUGMENTÉE DE TOUTES LES DÉNOMINATIONS NOUVELLES

Les lettres suivantes, placés à la fin de chaque ligne, indiquent le quartier dans lequel se trouve située la voie dont il s'agit.

B.	Bruxelles.
A.	Anderlecht.
E.	Etterbeek.
G.	Saint-Gilles.
I.	Ixelles.
J.	St-Josse-ten-Noode.
K.	Koekelberg.
L.	Laeken.
M.	Molenbeek-St-Jean.
S.	Schaerbeek.

Abréviations qui ont été employées.

Av.	Avenue.
B.	Boulevard.
Ch.	Chaussée.
M.	Marché.
Mt.	Montagne.
Pl.	Place.
Al.	Allée.
Chem.	Chemin.
Q.	Quai.
Sq.	Square.

RUES		TENANTS	ABOUTISSANTS	

A

RUES		TENANTS	ABOUTISSANTS	
Aa	d'	Paepsem	quai d'Aa	A
Abattoir	de l'	b. Abattoir	pl. Senne	B
Abbaye	de l'	av. Louise	ch. Vleurgat	I. B
Abdication	de l'	Luther	Van Campenhout	B
Abondance	de l'	ch. d'Haecht	Josaphat	S
Abricotier	de l'	Haute	Minimes	B
Acacias	des	Broebelaer	Champs	A
Acasias	des	ch. St-Pierre	Champs	E
Académie	de	Mommaerts	Ribeaucourt	M
Accolay	d'	Poinçon	Ursulines	B
Activité	de l'	Science	ch. Etterbeek	B
Adolphe		ch. Vleurgat	De Pratere	I
Adrien Sterckx		Th. Verhaegen	Perche	G
Africaine		ch. Waterloo	Amazone	G
Agrafe	de l'	Birmingham	Champs	A
Agriculture	de l'	Lion	ch. d'Haecht	S
Ailes	des	ch. d'Haecht	Gallait	S
— (petites)	des	voir rue Goossens		
Albani	d'	ch. Waterloo	av. Ad. Demeur	G
Albert		av. de la Reine	Palais	L
Albert de Latour		Dailly	Consolation	S
Aldin	d'	ch. Boendael	av. Eper. d'Or	I
Alexiens	des	Poinçon	Steenpoort	B
Allard		Brabant	Progrès	S
Allée verte	de l'	b. Bauduin	pont Laeken	L. M
Allée Taverne		ch. Tervueren	aux Champs	E
Allemagne	d'	ch. de Mons	pl. Bara	A
Allemagne prolong.		ch. de Mons	q. de l'Industrie	A
Alliance	de l'	Scailquin	De Bériot	J
Alost	d'	Flandre	Serrure	B
A. Vandenpeereboom		ch. de Gand	ch. Ninove	M
Amazone	de l'	Chatelain	De Facqz	I
Américaine		ch. Charleroi	ch. Vleurgat	I
Amigo	de l'	M. au Charbon	Etuve	B
Amsterdam	d'	Ophem	b. Entrepôt	B
Anderlecht	d'	pl. Fontainas	b. Abattoir	B
André Van Hasselt		pl. Milices	Consolation	J
Anglaise		Maroquin	Jardinier	M
Angle	de l'	b. Baudouin	Harmonie	M
Angleterre	de	Fonsny	Constantinople	G

RUES		TENANTS	ABOUTISSANTS	
Anneesens		T'Kint	Senne	B
Anoul		ch. Wavre	Longue-vie	I
Ant. Dansaert		Poissonniers	v.-M.-aux-G.	B
Ant. Labarre		av. Macau	Presbytère	I
Aqueduc	de l'	ch. Charleroi	Washington	I
Arbalète	de l'	Perche	av. des Villas	G
Arbre	de l'	Régence	Ernest Allard	B
Arbre-bénit	de l'	ch. d'Ixelles	Croix	I
Arc	de l'	Angle	Frontispice	M
Archid. Rodolphe		Stéphanie	Tielemans	L
Archimède	d'	Loi (rond point)	sq. Ambiorix	I
Ardenne	d'	Montoyer	Belliard	B
Arenberg	d'	Ecuyer	Montagne	B
Argent	d'	Fossé-aux-Loups	pl. Martyrs	B
Arlon	d'	Parnaese	Loi	I.B
Armand Campenhout		Ten Bosch	pl. Chatelain	I
Armuriers	des	Madeleine	Nuit et jour	B
Arrosoir	de l'	Vers	b. Midi	B
Arsenal	de l'	Namur	Bodenbroeck	B
Artevelde	d'	ch. Louvain	av. Cortenberg	I
Artiehaut	de l'	Deux-Eglises	Pacification	S
Artistes	des	Médori	Champ Couronne	L
Artois	d'	Caserne	b. Midi	B
Ascension	de l'	Verte	Poste	J
Assaut	d'	Mt-Herb.-Potagères	Collegiale	B
Association	de l'	Royale	pl. Liberté	B
Ateliers	des	Ruisseau	pl. Sainctelette	M
Ath	d'	Vanderschrick	Prague	G
Athénée	de l'	ch. d'Ixelles	Jules Bouillon	I
Auber		pl. Conseil	Instruction	A
Auguste Orts		pl. Bourse	Poissonniers	B
Augustins	des	pl. De Brouckère	Laeken	B
Aulit		Coin perdu	Château	E
Aumale	d'	Plaine	Birmingham	A
Aurore	de l'	av. Cascade	av. Louise	I.B
Automne		av. Saisons	aux Champs	I
Autriche	d'	Palais	Poste	S
Avenir	de l'	Cte de Flandre	q. des Charbonn.	M
Av. Adolphe Demeur		ch. d'Alsemberg	ch. Waterloo	G
— Arquebusiers		ch. Louvain	pl. Milices	J
— Arts		pl. Madou	av. Marnix	J.B
— Astronomie		pl. Madou	Limite	J

AVENUES		TENANTS	ABOUTISSANTS	
Av. d'Auderghem		Loi	Chasse Royale	B
— Barrière		ch. Tervueren	Woluwe-St-Lamb.	E
— Beckers		Egalité	av. Nouvelle	E
— Biesput		ch. de Boodebeke		S
— Boulevard	du	Plantes	à la Senne	J
— Brabançonne		sq. Ambiorix	Noyer	B
— Brasserie		ch. de Mons	de la Clinique	A
— Brugman		ch. Waterloo	vers Uccle	G.I
— Cascade		pl. Sainte-Croix	Monastère	I
— Casernes		ch. Tervuereu	av. Cavalerie	E
— Cavalerie		ch. Tervueren	av. Dragons la Tour	E
— Champ Man.		av. Cavalerie	b. Militaire	E
— Chevalerie		ch. de St-Pierre	Noyer	B
— Cimetière		ch. Haecht	cim. Schaerbeek	S
— Clairière	de la	av. Panorama	ch. Waterloo	B
— Clémentine		av. Villas	av. du Roi	C
— Congo		Solboschweg	av. Victoria	I
— Cortenberg		Loi (rond point)	ch. Louvain	S.B
— Cosaques de la M.		av. Cavalerie	b. Militaire	E
— Couronne	de la	pl. Couronne	b. Militaire	I
— Courses	des	R.-P. Petite-Suisse	av. Jeanne	I
— Ducpétiaux		ch. Charleroi	av. de la Prison	G
— Dragons la Tour		av. Cavalerie	b. Militaire	E
— Derby	du	Dieweg	av. de la Forêt	I
— Ecole	de l'	ch. Mons	au Champs	A
— Eperons d'Or		pl. Ste-Croix	Bourgmestre	I
— Ernestine		Petite Suisse	av. Jeanne	B
— Eternité	de l'	d'Aumale	pl. du Repos	A
— Fensny		pl. Constitution	av. Van Volxem	G
— Galilée		Royale	Pole	J
— Guill. Macau		av. Eperons d'Or	ch. Boendael	I
— Haut Pont		av. Brugman	aux Champs	G
— Hippodrome		Guillaume Stock	b. Militaire	I
— Jeanne		av. Solbosch	av. Victoria	I
— Jette-St-Pierre		pl. Simonis	Jette-St-Pierre	K
— Joyeuse-Entr.		av. Auderghem	av. Cortenberg	B
— Klauwaerts		av. Hippodrome	r. Bourgmestre	I
— Legrand		av. Louise	ch. Waterloo	B
— Liberté	de la	pl. Simonis	parc Koekelberg	K
— Livingstone		Joseph II	sp. Marie-Louise	B
— Louise		pl. Louise	bois Cambre	G.I.B
— Marnix		av. Toison d'Or	av. des Arts	I.B.

AVENUES ET RUES		TENANTS	ABOUTISSANTS	
Av. Maurice		av. Solbosch	Petite Suisse	I
— Michel-Ange		sq. Ambiorix	av. Cortenberg	B
— Michez		pl. Van Hoegaerde		K
— Midi	du	pl. Rouppe	b. Midi	B
— Mon Plaisir		Navez	Lion	S
— Nerviens	des	av. Auderghem	av. Chevalerie	B
— Nouvelle		mt. du Cygne	aux Casernes	E
— Palmerston		sp. Marie-Louise	sq. Ambiorix	B
— Panthéon		av. Liberté	aux Champs	K
— Paul de Jear		ch. d'Alsemberg	av. Adolp. Demeur	G
— Parc Royal		parvis Notre-Dame	ch. Meysse	L
— Pesage		pl. Solbosch	Die-Weg	I
— Piste		Die-Weg	haut de la Côte	I
— Porte de Hal		ch. Waterloo	pl. Constitution	B
— Préau	du	ch. Tervueren	Enclos	E
— Reine	de la	pl. Liedts	Eglise N.-D.	S.L
— Renaissance		av. Cortenberg	av. Cavalerie	B
— Roi	du	Fonsy	ch. Forest	G
— Ste-Anne		pl. Léopold	parc Royal	L
— Saisons	des	b. Militaire	ch. Boendael	I
— Scheut.	de	ch. de Scheut	Birmingham	A
— Solbosch		av. des Casernes	pl. Solbosch	I
— Stéphanie		av. Villas	av. Besmes	G
— Toison d'Or		ch. d'Ixelles	ch. Waterloo	I.G
— Tour et Taxis		av. Reine	Escaut	L
— Van Volxem		ch. de Bruxelles	Fonsny	F
— Victoria		bois Cambre	ch. La Hulpe	B
— Villas	des	ch. Waterloo	av. Stéphanie	G
— Walckiers		Lion	aux Champs	S
Avoine	de l'	Maroquin	Ruisseaux	M

B

Bailly	du	av. Louise	ch. Waterloo	I.B
Balai	du	Patriotes	Noyer	B
Banque	de la	Bois-Sauvage	Mont de Sion	B
Bara		pl. Bara	Instruction	A
Baromètre		Léopold	Fransman	L
Basse		av. du Midi	Terre-Neuve	B
Bastion	du	ch. Ixelles	champ de Mars	B
Bateliers	des	Loups	q. Veeweyde	A
Baudet	du	Pepin	Namur	B
Bavière	de	V.-Halle-aux-blés	Alexiens	B

RUES		TENANTS	ABOUTISSANTS	
Beau-Site	du	Vanne	av. Louise	B
Beekkant	du	Dubois-Thorn	Osseghem	M
Beffroi	du	Jenneval	Ecuelle	B
Béguinage	du	Laeken	Gr.-Hospice	B
Béguines	des	ch. Gand	à Berchem	M
Belle-Vue	de la	av. Cascade	av. Louise	I.B
Belliard		av. des Arts	av. d'Auderghem	E.B
Belvédère	du	ch. Boendael	Presbytère	I
Berceau	du	Spa	Pacification	B
Berchem		Taziaux	Piers	M
Berckendael		ch. Waterloo	aux Champs	G
Berckmans		Livourne	av. Toison d'Or	G
Berger	du	ch. Ixelles	Keyenveld	I
Bergère	de la	Putterie	Loxum	B
Berlaimont	de	Assaut	Comédiens	B
Berlin	de	Dublin	Londres	I
Besace	de la	pl. Gueux	Noyer	B
Bethléem	de	ch. de Forest	av. du Roi	G
Betterave	de la	Vesale	Seigle	B
Betteraves	des	Neerpede	Lennick	A
Beughem	de	ch. Haecht	pl. Reine	S
Beurre	au	M. aux Poulets	Grand' Place	B
— (petite)	au	M. aux Herbes	Beurre	B
Beyaert		Louvain	Ducale	B
Bienfaisance	de la	Progrès	à la Senne	J
Bigorne	de la	Marie-Thérèse	Deux-Eglises	J
Billard	du	ch. Gand	Saint-Martin	M
Birmingham	de	pl. Duchesse	Aumale	A.M
Bissé		ch. Mons	Clinique	A
Bistebroeck		ch. Mons	ch. Mons	A
Blaes		pl. Chapelle	boulev. Midi	B
Blanche		av. Louise	Veydt	G.I.B
Blanchisserie	de la	Neuve	Marais	B
Bluets	des	pl. Van Meyel	Ma Campagne	E
Bodeghem		pl. Anneessens	b. du Midi	B
Bodenbroeck		pl. Grand-Sablon	Ruysbroeck	B
Boduognat		Charles Martel	av. Palmerston	S
Boerenholweg		ch. Louvain	Noyer	L
Bogards	des	pl. Fontainas	Etuve	B
Bois	au	ch. Forest	av. Clémentine	G
Bois	du	ch. de Boitsfort	ch. de la Hulpe	I
Bois (grande)	au	pet. r. au Bois	ch. Louvain	S

RUES ET BOULEVARDS	TENANTS	ABOUTISSANTS	
Bois (petite) au	Herman	aux Champs	S
Bois-Sauvage du	Collégiale	Treurenberg	B
Boiteux des	Argent	Marais	B
Bollinckx	d'Aa	Gare Forest	A
Bonne de	ch. Ninove	q. Mariemont	M
Bonneterre	ch. Waterloo	av. Louise	I
Bonnevie	ch. Merchtem	l'Ecole	M
Bon-Secours de	b. Anspach	M. au Charbon	B
Bonté de la	av. Louise	Livourne	G.B
Bordeaux de	Croix de Pierre	Saint-Bernard	G
Borgval du	b. Anspach	pl. St-Géry	B
Borne de la	ch. Gand	Savonnerie	M
Borrens	ch. Boendael	Cygne	I
Bosnie de	ch. de Forest	Bethléem	G
Bosquet	ch. de Charleroi	av. Toison d'Or	G
Botanique	Verte	Royale	J
Bouchers des	Fourches	Montagne	B
— (petite) des	M.-aux-Herbes	Bouchers	B
Bougie de la	pl. Concordat	à la Senne	A
Boulet du	Chartreux	Remp. des Moines	B
Boulev. Abattoir l'	pl. Ninove	Anderlecht	B
— Anderlecht d'	Abattoir	pl. Constitution	G.B
— Anspach	pl. de Brouckère	pl. Fontainas	B
— Anvers d'	boul. Senne	q. Commerce	B
— Barthélemy	Flandre	pl. Ninove	B
— Baudouin	Allée-Verte	à la Senne	M
— Bisschofsheim	Louvain	Royale	B
— Cambre de la	R.P.de la Pet.Suisse	av. Louise	I
— Charlemagne	Loi	sq. Ambiorix	B
— Clovis	sq. Ambiorix	ch. Louvain	B
— Entrepot de l'	Flandre	à l'Entrepôt	B
— Hainaut du	pl. Fontainas	b. Midi	B
— Jamar	pl. Constitution	Prusse	G
— Jardin botanique	b. Senne	Royale	B
— Léopold II	pl. Sainctelette	pl. Simonis	M
— Midi du	Anderlecht	Haute	B
— Militaire	R. P. Petite Suisse	ch. Tervueren	I.E
— Nord du	pl. De Brouckere	b. Botanique	B
— Quatre journ.	Verbist	pl. des Milices	J
— Régent du	Namur	Louvain	B
— Revision de la	Instruction	aux Champs	A
— Royal	ch. de Louvain	ch. Roodebeek	S

RUES		TENANTS	ABOUTISSANTS	
Bourse	de la	b. Anspach	Beurre	B
Bouvier		Van Meyel	Pantens	M
Brabant	de	pl. Charles Rogier	pl. Liedts	J.S
Braemt		ch. Louvain	Moissons	J
Braie	de la	V.-M.-aux-Grains	N.-M. aux Grains	B
Brand		q. Willebroeck	Ribeaucourt	L
Brasseurs	des	Hôtel-de-Ville	Chapeliers	B
Bréderode		Namur	pl. du Trône	B
Breughel		Laines	b. de Waterloo	B
Breydel		Belliard	av. d'Auderghem	B
Brichaut		Palais	Poste	S
Brigittines	des	Poinçon	Visitandines	B
Briqueterie	de la	Comtesse de Flandre	Tielemans	L
Broebelaer		ch. Tervueren	Bluets	E
Broeck	du	Plaine	à Dilbeck	A
Broeckbeek		Broeck	Chapitre	A
Brogniez		b. Anderlecht	Instruction	A
Bronze	du	ch. de Mons	Wayez	A
Broyère		Haberman	Liverpool	A
Brune		Chapitre	ch. du Village	A
Bruxelles		Comm. Dieweg	pl. Solbosch	I
Bruyère		Lion	ch. d'Helmet	S
Buanderie	de la	Van Artevelde	T'Kint	B
Buisson	du	Belle-Vue	de la Vallée	B
Bummel	du	Clé	Alost	B
Busselenberg		Veeweyde	Neerpeede	A

C

Cadran	du	du Mérinos	Vonck	J
Café	du	ch. Waterloo	aux Champs	G
Calvin		Luther	ch. de Louvain	B
Camions	des	du Progrès	Joly	S
— Senne	de la	pl. de Brouckere	b. Anvers	B
— Waterloo	de	de Namur	Haute	B
Bourgmestre	du	ch. Boendael	Monastère	I
Camusel		Anderlecht	Senne	B
Canal	du	Laeken	quai à la Houille	B
— Charleroi	digue	ch. de Mons	Paepsem	A
Canon	du	Choux	Blanchisserie	B
Cans		Viaduc	Van Aa	I
Cantersteen		Madeleine	Impératrice	I
Capouillet		Bosquet	Source	G

8

Capucins	des	Tanneurs	Haute	B
Carabiniers	des	Petit-Château	Amsterdam	B
Cardinal	du	ch. de Louvain	sp. Marie-Louise	B
Caroly		Trône	Marie de Bourgogne	B
Carré Berrevoets		Centenaire. 40		I
— Blaireau	du	Cygne, 36		I
— Borremans		ch. Boendael, 545		I
— Boulanger	du	Concorde, 12		I
— Broedermans		rue d'Orléans, 18		I
— Busscher		dh. Tervueren, 394		E
— Dambre		imp. de Londres, 11		I
— De Buyser		r. de la Croix		I
— De Greef		Centenaire		I
— De Moor		Keyenvel, 78		I
— De Ruydts		Souveraine, 44		I
— De Smedt		Arbre-Bénit, 48		I
— Deux ponts		r. Deux ponts		I
— Dewandeleer		ch. Boendael, 32		I
— Dumoulin		Broebelaer		E
— Faber		ch. Wavre, 152		I
— Fourie		du Chatelain, 130		I
— Furne		Savornerie, 15		M
— Haut-Pont		ch. de Waterloo, 440		G
— Nichmilder		Bluets, 73		E
— Olivier		Bluets, 77		E
— Peeters		du Cygne, 41		I
— Prairie	de la	Cygne, 40		I
— Rentier		Berger, 8		I
— Roze		ch. Forest, 238		G
— Schmitz		Bluets, 85		E
— Van Antwerpen		du Centenaire		I
— Van Mons		du Belvédère		I
— Vannot		Goffart, 44		I
— Van Zeebroeck		ch. de Boendael, 451		I
— Vergote		imp. de Londres, 27		I
— Vivier	du	du Vivier		I
— Wavre	de	ch. de Wavre, 142		I
Carpe	de la	St-Guidon	derrière le Broeck	A
Carpe	de la	ch. de Gand	aux Champs	M
Carroussel	du	ch. de Louvain	Charles-Quint	B
Caserne	de la	pl. Anneessens	b. du Midi	B
Casino	du	Marché	Progrès	S

RUES		TENANTS	ABOUTISSANTS	
Cave	de la	Léopold	Heysel	L
Céléri	du	Dethy	Fortifications	G
Cendres	des	Blanchisserie	b. Botanique	B
Centenaire	du	ch. d'Ixelles	pl. Ste-Croix	I
Centre	du	Veeweyde	Plaine	A
Céramique	de la	pl. Concordat	Liverpool	A
Cercle	du	pl. Van Meyel	ch. St-Pierre	E
Cerf	du	Bollinckx	Gaz de Forest	A
Cerf	(petite)	Cerf	Bollinckx	A
Cerfs	des	ch. de Gand	Perle	M
Cerises	des	Terre-Neuve	Tanneurs	B
César De Paepe		Fontainas	av. Porte de Hal	G
Chair-et-pain		M.-aux-Herbes	Grand'Place	B
Châlet	du	Potagère	Commune	J
Champsde la Couronne		Léopold	Fransman	L
— de l'Eglise		—	pl. Maison rouge	L
— de Mars	du	av. Marnix	Paris	B
Champs des 4 vents		des 4 Vents	De Launoy	M
Champs	des	Chasse royale	ch. Tervueren	E
Champs Elysées	des	Mercelis	Ermitage	I
Chancellerie	de la	Mont. du Parc	pl. Sainte-Gudule	B
Chandeliers	des	Haute	Minimes	B
Chanteurs	des	Frère-Orban	Peuple	M
Chantiers	du	Magasin	q. Commerce	B
Chapeau	du	ch. de Mons	Clinique	A
Chapelain	du	Plaine	Chapitre	A
Chapeliers	des	Grand'Place	Violette	B
Chapelle	de la	Notre-Seigneur	pl. Chapelle	B
—	—	l'Eglise	ch. de Gand	M
Chapitre	du	Centre	Aumale	A
Char	du	Rempart des Moines	Rossignol	B
Charbonniers	des	Progrès	Chanteurs	J
Charité	de la	ch. de Louvain	av. des Arts	B
Charles Hanssens		Minimes	Ernest Allard	B
Charles-Martel		Stévin	sq. Ambiorix	B
Charles-Quint		ch. de Louvain	Noyer	B
Charles VI		Saint-Josse	ch. de Louvain	J
Charrette	de la	ch. de Boendael	ch. de Boitsfort	I
Charrue	de la	Osseghem	aux Champs	M
Chartreux	des	Poissonniers	Fabriques	B
Chasseur	du	pl. Roupe	Terre-Neuve	B
Châssis	du	Bogards	Philiph Champagne	B

RUES ET CHAUSSÉES		TENANTS	ABOUTISSANTS	
Château	du	av. des Casernes	imp. Château	E
Château		Deux-Ponts	imp. Château	I
Châtelain	du	av. Louise	pl. Châtelain	I.B
Chaudron	du	Lennick	Neerpède	A
Chaufferette	de la	Plattesteen	Marché au Charbon	B
Chaumière	de la	Verte	pet. rue Secours	S
Chaumontel		Lion	à Evere	S
Ch. Anvers	d'	b. Baudouin	pont Laeken	L.M
— Alsemberg	d'	ch. Waterloo	à Uccle	G
— Boendael	de	pl. Ste-Croix	à Boendael	I
— Boitsfort		Comm. Dieweg	ch. de la Hulpe	I
— Charleroi	de	av. Louise	ch. de Waterloo	G.B
— Etterbeek	d'	Joseph II	pl. Jourdan	E.B
— Forest	de	av. porte de Hal	Forest	G
— Gand	de	q. du Hainaut	à Berchem	M
— Haecht	de	Royale extér.	à Haecht	S.J
— Helmet	d'	ch. d'Haecht	à Evere	S
— Hosseghem Dries	d'	Hosseghem	Stroombeek	L
— Ixelles	d'	av. Toison d'Or	Lesbroussart	I
— Jette	de	ch. Merchtem	à Jette	K
— Louvain	de	pl. Madou	Evere	J.S.B
— Merchtem	de	ch. de Gand	à Jette	M
— Meysse	de	De Want	vers Stroombeek	L
— Mons	de	b. d'Anderlecht	à Leeuw-St-Pierre	A
— Ninove	de	q. du Hainaut	à Dilbeek	A.M
— Ninove (ancienne)		ch. Ninove	Dilbeck	A
— Roodebeek	de	av. Cortenberg	à Woll.-St-Lamb.	S
— Saint-Pierre		pl. Jourdan	à Woll.-St-Pierre	E
— Tervueren	de	ch. St-Pierre	Auderghem	E.I
— Vilvorde	de	pont de Laeken	Nederoverheembeek	L
— Vleurgat	de	pl. Ste-Croix	ch. Waterloo	I.B
— Waterloo	de	Porte de Hal	à Uccle	G.I
— Wavre	de	ch. d'Ixelles	pl. Jourdan	I
Chemin de fer	du	Saint-Lazare	Brabant	J
Chem. de fer de ceint.		rue Léopold	au chemin de fer	L
Chem. de Terre		Marché du Parc	Vésale	B
— Bois	du	Molenbeek	Panthenshuis	L
— Champs	des	du Village	Solitude	A
— De Rudder		ch. de Gand	aux champs	M
— Eleghem	d'	Ham. Moortebeek	Berchem-St-Agathe	M
— Espinette	de l'	ch. Waterloo	Uccle	I
— Houtweg		ch. Boendael	à Auderghem	I

11

Ch. Jardiniers	des	av St-Anne	Devrière	L
— Weiwegel		Jette-St-Pierre	à Laeken	M
Chêne	du	Etuve	V. Halle-aux-Blés	B
Chevaliers	des	av. Toison d'Or	Stassart	I
Cheval noir	du	ch. Gand	q. Hainaut	M
Chèvres	des	ch. Boendael	du Cygne	I
Chevreuil	du	Tanneurs	pl. Jeu de Balle	B
Chiens	des	av. du Roi	à Forest	G
Chien-Marin	du	Flandre	q. Briques	G
Chien-vert	du	q. Charbonnage	Houilleurs	M
Chimiste	du	Liverpool	Bougie	A
Chœur	du	Vicaire	b. Léopold II	M
Chomé-Wyns		Instruction	Goujons	A
Choux	aux	Neuve	Marais	B
Christinne		Haute	Minimes	B
Cible	de la	Joseph De Keym	Vanderhoeven	J.S
Cigogne	de la	Remp. Moines	Flandre	B
Cinquantenaire		Cercle	Cornet	E
Cinquantenaire	du	De Launoy	Indépendance	M
Cirque	du	b. de la Senne	Laeken	B
Cité	de la	Collège	Sans Souci	I
— Apostel		ch. de Forest, 251		G
— Baudry		Derr. le Broeck		A
— Bougie	de la	Village n° 20		A
— Caron		Champs n° 11		A
— Caudron		ch. Ninove n° 344		A
— Chaussée	de la	ch. d'Etterbeek, 74		B
— Courbet		Minimes n° 154		B
— Dauvoin		ch. Mons n° 309		A
— De Bray		Ma Campagne n° 206		E
— Devos		Aa	digue du Canal	A
— Dilbeek		Dilbeek		M
— Flasschoen		Ransfort, 48		M
— Fontainas		av. porte de Hal, 23		G
— Genin		ch. de Forest, 199		G
— Gets		St-Guidon, 59		A
— Haut Pont		ch. de Waterloo, 438		B.I
— Jacques		Colonne, 24		M
— Janssens		Terre-Neuve, 101		B
— Lambot		rue de la Colonne		M
— Léopold		Senne		B
— Linthout		ch. de Roodebeek, 89		S

RUES ET CITÉS		TENANTS	ABOUTISSANTS	
Cité Meskens		ch. de Forest, 235		G
— Moermans		ch. de Waterloo, 208		G
— Sainte-Croix		Centenaire, 31		I
— Sotteau		ch. Ganshoren	aux champs	M
— Swinnen		Saint-Guidon, 67		A
— Usine à gaz		Quai des Usines		L
— Van Cappellen		Ste-Marie, nº 3		M
— Van Cutsem		ch. Mons, 951		A
— Van den Heyde		pl. Jourdan, 27		E
— Vanderborght		Heysel		L
— Vandergoten		Broeck		A
— Van der Gucht		Procession, 26		A
— Van der Kelen		Vers, 74		B
— Van Kieldonck		Birmingham, 103		A
— Van Mons		Minimes, 119		B
— Van Wichelen		q. Industrie, 221		A
— Wauthier		Colonne		M
Claessens		Marie-Christine	chemin du Bois	L
Clef	de la	Flandre	Serrure	B
Clémentine		Marie-Henriette	Wéry	I
Clémentine		ch. fer Dendre-Waes	ch. de l'Eglise	L
Clinique	de la	Donny	pl. du Conseil	A
Clocher	du	Rentiers	Cornet	I
Coenraets		Fonsy	ch. Forest	G
Coin-Perdu	du	ch. Tervueren	Aulit	E
Colle		Palais du Roi	ch. de Vilvorde	L
Collège	du	pl. Communale	Malibran	I
Collégiale	de la	Montagne	P. Ste-Gudule	B
Colleye	de	Rosnes	Billard	M
Colline	de la	M.-aux-Herbes	Grand'Place	B
Cologne	de	Brabant	Palais	J.S
Colombier	du	Saint-Michel	Finistère	B
Colombophiles		Loups	Grives	M
Colonne	de la	Ransfort	Quatre-Vents	M
Comédiens	des	Marais	Banque	B
Comète	de la	Equateur	Traversière	J
Comines	de	Juste-Lipse	Loi (rond-point)	B
Commerçants	des	Pelican	q. Commerce	B
Commerce	du	Trône	Joseph II	B
Commune	de la	Saxe-Cobourg	pl. Hauwaert	J
Compagnons	des	ch. de Louvain	Evere	S
Comte-de-Flandre		ch. de Gand	Maroquin	M

RUES		TENANTS	ABOUTISSANTS	
Comtesse-de-Flandre		Champ de l'Eglise	Ketels	L
Concert	du	ch. St-Pierre	Broebelaer	E
Corcorde	de la	Keyenveld	av. Louise	I.B
— (petite)	de la	Concorde	Président	I
Confédérés	des	Pavie	pl. des Gueux	B
Confiance	de la	ch. Tervueren	l'Orient	E
Congrès	du	Royale	Nord	B
Conseil	du	Collège	Goffart	I
Consolation	de la	Coteaux	ch. Louvain	S
Constantinople	de	Angleterre	aux Champs	G
Constitution	de la	Poste	ch. Haecht	S
Constructeur	du	ch. de Mons	q. Industrie	A
Coppens		Ernest Allard	Régence	B
Corbeau	du	ch.d'Helmet	Tilleul	S
Cornet	du	pl. Jourdan	av. Nerviens	E
Cornet-de-Grez		Royale	ch. Haecht	J.S
Coteaux	des	Moulin	Bois	J.S
Coude	du	Chancellerie	Gentilhomme	B
Couloir	du	ch. d'Ixelles	Maes	B
Courbe		pl. non dénomée	av. Ducpétiaux	G
Couronne	de la	pl. Couronne	Gray	I
Courtois		Lavallée	Ateliers	M
Couvent	du	Croix	Ermitage	I
Crapauds	des	Jérusalem	Herman	S
Crapauds	des	De Want	Stroombeek	L
Crayer	de	Van Eyck	av. Louise	I.B
Crèche	de la	Tulipe	Conseil	I
Crespel		av. Toison d'Or	Stassart	I
Creuse		Beguines	aux Champs	M
Creuse		Teniers	ch. Haecht	S
Crickx		ch. de Forest	aux Champs	G
Croisades	des	pl. Rogier	Frère-Orban	J
Croissants		av. du Roi	aux Champs	G
Croix	de la	ch. d'Ixelles	Arbre-Bénit	I
Croix Blanche	de la	Trois-Têtes	Sols	B
— de Fer	de la	pl. Louvain	pl. Surlet de Chokier	B
— de Pierre	de la	Source	pl. M.-St-Jean	G
Cuerens		Senne	b. Abattoir	B
Cuiller	de la	N. M. aux Grains	Remp. Moines	B
Cultes	des	pl. Liberté	b. Bisschoffsheim	B
Culture	de la	ch. Waterloo	av. Haut-pont	I
Cureghem		Anderlecht	b. Midi	B

RUES		TENANTS	ABOUTISSANTS	
Cygne	du	pl. Ste-Croix	b. Militaire	S
Cypres	du	pl. du Samedi	pl. Béguinage	B

D

RUES		TENANTS	ABOUTISSANTS	
Dahlia	du	Royale Ste-Marie	ch. Helmet	S
Dailly		Rogier	pl. Dailly	S
Dam	du	Bodegem	Vautour	B
Dam	du	Constructeur	q. Industrie	A
Damier	du	Choux	Blanchisserie	B
Danemark	de	Fonsny	Constantinople	G
Dautzenberg		Lesbroussart	av. Louise	I
De Bériot		Astronomie	Saxe-Cobourg	J
De Bruyn		Pacification	Willems	J
Defacqz		av. Louise	ch. Charleroi	G.I.B
Degreef		ch. Jette	Mont. des Anges	K
De Hennin		Lesbroussart	Ermitage	I
De Joncker		av. Toison d'Or	Bosquet	G
Dekens		av. Nerviens	Cornet	E
De Koning		Beekkant	Béguines	M
De Launoy		ch. Ninove	Cinquantenaire	M
Delcourt		av. Porte de Hal	Eglise	G
Délivrance		r. Pommier	Vlasendael	A
Déménageurs	des	ch. Gand	pl. Wouters-Koeckx	M
Demot		Belliard	Cornet	E
De Neck		av. Jette-St-Pierre	ch. de Jette	K
Denrées	des	Mont. Oratoire	Marché du Parc	B
De Pascale		Belliard	ch. d'Etterbeek	B
De Potter		Cologne	Brabant	S
Depratere		Lauters	ch. de Waterloo	I
De Rongé		Heysel	ch. de Meysse	L
De Rosne		q. du Hainaut	De Launoy	M
Derrière le Broeck		Broeck	aux Champs	A
Descamps		Moutons	Vander Noot	M
De Scampheleer		Jennart	ch. Merchtem	M
Destouvelles		Progrès	Masui	S-L
Dethy		ch. Waterloo	Fort	G
Deux-Eglises	des	Loi	pl. St-Josse	J-B
Deux-Ponts	des	Gray	Carré des Deux ponts	I
Deux-Tours	des	ch. de Louvain	Moissons	J
De Vrière		Aveugles (petite)	de Maelbeek	L
De Wand		av. Parc Royal	Nederoverheemb.	L
Dieghem	de	Schaerbeek	imp. Dieghem	B

RUES		TENANTS	ABOUTISSANTS	
Die weg		ch. de Boendael	av. Victoria	I
Digue	de la	pl. Ste-Croix	Gray	I
Dilbeek	de	ch. de Ninove	aux champs	A-M
Dillens		Malibran	Gray	I
Dominicains	des	Bouchers	Ecuyer	B
Donny		ch. Mons	Otlet	A
Douvres	de	—	Birmingham	A
Douze-Apôtres	des	Sols	Mont. du Parc	B
Drapeau		Village	Aumale	A
Drapiers	des	Prince-Royal	av. Toison d'Or	I
Drootbeek	dit	Molenbeek	stat. Pannenh.	L
Dublin	du	ch. Wavre	Londres	I
Dubois-Thorn		ch. de Gand	ch. Ninove	M
Ducale		pl. du Trône	Louvain	B
Dumonceau		Laines	b. Waterloo	B
Dupont		Brabant	pl. de la Reine	S
Duquesnoy		Madeleine	pl. St-Jean	B
Dyle	de la	b. Willebroeck	Moutons	M

E

Eburons	des	Philippe-le-bon	sq. Ambiorix	B
Echelles	des	Epargne	Laeken	B
Echevins		Guillaume Stock	Bourgmestre	I
Eclipse	de l'	Riches-Claires	Grande-Ile	B
Ecole	de l'	ch. de Gand	Presbytère	M
Ecole		ch. de Mons	aux Champs	A
Economie	de l'	Tanneurs	pl. Jeu Balle	B
Ecosse	d'	Bosquet	Croix de Pierre	G
Ecuelle	de l'	Confédérés	Noyer	B
Ecuyer	de l'	Fripiers	Arenberg	B
Edimbourg	d'	ch. de Wavre	Champ de Mars	I
Eenens	d'	Van Ysendyck	ch. d'Helmet	S
Egalité	de l'	ch. Tervueren	aux Champs	E
Eglise	de l'	ch. de Forest	Fort	G
—	de l'	b. Léopold II	Chapelle	K
—	—	ch. de St-Pierre	pl. Van Meyel	E
Eglise	de l'	Palais	av. Parc royal	L
Egmont	d'	av. Marnix	Champ de Mars	B
Elise		ch. Boendael	av. Solbosch	I
Eloy		Instruction	Goujons	A
Emmanuel Hiel		Verhas	Rubens	S
Empereur	de l'	Mont. de la Cour	Hôpital	B

RUES		TENANTS	ABOUTISSANTS	
Enclume	de l'	pl. St-Josse	Deux-Eglises	J
Enghien	d'	ch. de Ninove	de Bonne	M
Enseignement	de l'	Royale	pl. Liberté	B
Epargne	de l'	Pont-Neuf	St-Jean-Nép.	B
Epée	de l'	Haute	Minimes	B
Eperonniers	des	M. aux Herbes	pl. St-Jean	B
Equateur	de l'	Royale extér.	Méridien	J
Ermitage	de l'	ch. d'Ixelles	Lesbroussart	I
Ernest Allard		pl. g^d Sablon	Arbre	B
Escalier	de l'	Vieille Halle aux Blés	Steenpoort	B
Escaut	de l'	Moutons	Vandenbogaerde	M
Espagne	d'	Hôtel des Monnaies	ch. de Charleroi	G
Espenveld		Léopold	aux Champs	L
Espérance	de l'	de Ribeaucourt	du Chœur	M
Esplanade	de l'	Champs de Mars	Trône	I.B
Est	de l'	ch. d'Haecht	Josaphat	S
Etang	de l'	ch. de Wavre	ch. Tervueren	E
Etangs noirs	des	ch. de Gand	Vandenpereboom	M
Eté	de l'	Printemps	Automne	I
Etendard	de l'	Véronèse	Le Titien	B
Etuve	de l'	Amigo	Poinçon	B
Evenepoel		av. Tour et Taxis	Ribeaucourt	L
Eventail	de l'	Haute	Minimes	B
Evêque	de l'	Laeken	Fripiers	B
Evers		Laines	b. de Waterloo	B

F

Fabriques	des	Chartreux	Poudrière	B
Fabriques	des	ch. Merchtem	aux Champs	K
Facteur	du	Comte de Flandre	Ecole	M
Faider		ch. Charleroi	Defacqz	G.I.B
Faisans	des	Haute	Breughel	B
Fanfares	des	av. Chevalerie	Jonchaie	E
Faucon	du	Haute	Minimes	B
Félix Bourré		Longue-Vie	Jules Bouillon	I
Félix Bovie		ch. de Boendael	du Cygne	I
Félix Vandesande		Station	l'Usine	K
Ferme	de la	Saint-Josse	b^d des 4 Journées	J
Fétis		ch. Tervueren	av. d'Auderghem	E
Fiancée	de la	Saint-Michel	Pont-Neuf	B
Fiennes	de	pl. Bara	pl. du Conseil	A

Filature	de la	Victoire	ch. de Waterloo	G
Fin		Billard	Ransfort	M
Finances	des	Marché au Bois	Douze-Apôtres	B
Finistère	du	Fiancée	Neuve	B
Flamande		Noyer	av. Cortenberg	S
Flandre	de	pl. Ste-Catherine	b. Entrepôt	B
Flèche	de la	Station	Harmonie	M
Fleuristes	des	Economie	boul. du Midi	B
Fleurs	aux	Hirondelles	Pont-Neuf	B
Fleurus	de	Caroly	pl Industrie	I
Florence	de	av. Louise	Faider	I.B
Floris		Joseph Jacquet	Royale Ste-Marie	S
Fondation	de la	Teniers	Génisses	S
Fonderie	de la	pl. Wauters-Koeckx	ch. Merchtem	M
Fontainas		av. Porte de Hal	Constantinople	G
Fontaine	de la	b. du Hainaut	Terre-Neuve	B
Fontaine d'amour		mt. des Cailloux	ch. Louvain	I
Foppens		b. d'Anderlecht	Poterie	A
Forestière		Kindermans	Ten Bosch	S
Forge	de la	ch. de Waterloo	Victoire	G
Forgeron	du	ch. d'Haecht	Evere	S
Fort	du	ch. de Waterloo	Perche	G
Fortifications	des	— —	Fort	G
Fossé-aux-Loups		pl. de Brouckere	M. H. Potag.	B
Foulons	des	b. du Hainaut	b. du Midi	B
Four-à-briques	du	av. cimetière	Tilleul	S
Four-à-chaux	du	quai des Usines	Rupel	L
Fourche	de la	M.-aux-Herbes	Ecuyer	B
Fourmois		du Page	aux Champs	I
Fraikin		Gallait	Metsys	S
Fraises	des	Colombophiles	ch. de Mons	A
Francart		ch. d'Ixelles	ch. de Wavre	I
—	(petite)	Paix	Francart	I
France	de	Prusse	chem. de Forest	G
François Delcoigne		l'Eglise	pl. Van Hoegaerde	K
Frank		Tivoli	Pantens	L
Franklin		Archimède	pl. Gueux	B
Fransman		Léopold	Heysel	L
Fraternité	de la	Brabant	Verte	S
Frère-Orban		ch d'Anvers	Croisades	M
Fripiers	des	M.-aux-Herbes	pl. Monnaie	B
Froissard		pl. Jourdan	Comines	E. B

Frontispice	du	b. Baudouin	Simons	M
Fulton		Franklin	av. Cortenberg	B

G

Gachard		Lesbroussart	av. Louise	B
Gaillettes	des	ch. de Ninove	q. Mariemont	M
Gaieté	de la	Wayez	aux Champs	A
Galerie Artichaut		Artichaut	M. St-Josse	J
— Bortier		Madeleine	St-Jean	B
— Commerce	du	Neuve	Argent	B
— Crédit	du	Miroir	Pass. Travail	B
— Parlement	du	Enseignement	Croix de Fer	B
— Reine	de la	M.-aux-Herbes	Bouchers	B
— Roi	du	Bouchers	Ecuyer	B
— St-Josse		pl. St-Josse	M. St-Josse	J
— Travail	du	b. du Hainaut	av. du Midi	B
Gallait		pl. Lieds	Ailes	S
Ganshoren		de l'Eglise	Station	K
Gaucheret		pl. du Marché	av. de la Reine	S
Gauthier		Quatre-Vents	pl. Duchesse	M
Gautier		ch. St-Pierre	Broebelaer	E
Gaz	du	Marché	Progrès	J
Gaz	du	av. Liberté	Station	K
Gaz	du	Fransman	Jette-St-Pierre	L
Gazomètre	du	Progrès	Marché	J
Gazomètre		Fransman	Siphon	L
Geefs		Josaphat	Coteaux	S
Gendarmerie	de la	Laines	b. Waterloo	B
Gendebien		Gaucheret	Progrès	S
Génisses	des	ch. d'Haecht	Herman	S
Gentilhomme	du	Chancellerie	Treurenberg	B
Gérard		av. Chevallerie	ch. St-Pierre	E
Gevaert		Rossini	Instruction	A
Gheude		ch. de Mons	Brogniez	A
Gillon		Royale extér.	Limite	J
Girardin		Rogier	Bois (grande)	S
Glacière	de la	ch. de Waterloo	aux champs	G
Glibert		ch. d'Anvers	en impasse	L
Godecharles		Idalie	ch. de Wavre	I
Godefroid de Bouillon		Botanique	Royale	J
Goffart		ch. de Wavre	pl. Couronne	I
Goossens		ch. d'Haecht	des Ailes	S

RUES		TENANTS	ABOUTISSANTS	
Gosselies	de	quai de l'Industrie	Heyvaert	M
Goujons	des	l'Instruction	Petite-Ile	A
Gouttière	de la	Grands Carmes	Bogards	B
Gouvern. Provis.	du	Royale	Cultes	B
Grand Cerf	du	Laines	b. Waterloo	B
Grand Duc	du	ch. Tervueren	aux Champs	E
Grande Haie	de la	Ma Campagne	av. Barrière	E
Grand Hospice	du	Laeken	q. Bois à Brûler	B
Grande Ile	de la	pl. St-Géry	pl. Fontainas	B
Grands Carmes	des	M. au Charbon	Etuve	B
Gravelines	de	Cardinal	Pavie	B
Gray		pl. Jourdan	pl. Ste-Croix	B.E
Grétry		Halles	Fourche	B
Grisar		Fiennes	Rossini	A
Grives	des	Fraises	q. Veeweyde	A
Grosse-Tour	de la	Stéphanie	Concorde	I.B
Grotte	de la	Palais	Palais	L
Guildes	des	Pacification	Philippe-le-Bon	J
Guillaume Stocq		av. Macau	ch. Boendael	I
Guillaume-Tell		Perche	Théod. Verhaegen	G
Guimard		av. des Arts	Industrie	B
Gustave Demanet		Heysel	ch. Meysse	E
Guttenberg		Philip. le Bon	sq. M. Louise	B

H

Haberman		ch. de Mons	pl. Concordat	A
Halles	des	Marché aux Poulets	Evêque	B
Hancart		ch. d'Haecht	pl. Lehon	S
Harengs	des	Marché aux Herbes	Grand'Place	B
Harmonie	de l'	ch. d'Anvers	station Allée Verte	M
Haute		Steenpoort	b. du Midi	B
Hautermann		Ribeaucourt	Pantens	L
Hectolitre	de l'	Fleuristes	pl. Jeu de Balle	B
Hemling		Rubens	Renkin	S
Henri Maus		b. Anspach	Midi	B
Henri Waffelaer		av. Ducpétiaux	Glacière	G
Heris		Anderlecht	Senne	B
Herman		Teniers	Jérusalem	S
Herry		parvis St-Roch	ch. d'Anvers	L
Heysel		ch. Meysse	à Jette-St-Pierre	L
Heyvaert		ch. Ninove	Liverpool	A.M
Hirondelles	des	b. de la Senne	Laeken	B

IMPASSES ET RUES		TENANTS	ABOUTISSANTS	
Hobbema		avenue Renaissance	Noyer	B
Hollande	de	Fonsny	Constantinople	G
Hollestraat		chaus. d'Alsemberg	Vanderkindere	G
Homme Chrétien	de l'	Eperonniers	Duquesnoy	B
Hongrie		Victoire	ch. Waterloo	G
Hoogboschstraat		Creuse	Berchem St-Agathe	M
Hoogvorst	d'	Cologne	Brabant	S
Hôpital	de l'	pl. St-Jean	pl. P. de Justice	B
Horizon	de l'	ch. Vleurgat	Forestière	I
Hornes	de	av. Marnix	champs de Mars	B
Horticulture	de l'	ch. Vleurgat	ch. Waterloo	I
Hosseghem		Heyssel	Hosseghemdries	L
Hôtel des Monnaies		av. Toison d'Or	ch. de Waterloo	G
Hôtel de Ville	de l'	Grand'Place	Etuve	B
Houblon	du	nouv. M. aux Grains	b. Barthélémy	B
Houilleurs	des	q. Charbonnages	Moutons	M
Houzeau		b. Léopold II	Degreef	M
Huygens		Osseghem	Beekkant	M
Hydraulique		Charité	Deux-Eglises	J

I

Idalie	d'	Trône — Trèves	I
Impasse Abatteur	de l'	rue de la Chapelle	K
— Abeilles	des	Poitiers, 10	B
— Agneaux	des	Moineaux, 13	B
— Aigle	de l'	Schaerbeek, 14	B
— Allemands	des	Roue, 26	B
— Amitié	de l'	Visitandines, 9	B
— Arc-en-Ciel	de l'	Clef, 7	B
— Archange	de l'	Mâchoire, 12	B
— Arche	de l'	Terre-Neuve, 79	B
— Ardoises	des	Six-Jetons, 22	B
— Asile	de	— 42	B
— Aubette	de l'	Wynants	B
— Badard		Fin, 25	B
— Baleine	de la	Vinaigre, 12	B
— Barbe	de la	Fontainas, 11 (place)	B
— Barrière	de la	Moulin à Vent	G
— Beaupré	du	Vers, 13	B
— Blanchisserie de Cire		Rossignol, 4	B
— Blason	du	Char, 18	B
— Bobine	de la	Gouvernement Provis., 1	B

Impasse Bœufs	des	Fourche, 21	B
— Borgendael		place Royale, 8	B
— Bosch		Pachéco, 61	B
— Boulanger	du	Van Dyck, 29	S
— Bouquetière	de la	Terre-Neuve, 139	B
— Brasserie	de la	Laeken, 37	B
— Broedermans		Arbre-Bénit, 9	I
— Bulens		Ransfort, 13	M
— Bullinckx		Haute, 198	B
— Busselenberg		Busselenberg	A
— Cadeaux	des	Marché-aux-Herbes, 6	B
— Cadre	du	Miroir, 130	B
— Calvaire	du	Navets, 36	B
— Camélia	du	Haute, 95	B
— Canards (allée)	des	ch. de Louvain, 50	J
— Canon	du	Canon, 24	B
— Cantineau		Mécaniciens, 7	M
— Carotte	de la	Schaerbeek, 68	B
— Casman		de Rosne, 8	M
— Chansons	des	Haute, 114	B
— Chapelet	du	Marché-aux-Herbes, 76	B
— Chaperon	du	Rasière, 27	B
— Chardonneret	du	Anderlecht, 127 et 129	B
— Charmilles	des	b. du Midi, 3	B
— Château		Château	I
— Chaudron	du	Minimes, 195	B
— Cheminées	des	Alexiens, 92	B
— Cheval	du	Fossé-aux-Loups, 10	B
— Chèvrefeuille	du	Marché-aux-Poulets, 36	B
— Chien-Marin	du	Chien-Marin, 17	B
— Claes		Delcourt, 26	G
— Coffy	du	Eperonniers, 19	B
— Coin-Perdu	du	imp. Van Maele, 7	M
— Colin		Tanneurs, 85	B
— Colombe	de la	Fleurs, 12	B
— Coq	du	Saint-Pierre	B
— Coquelicot	du	Navets, 26	B
— Corail	du	Terre-Neuve, 95	B
— Cornue	de la	Vinaigre, 10	B
— Corporations	des	Minimes, 60	B
— Corroyeurs	des	Tanneurs, 106	B
— Couleuvre	de la	Ruisseau, 26	M

IMPASSES		TENANTS	
Impasse Crabbé		Keyenveld, 71	I
— Crahaux		Abondance, 30	J
— Crèche	de la	Laines, 44	B
— Cuve	de la	Marché-aux-Fromages, 10	B
— Cygne	du	ch. de Gand, 213	M
— Darimont		Avenir, 23	M
— Dauvrain		Godefroid de Bouillon, 22	J
— De Backer		Perle, 55	M
— De Belder		ch. de Louvain, 261	J
— De Betz		Limite, 58	J
— De Fuisseau		Haute, 282	B
— De Geneffe		Ecole, 38	M
— De Koster		ch. de Gand, 72	M
— De Mesmaeker		Godefroid de Bouillon, 34	J
— De Neubourg		Visitandines, 1	B
— Dentellières	des	Minimes, 102	B
— Deppekens		Schaerbeek, 27	B
— Desadeleer		Rasière, 3	B
— Dever		Olivier, 24	S
— Devoir	du	Nuit et Jour, 25	B
— Dewageneer		Ruisseau, 2	M
— Dewit		N.-D de Grâces, 21	B
— D'Hondt		Vanderstraeten	M
— Dieghem		Dieghem	B
— Diels		ch. de Waterloo, 92	G
— Doreur	du	Querelle, 9	B
— Doyens	des	Cantersteen, 10	B
— Dubois		Flandre, 60	B
— Dupré		Demot	E
— Ebénisterie	de l'	Haute, 309	B
— Ecluse	de l'	Poudrière, 62	B
— Enfer	de l'	Cantersteen, 26	B
— Eperonniers	des	Eperonniers, 29	B
— Epervier	de l'	ch. de Gand, 160	M
— Epis	des	Schaerbeek, 49	B
— Escargots	des	Blaes, 156	B
— Etameur	de l'	Canon, 21	B
— Etang	de l'	Pacification, 34	J
— Faucille	de la	Flandre, 21	B
— Fauconnier	du	Faucon, 12	B
— Fauvette	de la	Haute, 292	B
— Ferraille	de la	Vierge, 31	B

IMPASSES		TENANTS	
Impasse Fidélité	de la	Bouchers, 10	B
— Finné		ch. de Saint-Pierre, 227	E
— Forge	de la	ch. Waterloo	G
— Fougère	de la	Damier, 25	B
— Fourrages	des	Laines, 118	B
— Foyer	du	Economie, 21	B
— Francx		Vandenbogaerde	L
— Froment	du	Pachéco, 9	B
— Geerts		Saint-François, 41	J
— Géranium	du	Pachéco, 75	B
— Gerbe	de la	Plume, 8	B
— Ghyselbrecht		Fin, 36	M
— Giroflée	de la	Fourche, 44	B
— Godard		Beekkant	M
— Goossens		Godefroid de Bouillon, 16	J
— Gossey		imp. Dever r. Olivier	S
— Grange	de la	Ménage, 17	B
— Grenade	de la	Vandenbrande, 20	B
— Gril	du	Flandre, 98	B
— Grive	de la	Laines, 10	B
— Groenendael		Armuriers, 17	B
— Groseilles	des	Minimes, 131	B
— Hallemans		Cheval Noir, 21	M
— Hannetons	des	Peuple, 24	M
— Haubrechts		Avenir, 27	M
— Hennus		Delcourt, 7	G
— Hilaire		Tanneurs, 47	B
— Hôpital	de l'	Hôpital, 30	B
— Houben		Perle, 8	M
— Huîtres	aux	Chaufferette, 10	B
— Infirmerie	de l'	Laeken, 55	B
— Jardin	(allée des)	Viaduc, 131	I
— Jasmin		Abattoir, 18	B
— Jonon		Joseph Claes	G
— Jonquilles	des	Economie, 21	B
— Journalier	du	Rasière, 25	B
— Keyser		Vandenbranden, 42	B
— Laboureur	du	Serrure, 20	B
— Lance	de la	Saint-Pierre, 17	B
— Lattis	du	Van Dyck, 40	S
— Laurier	du	Poitiers, 12	B
— Lielens		chemin du Bois	L

IMPASSES		TENANTS	
Impasse Lierre	du	Poitiers, 8	B
— Linckx		ch. Saint-Pierre, 209	E
— Liserons	des	Haute, 369	B
— L'Olivier		l'Olivier	S
— Locrel		Rasière, 7	B
— Londes		Haute, 357	B
— Londres	de	Vienne, 39	I
— Lorraines	des	Rollebeek, 19	B
— Lothaire		Scailquin, 29	J
— Lune	de la	boul. d'Anderlecht, 33	A
— Lunettes	des	Vierges, 13	B
— Madrille		Marché au Charbon, 23	B
— Maison Rouge	de la	Escalier, 23	B
— Mandeliers	des	Montagne, 25	B
— Marchands	des	N. D. du Sommeil, 67	B
— Marmus		Prévoyance, 21	B
— Matelots	des	q. au Foin, 49	B
— Maternité	de la	Navets, 32	B
— Meert		Haute, 241	B
— Merciers	des	Haute, 275	B
— Merle	du	Flandre, 141	B
— Mertens		Die Weg	I
— Métiers	des	Marché aux Herbes, 19	B
— Michie		Hôtel des Monnaies, 170	G
— Michiels		ch. Forest, 44	G
— Migerode		Haberman	A
— Moenens		Activité, 44	B
— Montagne-aux-Anges		ch. de Jette, 139	K
— Moulin	(du petit)	Scheut-Veld, 38	A
— Moutarde	de la	Ruysbroeck, 6	B
— Muguet	du	Haute, 281	B
— Navire	du	Canal, 57	B
— Nelissen		Imp. Michie	G
— Œuf	de l'	Potiers, 17	B
— Opdebeek		Saint-François, 43	J
— Ormeau	de l'	Clef, 6	B
— Palmier	du	Etuve, 14	B
— Papier	du	Villers, 18	B
— Parc	du	Royale, 62	B
— Parmentier		Vlogaert, 26	G
— Pavot	du	Ménage, 26	B
— Payen		Rasière, 9	B

Impasse Pêcheur	du	Vers, 64	B
— Peeters		De Rosne, 30	M
— Perle-d'amour		Rempart des Moines, 53	B
— Persil	du	Persil, 16	B
— Pervenche	de la	Cantersteen, 24	B
— Philippront		Flandre, 133	B
— Pie	de la	Flandre, 135	B
— Pigeons	des	ch. de Jette, 151	K
— Piques	des	Porte-Rouge, 5	B
— Pivoine	de la	Bogard-, 23	B
— Planche	de la	Maçon, 24	M
— Planète	de la	ch. de Mons, 31	A
— Plombier	du	Pachéco, 12	B
— Poils		Flandre, 147	B
— Polonais	du	Flandre, 74	B
— Poncelet		Verte, 157	B
— Porte-Bleue	de la	Schaerbeek, 8	B
— Porte-d'Eau	de la	Chartreux, 52	B
— Porte de Bois		Madeleine, 38	B
— Poste	(allée de la)	Poste, 15	J
— Postula		Chanteurs, 37	M
— Potage	du	Laeken, 43	B
— Poupée	de la	Marché au Fromage, 19	B
— Prêtres	des	Minimes, 106	B
— Prière	de la	Tanneurs, 26	B
— Providence	de la	Haute, 13A	B
— Puits	du	Demot, 5	E
— Pupitre	du	Rossignol, 11	B
— Puttemans		Haute, 255	B
— Quatre-Livres	des	Namur, 73	B
— Racines	des	Abondance, 12	J
— Raisins	(allée des)	Charles VI, 3	J
— Ramoneurs	des	Haute, 301	B
— Rasière	de la	Rasière, 18	B
— Refuge	du	Rossignol, 14	B
— Remouleur	du	Navets, 17	B
— Réséda	du	Damier, 19	B
— Retraite	de la	Schaerbeek, 7	B
— Réveil	du	N. D. du Sommeil, 17	B
— Robie		Rasière, 19	B
— Rogereau		Houblon, 35	B
— Ronsmans		Haute, 84	B

Impasse Roseaux	des	Verdure	B
— Roulier	du	Flandre, 178	B
— Saint-Ambroise		Schaerbeek, 17	B
— Saint-Aubin		Vautour, 2	B
— Sainte-Cécile		Haute, 363	B
— Saint-Charles		Empereur, 14	B
— Saint-Eloy		Ruysbroeck, 36	B
— Saint-Félix		Choux, 41	B
— Saint-Ferdinand		pl. Anneessens, 19	B
— Saint-Gabriël		Damier, 7	B
— Sainte-Gudule		pl. de Louvain, 27	B
— Saint-Jacques		pl. Grand Sablon, 20	B
— Saint-Jean		Violette, 45	B
— Saint-Léonard		Pachéco, 41	B
— Saint-Luc		Vinaigre, 12	B
— Saint-Marcel		Saint-Pierre, 8	B
— Sainte-Monique		petite rue des Bouchers, 7	B
— Saint-Nicolas		Marché aux Herbes, 12	B
— Sainte-Pétronille		Marché aux Herbes, 66	B
— Saint-Roch		Trois-Têtes, 1	B
— Saint-Sébastien		Montagne, 52	B
— Sainte-Thérèse		Vers, 18	B
— Sainte-Ursule		Serrure, 20	B
— Sainte-Véronique		Chevreuil, 20	B
— Salaire	du	Ménages, 40	B
— Salière	de la	Schaerbeek, 55	B
— Sapin	du	Rasière, 31	B
— Saules	des	Miroir, 83	B
— Saunier	du	Tanneurs, 24	B
— Schampaert		Van Dyck, 8	B
— Schuddeveld		Bouchers (petite), 21	B
— Sergent-Marée		pl. Anneessens, 7	B
— Sirène	de la	Chevreuil, 13	B
— Soleil	du	b. d'Anderlecht, 31	A
— Sorbier	du	N. D. du Sommeil, 71	B
— Soufre	du	Savonnerie, 19	M
— Souliers	aux	Tanneurs, 92	B
— Souricière	de la	Economie, 4	B
— Sureau	du	Grand-Hospice, 21	B
— Tapissiers	des	ch. d'Anvers, 95	M
— Taverne		ch. de Tervueren, 326	E
— Templier	du	Temple, 12	B

Impasse Tête de Bœuf	de la	Marché aux Peaux, 11	B
— Thibaut		Gillon, 68	J
— Tisserand	du	Potiers, 21	B
— Tonneau	du	Cygne, 41	I
— Tordoir		Flandre, 129	B
— Tourneurs	des	pl. du Jeu de Balle, 8	B
— Travailleurs	des	Peuple, 28	M
— Triperie		Abattoir, 24	B
— Trois Perdrix	des	Escalier, 35	B
— Trompe	de la	Denrées, 23	B
— Troupeaux	des	Saint-Pierre, 9	B
— T'Sas		ch. de Mons, 373	A
— Usine	de l'	Champ de l'Eglise	L
— Val-des-Roses		Chêne 17	B
— Vallon	du	Hydraulique, 23	J
— Van Calck		Visitandines, 15	B
— Vandeleer		Miroir, 68	B
— Van den Bemde		Josaphat, 63	S
— Van der Elst		Van Dyck, 58	S
— Van der Hoeven		Delcourt	G
— Van der Perre		Clef, 8	B
— Van Ham		Perle, 11	M
— Van Hemelryk		Teniers, 6	S
— Van Hoegaerde		Van Hoegaerde	M
— Van Hoeter		quai au Foin, 13	B
— Van Hove		Saint-François, 40	J
— Van Maele		Borne, 17	M
— Van Nunnen		Ransfort, 66	M
— Varsovie	de	Haute 186	B
— Vendange	de la	pl. du Jeu de Balle, 5	B
— Vernis	du	Cerf, 64	A
— Verplancken		Six-Jetons, 44	B
— Verrerie	de la	Braie, 22	B
— Ververs		Haute, 196	B
— Viehof		ch. de Gand, 162	M
— Vigneron		Vandenbranden, 11	B
— Vinaigre	du	Char, 19	B
— Vinkenberg		Consolation	S
— Violette	de la	Violette, 21	B
— Vitriers	des	Ménages, 19	B
— Vuye		Creuse, 25	S
— Walravens		Eglise	G

— Wauters		Saint-François, 32		J
— Wauters		ch. d'Anvers, 273		L
— Willebroeck		Flandre, 82		B
Impératrice	de l'	Cantersteen	M. au Bois	B
Impériale		Verte	Cologne	S
Indépendance	de l'	ch. de Ninove	Alf. Vandenpereboom	M
Industrie	de l'	pl. Industrie	Loi	B
Infirmerie	de l'	Béguinage	Gr.-Hospice	B
Inquisition	de l'	Pavie	Calvin	B
Instruction	de l'	ch. de Mons	France	A
Intendant	de l'	pl. Sainctelette	Van der Noot	M
Irlande	d'	H. d. Monnaies	Moris	G
Isabelle	d'	Terarken	Douze-Apôtres	B
Itterbeek		St-Guidon	Itterbeek	A

J

Jacques Behr		Teichmann	Rupel	S
James Watt		Navez	pl. Stephenson	S
Jardin des Olives		boul. Anspach	Gouttière	B
Jardinier	du	Ruisseau	De Schampheleer	M
Jean Stas		av. Louise	Bosquet	G
Jean Stevens		Haute	Grand Sablon	B
Jennaert		boul. Léopold II	Jardinier	M
Jenner		ch. de Wavre	parc Léopold	I
Jenneval		De Facqz	Ten Bosch	I
Jenneval		sq. Marguerite	Charles-Quint	B
Jéricho		V. M. aux Grains	N. M. aux Grains	B
Jérusalem		ch. d'Haecht	p. r. au Bois	S
Jolly		pl. du Marché	Destouvelles	S
Jonchaie		ch. Saint-Pierre	Gérard	E
Jonniaux		Ste-Gertrude	Cornet	E
Jordaens		ch. de Vleurgat	De Crayer	B
Jorez		ch. de Mons	Brogniez	A
Josaphat		Moulin	Teniers	J.S
Joseph Claes		Fonsny	ch. Forest	G
Joseph De Keyn		ch. de Louvain	Verbist	J
Joseph II		av. des Arts	b. Charlemagne	B
Joseph Jacquet		pl. Collignon	Floris	S
Joseph Plateau		Vierge-Noire	pl. Ste-Catherine	B
Jourdan		av. Louise	ch. de Waterloo	G
Jules Bouillon		Félix Bourré	Tulipe	I

RUES		TENANTS	ABOUTISSANTS	
Jules Van Praet		pl. Bourse	pl. St-Gery	B
Juste-Lipse		Belliard	Loi	B

K

Kattepoelweg		M. des Cailloux	ch. de Louvain	S
Kerckx		Malibran	Gray	I
Kessels		Coteaux	Teniers	S
Ketels		Arch. Rodolphe	Marie-Christine	L
Keyenveld		Chevaliers	Arbre-Bénit	I
Kindermans		Ten Bosch	ch. Vleurgat	I.B
Koeivyver		Betteraves	limite Anderlecht	A

L

Lac		av. Cascade	av. Louise	I.B
Lacaille		b. du Midi	Ménages	B
Laeken	de	Evêque	b. d'Anvers	B
Laines	aux	pl. Petit Sablon	Breughel	B
Laiterie	de la	ch. Ninove	aux champs	M
Lanfray		av. Eperons d'Or	ch. de Boendael	I
Lannoy		ch. de Vleurgat	av. Cascade	I
Lapins	des	Lièvre		A
Latérale		Ducale	b. du Régent	B
Lausanne	de	pl. Loix	pl. M. S. Jean	G
Lauters		av. Louise	ch. Vleurgat	I
Lavallée		Ateliers	Piers	M
Lavoir	du	Terre-Neuve	Tanneurs	B
Lebeau		pl. Palais Justice	pl. Grand Sablon	B
Le Corrège		sq. Marguerite	av. Cortenberg	B
Lefrancq		Palais	ch. d'Haecht	S
Le Lorrain		Bouvier	Vandenboogaerde	M
Lenglentier	de	Terre-Neuve	Tanneurs	B
Lennick	de	ch. de Mons	à Lennick	A
Lens		Lesbroussart	Dautzenberg	I.B
Léonard de Vinci		av. Renaissance	Wappers	B
Léopold		Ecuyer	Fossé-aux-Loups	B
Léopold		Parvis N.-D.	à Jette St-Pierre	L
Lesbroussart		pl. Ste-Croix	av. Louise	I.B
Lessines	de	Quatre Vents	Van den Peereboom	M
Le Tintoret		Véronèse	Fulton	B
Le Titien		Patriotes	av. Cortenberg	B
Levant	du	av. Eperons d'Or	av. Cascade	I
Leys		Rembrandt	Wappers	B

RUES		TENANTS	ABOUTISSANTS	
Liedekerke		ch. Louvain	pl. Hauwaert	J
Liedts		Cologne	pl. Liedts	S
Lièvre	du	Neerpède	Neerpède	B
Ligne	de	Bois Sauvage	pl. du Congrès	B
Lilas	du	Marronnier	pl. Béguinage	B
Limauge		ch. de Wavre	Vandenbroeck	I
Limite	de la	av. Astronomie	Josaphat	S
Limnander		Brogniez	pl. Bara	A
Linière	de la	av. de la Toison d'Or	Jourdan	G
Linnée		Saint-Lazare	Dupont	J.S
Linthout	de	av. Cortenberg	Gérard	S.E
Lion	du	av. Mon Plaisir	Chaumontel	S
Liverpool	de	q. Industrie	ch. de Mons	M.A
Livourne	de	Berckmans	Châtelain	I.G.B
Locht	de	Gallait	ch. d'Haecht	S
Locquenghien		q. Barques	b. de l'Entrepôt	B
Loi	de la	Royale	av. Joyeuse Entrée	B
L'Olivier		ch. d'Haecht	Josaphat	S
Lombard	du	Marché au Charbon	Etuve	B
Lombardie	de	Savoie	av. Ducpetiaux	G
Londres	de	Champ de Mars	pl. de Londres	I
Longs-Chariots	des	Putterie	Loxum	B
— (petite)	des	Montagne	Longs-Chariots	B
Longue-Haie	de la	Béguines	Creuse	M
Longue-Haie	de la	av. Louise	Beau-Site	I.B
Longue-Vie	de	ch. de Wavre	Tulipe	I
Louise		ch. d'Anvers	chem. fer A. Verte	L
Loups	des	ch. de Mons	Aa	A
Loups (petite)	des	ch. de Mons	Ste-Anne	A
Louvain	de	Royale	b. Bisschoff.	B
Loxum	de	Montagne	Marché au Bois	B
Luther		Charles-Quint	Noyer	B
Luxembourg	du	av. des Arts	pl. Luxembourg	I.B
Lys	de la	Vander Noot	ch. de Jette	M

M

Ma Campagne		ch. St-Pierre	ch. Tervueren	E
Mâchoire	de la	Ste-Catherine		B
Maçon	du	ch. d'Anvers	Théâtre	M
Madeleine	de la	M. aux Herbes	Mt. de la Cour	B
— (petite)	de la	Madeleine	Putterie	B
Maelbeek	du	ch. d'Etterbeek	ch. de Wavre	E.I

RUES		TENANTS	ABOUTISSANTS	
Maes		ch. d'Ixelles	Malibran	I
Magasin	du	b. d'Anvers	Chantier	B
Magistrat	du	av. Louise	Washington	I.B
Mail	du	Aqueduc	ch. de Waterloo	I
Malibran		pl. Ste-Croix	pl. Couronne	I
— (petite)		Dillens	Malibran	I
Malines	de	b. de la Senne	Neuve	B
Manchester	de	q. Mariemont	pl. Duchesse	M
Manège		Régence	Laines	B
Maraîchère		ch. Waterloo	aux Champs	I
Marais	du	Mont. aux H. Pot.	b. Jard. Bot.	B
Marché	du	av. Boulevard	pl. Marché	J. S
— au Bois		Impératrice	Paroissiens	B
— au Charbon		Tête d'Or	pl. Fontainas	B
— au Fromage	du	Chapeliers	Eperonniers	B
— aux Grains	(N)	Jéricho	Cuiller	B
— —	(V)	Ste-Catherine	St-Christophe	B
— aux Herbes	du	Marché aux Poulets	Madeleine	B
— du Parc	du	Tilly	Schaerbeek	B
— aux Peaux		Marché aux Herbes	Une Personne	B
— aux Poissons		q. aux briques	q. bois à brûler	B
— aux Porcs	du	Flandre	q. Barques	B
— aux Poulets	du	Ste-Catherine	Marché aux Herbes	B
Marcq		Grand Hospice	Canal	B
Marguerite		ch. de Mons	Moulin	A
Marguerite	(petite)	Marguerite	Biestebroeck	A
Marie de Bourgogne		Caroly	Belliard	B
— Christine		av. de la Reine	Tielemans	L
— Henriette		Malibran	Gray	I
— Thérèse		Joseph II	ch. Louvain	J. B
Mariniers	des	q. du Hainaut	à la Senne	M
Markt-weg		Tilleul	ch. d'Haecht	S
Maroquin	du	Ruisseau	Cte de Flandre	M
Marquis	du	Loxum	parvis Ste-Gudule	B
Marronnier	du	Béguinage	Grand Hospice	B
Marteau	du	Charité	Ortelius	J. B
Martha		ch. d'Anvers	à la Senne	L
Maskens		Bonne	Birmingham	M
Massaux		Philomène	Geefs	S
Masui		Allée Verte	Palais	L. S
Mât	du	Intendant	q. de Quenast	M
Mécaniciens	des	ch. d'Anvers	Théâtre	M

RUES		TENANTS	ABOUTISSANTS	
Médori		pl. Léopold	Heysel	L
Mégissiers	des	pl. Concordat	Heyvaert	A
Meir		Itterbeek	de Veeweyde	A
Melsens		Vierge Noire	pl. Ste-Catherine	B
Memling		Clinique	Brogniez	A
Ménages	des	Vers	b. du Midi	B
Mercelis		pl. Communale	av. Louise	I.B
Méridien	du	pl. Quetelet	ch. d'Haecht	J
Mérinos	du	pl. Hauwaert	Coteaux	J
Mérode	de	av. P. de Hal	av. du Roi	G
Métal	du	Hôtel des Monnaies	Cr. de Pierre	G
Métaux	des	ch. St-Pierre	Broebelaere	E
Metsys		ch. d'Haecht	pl. Verboekhoven	S
Meuniers	des	—	av. M. Plaisir	S
Mexico	de	Intendant	b. Léopold II	M
Meylemeersch		Lennick	à Vlesenbeek	A
Midi	du	Beurre	pl. Rouppe	B
Milan	de	Tulipe	Conseil	I
Mineurs	des	ch. d'Ixelles	Petite rue Francart	I
Minimes	des	pl. Grand-Sablon	Laines	B
—	(petite)	Sablon	Minimes	B
Minnenborreweg		pet. r. au Bois	ch. Louvain	S
Miroir	du	b. du Hainaut	Haute	B
Moerkerke	de	Gallait	Vanderlinden	S
Moineaux	des	Gouttière	Etuve	B
Moissons	des	pl. Hauwaert	Consolation	J.S
Moissonneurs	des	Champs	Acacias	E
Molenbeek	de	Palais	Vanden Bogaerde	L
Mommaerts		Presbytère	b. Léopold II	M
Monastère	du	Abbaye de la Cambre	av. Louise	I.B
Moniteur	du	Royale	Enseignement	B
Montagne	de la	M. aux Herbes	Collégiale	B
— des Anges		De Schampheleer	ch. de Jette	M
— des Aveugles		Finances	M. au Bois	B
— des Cailloux		Jérusalem	av. Cimetière	S
— du Chêne		Château	av. Cavalerie	E
— de la Cour		Madeleine	pl. Royale	B
— du Cygne		Cygne	av. Nouvelle	I
— de l'Ermite		Consolation	Dailly	S
— des Géants		pl. Bavière	Steenpoort	B
— aux Herbes Pot.		Ecuyer	Marais	B
— de l'Oratoire		Comédiens	de Ligne	B
Montagne du Parc		Parchemin	Royale	B

RUES		TENANTS	ABOUTISSANTS	
— de Sion		Banque	Pachéco	B
Mont-Blanc	du	Parme	St-Bernard	G
Montenegro		Bethléem	aux champs	G
Montoyer		av. des Arts	Remorqueur	I.B
Moortebeek (hameau)		ch. de Gand	aux champs	M
Moretus		b. d'Anderlecht	Plantin	A
Moris		ch. Charleroi	ch. de Waterloo	G
Moscou	de	Jourdan	Hôtel des Monnaies	G
Moucherons	des	pl. Fontainas	Soignies	B
Moulin	du	ch. d'Haecht	chem. fer Ceinture	J
—	—	Colle	De Want	L
—	—	Marguerite	Bistebroeck	A
—	—	ch. de Jette	b. Léopold II	M
— petite	du	Moulin	aux Loups	A
Moutons	des	pl. Sainctelette	Tour et Taxis	M
Munich	de	ch. de Forest	Fort	G
Murillo		Rembrandt	Wappers	B
Musée	du	petite r. du Musée	pl. Royale	B
Musée petite	du	Mt de la Cour	Musée	B
Musin		Botanique	God. de Bouillon	J

N

Namur	de	pl. Royale	b. du Régent	B
Naples	de	ch. de Wavre	Champ de Mars	B
Navets	des	Anderlecht	Anderlecht	B
Navez		Gallait	Portaels	S
Neep		ch. de Gand	aux champs	M
Neerpède	de	Itterbeek	Pède Ste-Anne	A
Neerpède (petite)		ch. de Mons	Neerpède	A
Neufchâtel	de	ch. Charleroi	pl. M.-St-Jean	G
Neuve		place de la Monnaie	b. Jard. Botanique	B
Newton		— des Gueux	av. Cortenberg	B
Nicolay		ch. d'Anvers	Frontispice	M
Nieuwmolen	du	Goujons	France	A
Niveau	du	Perle	Facteur	M
Nom de Jésus	du	Flandre	q. aux Briques	B
Nord	du	Louvain	Pl. Barricades	B
— petite	du	Nord	b. Bisschofsh.	B
Norwège	de	Suède	Joseph Claes	G
Notre-Dame		Mt de la Cour	Sols	B
N.-D. de Grâce		Haute	Minimes	B
N.-D. du Sommeil		Chartreux	b. Barthélemy	B
Notre-Seigneur		Visitandines	Haute	B

RUES		TENANTS	ABOUTISSANTS	
Noyer	du	ch. Louvain	av. Chevalerie	S.B
Nuit et Jour		Putterie	Impératrice	B

O

Obus	l'	ch. de Ninove	anc. ch. Ninove	A
Odon		pl. Concordat	Liverpool	A
Œillets	des	pl. des Martyrs	Choux	B
Ophem	d'	Flandre	pl. Douane	B
Or	d'	P. de Justice	Escalier	B
Orient	de l'	Gray	aux champs	E
Orléans	d'	Keyenveld	Longue Haie	I
Orme	de l'	av. Chevalerie	Linthout	E.S
Orphelinat	de l'	ch. de Ninove	cim. d'Anderlecht	A
Orsendael	de l'	Marché du Parc	Pachéco	B
Ortelius		Marteau	sq. Marie-Louise	B
Osiers	des	Quatre-Vents	Etangs-Noirs	M
Osseghem		Dubois-Thorn	aux champs	M
Osseghemveld		Osseghem	Béguines	M
Otlet		ch. de Mons	Brogniez	A
Otto Vénius		ch. d'Haecht	pl. Lehon	S
Ouest	de l'	Quatre-Vents	A. Vandenpereboom	M

P

Pachéco		Sables	b. Jardin Botan.	B
Paardekerkhof-weg		ch. d'Haecht	Mt Cailloux	S
Pacification	de la	pl. Saint-Josse	Philippe-le-Bon	J.B
Paepsem		Bollinckx	Cerf	A
Page		pl. Chatelain	ch. de Waterloo	I
Paille	de la	Ruysbroeck	Grand-Sablon	B
Paix	de la	ch. d'Ixelles	ch. de Wavre	I
Palais	des	pl. de la Reine	Vingt-et-un Juillet	S.L
Pannenhuis		q. Willebroeck	Pannenhuis	L
Pantens		des Moutons	Van den Boogaerden	M
Pavillon	du	Pommier	Itterbeek	A
Paradis	du	Ruysbroeck	Sainte-Anne	B
Parc	du	av. Liberté	Station	K
Parchemin	du	Marché au Bois	Mont. du Parc	B
Paris	de	Londres	Industrie	I.B
Parlement	du	Croix de fer	Louvain	B
Parme	de	Croix de Pierre	ch. de Waterloo	G
Parnasse	du	Caroly	Idalie	I
Paroissiens	des	Marché au Bois	pl. Ste-Gudule	B
Parvis Ste-Gudule		Collégiale	Marquis	B

RUES ET PASSAGES		TENANTS	ABOUTISSANTS	
Parvis Notre-Dame		av. de la Reine	à l'église N.-D.	L
— Saint-Gilles		ch. de Waterloo	Eglise	G
— Saint-Roch		ch. d'Anvers	à l'église St-Roch	L
Pass. de la Biblioth.		Isabelle	Royale	B
— Cail et Halot		Ransfort, 63		M
— Marché	du	Deux-Eglises	Pacification	J
— Monnaie	de la	Ecuyer	Reine	B
— Nord	du	boul. du Nord	Neuve	B
— Postes	des	boul. Anspach, 6		B
— Princes	des	Dominicains	gal. du Roi	B
— Ste-Catherine		Flandre	Ant. Dansaert	B
Patriotes	des	sq. Marguerite	pl. des Gueux	B
Paul Devaux		pl. de la Bourse	Poissonniers	B
Paul Martin		Philippe-le-Bon	sq. Ambiorix	B
Pavie	de	sq. Ambiorix	ch. de Louvain	B
Pavillon	du	Palais	Gallait	S
Pays de Liège	du	Flandre	q. aux Briques	B
Pélican	du	Pont-Neuf	boul. d'Anvers	B
Pène	du	Alost	Vanden Branden	B
Pépin	du	Petits-Carmes	boul. de Waterloo	B
Pépinière	de la	Namur	pl. du Trône	B
Perche	de la	ch. d'Alsemberg	ch. de Forest	G
Perle	de la	Cerf	ch. de Merchtem	M
Persil	du	pl. des Martyrs	Marais	B
Peterseliestraat		Die Weg	Bruxelles	I
Petit-Château	du	Ophem	boul. Entrepôt	B
Petite Haie	de la	Grande-Haie	Chaudron	L
Petite Ile		Gougons	digue du canal	A
Petit Rempart	du	Anderlecht	Senne	B
Petits-Carmes	des	Namur	Petit-Sablon	B
Pétrole	du	Du Halage	de Scheut Veld	A
Peuple	du	ch. d'Anvers	Chanteurs	M
Peuplier	du	q. Bois à Brûler	pl. Béguinage	B
Philanthropie	de la	Vers	Remblai	B
Philippe-le-Bon		Joseph II	ch. de Louvain	J.B
— de Champagne		boul. du Hainaut	Poinçon	B
Philomène		ch. d'Haecht	Coteaux	S
Picard		Moutons	Vander Noot	M
Pierres	des	b. Anspach	M. au Charbon	B
Piers		ch. de Gand	b. Léopold II	B
Pigeons	des	Haute	Minimes	B
Place Anneessens		b. du Hainaut	Vierges	B
— Anvers	d'	Laeken	b. d'Anvers	B

PLACES ET RUES		TENANTS		ABOUTISSANTS	
Place Bara		Fiennes		Bara	A. G
— Barricades	des	b. Bisschoffsheim		Sablonnière	B
— Bavière	de	Bavière		Mt. des Géants	B
— Béguinage	du	Béguinage		Peuplier	B
— Bossuet		Mérinos		Potagère	J
— Bourse	de la	b. Anspach		Auguste Orts	B
— Brouckère	de	b. Anspach		b. du Nord	B
— Champs de Mars	du	Bastion		Champs de Mars	B
— Chapelle	de la	Haute		Blaes	B
— Chatelain		Chatelain		Chatelain	I
— Collignon		Royale Ste-Marie		Joseph Jacquet	S
— Communale		Cte de Flandre		Sacristie	M
— —		ch. d'Ixelles		Collège	I
— —		Eglise	de l'	Van Bergen	K
— Concordat	du	Haberman		Mégissiers	A
— Congrès	du	Royale		de Ligne	B
— Conscience		Maes		Collège	I
— Conseil	du	de Fiennes		Diplomate	A
— Constantinople		Constantinople		Fontainas	G
— Constitution	de la	b. du Midi		station du Midi	G
— Couronne	de la	Trône		Malibran	I
— Dailly		Dailly		ch. de Louvain	S
— Douane	de la	Ophem		q. Bois Construct.	B
— Duchesse	de la	ch. Ninove		Manchester	M
— E. Verboeckh.		Royale Ste-Marie		Van Oost	S
— Fontainas		b. Anspach		b. du Hainaut	B
— Gaucheret		Gaucheret		Jolly	S
— (Grand')		Beurre		Colline	B
— Grand-Sablon		Rollebeek		Sablons	B
— Gueux	des	Patriotes		Besace	B
— Hauwaert		Traversière		Liedekerke	J
— Industrie	de l'	Luxembourg		Industrie	I.B
— Jean Jacobs		Laines		b. Waterloo	B
— Jeu-de Balle	du	Blaes		Blaes	B
— J. Dewit Willems		Ctesse de Flandre		Ketels	L
— Jourdan		ch. St-Pierre		Froissart	E
— Justice	de la	Ruysbroeck		Or	B
— Lehon		Royale Ste-Marie		Vandermeerschen	S
— Léopold		Eglise		av. Ste-Anne	L
— Liberté	de la	Congrès		Enseignement	B
— Liedts		Palais		Brabant	S
— Loix		Berckmans		Source	G
— Londres	de	Trône		Vienne	I

PLACES ET RUES		TENANTS	ABOUTISSANTS	
Place Louise		av. Toison d'Or	av. Louise	G
— Louvain	de	Treurenberg	de Ligne	B
— Luxembourg		st. Luxembourg	Arlon	I
— Madou		av. des Arts	ch. de Louvain	J
— Maison Rouge		Champ de l'Eglise	Molenbeek	L
— Marché	du	Marché	Gaucheret	S
— Martyrs	des	Saint-Michel	Persil	B
— Masui		Masui	Palais	S
— Milices	des	Moulin	André Verhasselt	J
— Monnaie	de la	Fripiers	Fossé aux Loups	B
— Mont-St-Jean		Turquie	Croix de Pierre	G
— Nationale		av. Mon Plaisir	R. Ste-Marie	S
— Ninove	de	des Fabriques	b. de l'Abattoir	B
— Palais	des	Royale	Ducale	B
— P. Sablon	du	Régence	aux Laines	B
— Poelaert		aux Laines	de la Régence	B
— Quetelet		Pôle	Limite	J
— Reine	de la	Royale extér.	égl. Ste-Marie	S
— Repos	du	av. Eternité	au Cimetière	A
— Rogier		stat. du Nord	Neuve	J
— Rouppe		Midi	av. du Midi	B
— Royale		M. de la Cour	de Namur	B
— Sainctelette		du Mât	Mouton	B
— Ste-Catherine		Ste-Catherine	de Laeken	B
— Ste-Croix		ch. d'Ixelles	ch. de Boendael	I
— St-Géry		Pont de la Carpe	Van Praet	B
— Ste-Gudule		Marquis	Treurenberg	B
— Jaint-Jean		Violette	St-Jean	B
— Saint-Josse		ch. de Louvain	égl. St-Josse	J
— Samedi	du	Cyprès	Laeken	B
— Simonis		b. Léopold II	av Liberté	K
— Solbosch		av. Solbosch	av. du Pesage	I
— Société civile		Science	Industrie	B
— Stéphanie		av. Louise	Stassart	I. B
— Stephenson		Van Schoor	James Watt	S
— Surlet de Chokier		Croix-de-Fer	b. Bisschoff.	B
— Trône	du	b. du Régent	Ducale	B
— Université	de l'	Impératrice	Nuit et Jour	B
— Vanhoegaerden		Vanhoegaerden	St-Julien	M
— Van Meyel		Rentiers	de l'Eglise	E
— V. H. aux Blés		pl. St-Jean	Escalier	B
— Verboeckhove		Royale Ste-Marie	Van Oost	S
— Wauters Koeckx		Wauters Koeckx	Déménageurs	M

Place Wayez		Wayez	Wayez	A
Plaine	de la	Centre	Broeck	A
Plaisance	de	ch. Waterloo	H. des Monnaies	G
Plantes	des	av Boulevard	Dupont	J. S
Plantin		ch. de Mons	Brogniez	A
Plattesteen		b. Anspach	M. au Charbon	B
Pletinckx		pl. St-Géry	Six-Jetons	B
Plume	de la	pl. J. de Balle	Vers	B
Poinçon	du	Etuve	Tanneurs	B
Poissonniers	des	Ste-Catherine	Chartreux	B
Poivre	du	Chair et Pain	Harengs	B
Pôle	du	Galilée	Equateur	J
Pologne		ch. Waterloo	Espagne	G
Pommier	du	Itterbeek	aux Champs	A
Pompe	de la	Schaerbeek	Royale	B
Pt de l'Avenue	du	ch. d'Anvers	av. de la Reine	L
— de la Carpe		pl. St-Géry	Van Artevelde	B
— Neuf	du	Laeken	Neuve	B
Porcelaine	de la	Plaine	St-Guidon	A
Portaels		pl. Eug. Verboekhoven	av. Monplaisir	S
Porte Rouge	de la	Haute	Minimes	B
Portugal		Ducpétiaux	Moris	G
Poste	de la	Botanique	pl Lehon	J. S
Potaerdegat		Béguines	ch. de Gand	M
Potaerdenberg		Broeck	ch. de Ninove	A
—	(petite)	Potaerdenberg	Broeck	A
Potagère		De Bériot	Philomène	S. J
Poterie	de la	b. d'Anderlecht	Rosée	A
— (petite)	de la	Poterie	Poterie	A
Potiers	des	Anderlecht	Verdure	B
Poudrière	de la	N.-D. du Sommeil	b. de l'Abattoir	B
Poulets	des	Chaudron	Neerpede	A
Prague	de	Munich	T. Verhaegen	G
Prairies	des	Verte	Brabant	J
Presbytère	du	Cte de Flandre	ch. Merchtem	M
—	—	pl. Ste-Croix	Ant. Labarre	I
Président	du	Keyenveld	av. Louise	I. B
Presse	de la	pl. de la Liberté	Ducale	B
Prévinaire		ch. de Mons	aux Champs	A
Prévôté	de la	Ursulines	St-Esprit	B
Prévoyance	de la	Minimes	b. Waterloo	B
Prince-Albert	du	ch. d'Ixelles	Keyenveld	I
Prince-Royal	du	— —	Grosse Tour	I

RUES ET QUAIS		TENANTS	ABOUTISSANTS	
Princes	des	pl. Monnaie	Léopold	B
Princesse	de la	q. Mariemont	pl. Duchesse	M
Printemps	du	av. des Saisons	Eté	I
Procession	de la	Veeweyde	Itterbeek	A
Progrès	du	pl. Rogier	Palais	J. S
Prospérité	de la	Sainte-Marie	Maroquin	M
Prusse	de	pl. Bara	av. P. de Hal	G
Puits St-Guidon	du	Châpelain	au Broekbeek	A
Putterie	de la	M. aux Herbes	M. au Bois	B

Q

Quai d'Aa		Bollinckx	limite comm.	A
— aux Barques		M. aux Porcs	q. Bois de Constr.	B
— Bois à Brûler		pl. Ste Catherine	Grand Hospice	B
— Bois de Construct.		Voirie	pl. Douane	B
— aux Briques		pl. Ste Catherine	M. aux Porcs	B
— du Chantier		Chantier	qu. Commerce	B
— des Charbonniers		ch. de Gand	q. Willebroeck	M
— à la Chaux		Canal	q. Pierre Taille	B
— du Commerce		q. au Foin	b. d'Anvers	B
— au Foin		Laeken	q. Commerce	B
— du Hainaut.		ch. de Gand	q. Mariemont	M
— du Halage		Pétrole	q. Mariemont	A
— à la Houille		Grand Hospice	Canal	B
— de l'Industrie		Heyvaert	ch. de Mons	A.M
— de Mariemont		q. du Hainaut	q. Halage	M
— Pierres de Taille		Laeken	q. à la Chaux	B
— de Quenast		q. Willebroeck	à la Senne	M
— des Usines		Pont de Laeken	Nederoverheembeek	L
— Veeweyde		du Moulin	limite comm.	A
— de la Voirie		q. Willebroeck	à la Senne	M
— Willebroeck		q. Charbonnage	pt. de Laeken	M
Quatre Bras	des	Laines	b. Waterloo	B
— Fils Aymond		Régence	Six Jeunes Hommes	B
— Vents	des	ch. de Gand	ch. Ninove	M
Querelle	de la	Terre Neuve	Tanneurs	B
Queues des Vaches		Osseghem	ch. de Ninove	M
Quinaux		Royale-Ste-Marie	Gallait	S

R

Racké		av. Tour et Taxis	Ribeaucourt	L
Radis	des	pl. J. de Balle	Vers	B
Ransfort		ch. de Gand	ch. de Ninove	M

RUES		TENANTS	ABOUTISSANTS	
Raphaël		ch. de Mons	pl. du Conseil	A
Rasière	de la	pl. J. de Balle	Haute	B
Ratisbonne	de	Munich	Prague	G
Ravenstein		Mt. de la Cour.	Terarken	B
Régates	des	ch. d'Anvers	Allée Verte	L
Régence	de la	pl. Royale	pl. Poelaert	B
Reine	de la	Fripiers	Léopold	B
Reine	de la	ch. Gand	Chapelle	K
Reinette	de la	Namur	Pépin	B
Remblai	du	Ménages	b. du Midi	B
Rembrandt		av. Cortenberg	av. Chevalerie	B
Remorqueur	du	Belliard	Montoyer	B
Remp. des Moines		Flandre	Fabriques	B
Renard	du	Heysel	de Vrière	L
Renards	des	pl. J. de Balle.	Haute	B
Renkin		pl. Lehon	Gallait	S
Rentiers	des	pl. Jourdan	Eglise	E
Réservoir	du	ch. Boendael	Cygne	I
Révolution	de la	Gouvern. provis.	pl. Barricades	B
Ribeaucourt		Presbitaire	av. Tour et Taxis	M.L
Riches Claires	des	b. Anspach	Van Artevelde	B
Rinsdelle		champs	Ma Campagne	E
Rivière	de la	Verte	Brabant	J
Robiano	de	ch. d'Haecht	Josaphat	S
Rogier		ch. d'Anvers	ch. Louvain	L.S
Rollebeek	de	Steenpoort	Grand Sablon	B
Rome	de	ch. de Waterloo	H. des Monnaies	G
Rosée	de la	b. d'Anderlecht	pl. Concordat	A
Roses	des	pl. des Martyrs	Choux	B
—	—	ch. d'Anvers	Téléphone	L
Rossignol	du	Char	N.-D. Sommeil	B
Rossini		pl. Conseil	Bara	A
Roue	de la	av. du Midi	Poinçon	B
Rouleau	du	pl. Béguinage.	q. Bois Brûler	B
Rouppe		Philip. Champagne	pl. Rouppe	B
Royale		pl Royale	pl. de la Reine	BJS
— Ste-Marie		pl. de la Reine	pl. Nationale	S
Royauté	de la	Champ de l'Eglise	Marie Christine	S
Rubens		Gallait	ch. d'Haecht	S
Ruche	de la	ch. d'Haecht	Teniers	S
Ruisseau	du	Houilleurs	Chœur	M
Rupel	du	Jacques Behr	Four à chaux	S
Russie	de	Fonsny	av. Porte de Hal	G

RUES	TENANTS	ABOUTISSANTS	
Ruysbroeck	Empereur	Régence	B
Ruysdael	Chapeau	Raphaël	A

S

RUES	TENANTS	ABOUTISSANTS	
Sable du	ch. de Boendael	Cygne	I
Sables des	Marais	Pachéco	B
Sablonnière de la	Royale	pl. Barricades	B
Sablons des	Grand Sablon	Régence	B
Sacristie de la	ch. de Gand	pl. Communale	B
Saint Alphonse	Potagère	Commune	J
— André	q. Barques	Ophem	B
— Antoine	av. Beckers	du Château	E
Sainte Anne	Ruysbroek	Grand Sablon	B
— —	Moulin	Loups	A
Saint Bernard	ch. Charleroi	ch. Waterloo	G
Sainte Catherine	Poissonniers	pl. Ste Catherine	B
Saint Christophe	Chartreux	Riches-Claires	B
— Esprit du	Ursulines	Haute	B
— François	Verte	Royale	J
— Georges	Palais	Palais	L
— —	Abbaye	Vleurgat	I
— Géry	du Borgval	Grande-Ile	B
Sainte Gertrude	Eglise	Cornet	E
Saint Ghislain	Tanneurs	Haute	B
Sainte Gudule	Loxum	pl. Ste-Gudule	B
Saint Guidon	Plaine	Itterbeek	A
— Jean	Madeleine	pl. St-Jean	B
— Jean Népomucène	b. de la Senne	Laeken	B
— Joseph	Ecole	ch. Merchtem	M
— Josse	Commune	ch. Louvain	J
— Julien	ch. Merchtem	Vermicelle	K. M
— Laurent	Comédiens	Sables	B
— Lazare	Botanique	pl. Rogier	J
Sainte Marie	q. Charbonnages	Cte de Flandre	M
Saint Martin	Fin	ch. Ninove	M
— Michel	b. de la Senne	pl. Martyrs	B
— Pierre	Pont-Neuf	b. J. Botanique	B
— Quentin	Joseph II	sq. Ambiorix	B
— Roch	b. de la Senne	Epargne	B
Sallaert	av. du Midi	Terre Neuve	B
Samaritaine de la	Pigeons	Temple	B
Sans-Souci	Tulipe	Malibran	I
Savoie de	ch. Waterloo	Lombardie	G

Savonnerie	de la	Quatre Vents	Borne	M
Saxe-Cobourg		ch. Louvain	St-Alphonse	J
Scailquin		Astronomie	Saxe Cobourg	J
Scarron		Couloir	Malibran	I
Schaar		Ribeaucourt	Pantens	L
Schaerbeek	de	Pachéco	b. J. Botanique	B
Scherdemael		Itterbeek	Neerpede	A
—	(petite)	Neerpède	Broeck	A
Scheut Bosch		Osseghem	Moortebeek	M
Scheut Veld		Douvres	Birmingham	A
Schmitz		ch. de Gand	Eglise	K
Scholle	(straat)	de Lennick	des Lapins	A
Schoolgat		ch. de Boitsfort	Charrette	I
Science	de la	pl. Industrie	Loi	B
Secours	des	Verte	Posie	J
—	(pet. rue des)	Secours	Chaumière	J
Seigle	du	Schaerbeek	Betterave	B
Sel	du	ch. de Mons	au Champs	A
Senne	de la	N. D. Sommeil	b. Abattoir	B
—	—	ch. d'Anvers	à la Senne	L
Sentier de la Drève		ch. de Mons	sent. Château	A
— de l'Embarcadère		av. Panorama	av. des Genêts	B
— du Forgeron		Forgeron	Mont-aux-Cailloux	S
— du Frène		sent. du Château	q. Veeweyde	A
— Marchant		ch. de Mons	Bistebroeck	A
— Noisetiers		Prairies	Bateliers	A
— des Poires		Tilleuls	Bruyère	S
— des Pommes		ch. Helmet	Lion	S
— Procession		petite rue au Bois.	Kattepoelweg	S
— du Ruisseau		Neerpède	de Trèfles	A
— de Scheut		Broeck	du Chapitre	A
— des Trèfles		ch. de Mons.	Neerpède	A
Sent. du Vert-Chasseur		ch. de Waterloo	aux champs	B
— Viernal		pl. Ten-Bosch	ch. Charleroi	I
Serre	de la	Maroquin	Jardinier	M
Serrure	de la	Remp. Moines	Alost	B
Seutin		ch. d'Haecht	Josaphat	S
Simonis		Defacqz	Washington	I
Simons		ch. d'Anvers	Frontispice	M
Singe	du	Montagne	Putterie	B
Siphon	du	Devrière	Gazomètre	L
Six-Aunes	des	Quatre-Bras	pl. Jean Jacobs	B
Six-Jetons		Grande-Ile	Fabriques	B

RUES		TENANTS	ABOUTISSANTS	
Six-Jeunes-Hommes		Régence	pl. pet. Sablon	B
Soignies	de	b. du Hainaut.	Anderlecht	B
Soleil	du	Coteaux	Verboekhaven	S
Solitude	de la	Veeweyde	ch. des Champs	A
Sols	des	Cantersteen	Terarken	B
Source	de la	H. des Monnaies	ch. Charleroi	G. I
Souvenir	du	pl. du Repos	Verheyden	A
Souveraine		ch. d'Ixelles	av. Louise	I. B
Spa	de	Loi	Pacification	B. J
Sport	du	ch. d'Anvers	Allée-Verte	L
Square Ambiorix		av. Palmerston.	sq. Marguerite	B
— Marguerite		Patriotes	sq. Ambiorix	B
— Marie-Louise		Livingstone	av. Livingstone	B
Stassart		ch. d'Ixelles	Stéphanie	I
Station		ch. d'Anvers	Frontispice	M
Station	de la	ch. Jette	l'Usine	K
Steenpoort		Escalier	Haute	B
Steens		H. des Monnaies	de Parme	G
Stéphanie		Molenbeek	Champs de l'Eglise	L
Stephenson		Pavillon	pl. Stephenson	S
Sterckx		Th. Verhaegen	de la Perche	G
Steyls		Fransman	Jette-St-Pierre	L
Stévin		de Spa	av. Cortenberg	G
Suède	de	Fonsny	de Constantinople	G
Suisse	de	Bosquet	Bergmans	G

T

Taciturne	du	de la Loi	sq. Marie-Louise	B
Tacquet		av. de la Reine	Champ de l'Eglise	L
Tanneurs	des	du Poinçon	b. du Midi	B
Tasson-Snel		ch. de Charleroi	De Facqz	G
Taziaux		ch. Merchtem	ch. de Gand	M
Teichmann		av. Monplaisir	Jacques Behr	S
Teinturiers	des	b. Anspach	M. au charbon	B
Télégraphe	du	ch. d'Anvers	des Chanteurs	M
Téléphone	du	ch. d'Anvers	Martha	L
Temple	du	Haute	des Minimes	B
Tenbosch	de	av. Louise	ch. Waterloo	I. B
Ten-Bosch (hameau)		Ten-Bosch	ch. Waterloo	I
Tenderie	de la	ch. de Waterloo	Aqueduc	I
Teniers		ch. d'Haecht	Herman	S
Terarken		des Sols	Isabelle	B
Terre-Neuve		Ph. Champagne	b. du Midi	B

RUES		TENANTS	ABOUTISSANTS	
Tête de Mouton		ch. de Mons	de Fiennes	A
Tête d'Or	de la	Grand'Place	des Pierres	B
Théâtre	du	b. Baudouin	Mécaniciens	M
Th. Verhaegen		ch. de Waterloo	de France	G
Thérésienne		de Namur	Bréderode	B
Thiéfry		Josaphat	des Coteaux	S
Tielemans		Drootbeek	Marie-Christine	L
Tilleul	du	Chaumontel	ch. de Louvain	S
Tilly	de	Mont. de Sion	M. du Parc	B
Tisserands	des	Schmitz	Val des Roses	K
Tivoli	de	q. Willebroeck	Wauthier	L
T'Kint		Six-Jetons	de la Senne	B
Tocsin	du	Jenneval	du Balai	B
Toulouse	de	de Trève	de l'Activité	B
Tourelle	de la	Froissart	du Cornet	E
Tournai	de	b. du Hainaut	pl. Rouppe	B
Traversière		ch. d'Haecht	pl. Hauwaert	J
Trèfles	des	ch. de Mons	ch. de Lennick	A
—	(petite)	Trèfles	Neerpède	A
Treurenberg	du	pl. Ste-Gudule	Royale	B
Trèves	de	du Parnasse	de la Loi	I.B
Tribune	de la	Enseignement	Croix de Fer	B
Trois-Têtes	des	imp. St-Roch	M^{t}. de la Cour	B
— (petite)	des	M. de la Cour	Trois-Têtes	B
Trône	du	av. Marnix	pl. Couronne	B.I
T'Serclaes		d'Arenberg	d'Assaut	B
Tulipe	de la	du Collège	ch. de Wavre	I
Turin	de	av. Louise	Livourne	B
Turquie	de	pl. M. St-Jean	ch. Waterloo	G
Tyrol	du	ch. Waterloo	ch. Alsemberg	G

U

Ulens		des Moutons	Vanden Bogaerde	M
Une personne	d'	Marché aux Peaux	des Bouchers	B
Union	de l'	du Méridien	Potagère	J
Ursulines	des	du Poinçon	des Alexiens	B
Usine	de l'	Station	av. Liberté	K.M

V

Vaches	des	Cygne	av. Couronne	I
Val des Roses		Eglise	Schmitz	K
Vallée	de la	av. Cascade	av. Louise	I. B
Van Aa		du Conseil	Van Volxem	I

RUES	TENANTS	ABOUTISSANTS	
Van Artevelde	Pont de la Carpe	d'Anderlecht	B
Van Bemmel	Potagère	Commune	J
Van Bergen	pl. Communale	Moulin	K
Van Calck	Osseghem	de Ridder	M
Van Campenhout	sq. Marguerite	du Noyer	B
Van den Bogaerde	b. Léopold II	Pantenshuys	L..M
Vandenbranden	du Pène	N.D. du Sommeil	B
Van den Broeck	du Viaduc	Gray	I
Vanderdussen	ch. de Gand	Etangs noirs	M
Van der Elst	b. de la Senne	de Laeken	B
Van der Goes	av. Cortenberg	Hobbena	B
Van der Haegen	Terre-Neuve	du Lavoir	B
Van der Hoeven	ch de Louvain	And. Verhasselt	J
Van der Kinderen	pl. Duchesse	Quatre-Vents	M
Vanderlinden	des Palais	James Watt	S
Van der Maelen	pl. Communale	q. Charbonnages	M
Vandermeeren	ch. de Ninove	Bonne	M
Vandermeersch	Gallait	pl. Lehon	S
Van der Meulen	Vésale	pl. du Congrès	B
Van der Noot	ch. Merchtem	Van den Bogaerde	LM
Vanderschrick	de l'Eglise	ch. de Forest	G
Vanderstichelen	Ribeaucourt	Van der Noot	M
Vander Stock porte	des Acacias		E
Vanderstraeten	de Launoy	pl. Duchesse	M
Van de Weyer	pl. Liedts	ch. d'Haecht	S
Van Dyck	ch. d'Haecht	Josaphat	S
Van Elewyck	ch. d'Ixelles	Lesbroussarts	I
Van Eyck	ch. de Vleurgat	de l'Abbaye	I.B
Van Gaver	quai au foin	Commerçants	B
Van Haelen	Rogier	Mont. Ermite	S
Van Helmont	Ph. Champagne	pl. Roupe	B
Van Hoegaerden	Schmitz	Verger	K. M
Van Hoorde	Josaphat	des Coteaux	S
Van Humbeek P.	ch. de Ninove	Van den Peereb.	M
Van Lint	pl. du Conseil	Instruction	A
Van Maerlant	Belliard	ch. d'Etterbeek	B
Vanmale de Ghorain	de la Borne	Quatre-Vents	M
Van Meyel	des Moutons	Ribeaucourt	M
Van Moer	Ernest Allard	de la Régenee	B
Vanne de la	du Beau-Site	Ermitage	I. B
Vanniers des	de l'Evêque	des Augustins	B
Van Oost	Gallait	pl. Verboeckh.	S
Van Orley	pl. Barricades	b. Bisschoffsheim	B

RUES		TENANTS	ABOUTISSANTS	
Van Ostade		Léon de Vinci	du Noyer	B
Van Schoor		des Palais	pl. Stephenson	S
Van Volxem		ch. d'Ixelles	Sans-Souci	I
Van Ysendyck		pl. Collignon	Teniers	S
Vautier		ch. de Wavre	Wiertz	I
Vautour	du	d'Anderlecht	des Foulons	B
Veeweyde	de	du Village	ch. de Mons	A
Venise	de	Van Nerom	du Centenaire	I
Verbist		Saint-Josse	Wauvermans	J
Verboeckhaven		des Moissons	Consolation	S
Verdure	de la	pl. Anneessens	d'Anderlecht	B
Verger	du	av. Parc Royal	aux Champs	L
Vergote		Linthout	—	S
Verhaegen		ch. de Ninove	—	M
Verhas		R. Ste-Marie	Renkin	S
Verheyden		Der. le Broeck	ch. Ninove	A
Vermicelle	du	Piers	pl. Vanhoeg.	M
Véronèse		sq. Marguerite	av. Cortenberg	B
Vers	des	Fleuristes	Haute	B
Verte		Saint-Lazare	des Palais	J. S
—		Broeck	route d'Itterbeek	A
—		av. Panthéon	Berch. Ste-Agathe	K
— (petite)		Baromètre	aux Champs	L
Verveine	de la	ch. d'Etterbeek	Juste-Lipse	B
Verviers	de	Deux Eglises	de Spa	J. B
Verwée	de	R. Ste-Marie	ch. d'Haecht	S
Vésale		de Schaerbeek	Royale	B
Veydt		ch. Charleroi	Defacqz	G. I
Viaduc	du	ch. d'Ixelles	ch. de Wavre	I
Vicaire	du	Maroquin	du Chœur	M
Victoire	de la	av. Toison d'Or	ch. Charleroi	G
Vieillards	des	ch. Waterloo	de l'Eglise	G
Vienne	de	ch. de Wavre	pl. de Londres	I
Vierge-Noire	de la	Ste-Catherine	de Laeken	B
Vierges	des	d'Anderlecht	pl. Anneessens	B
Vifquin		ch. d'Haecht	Josaphat	S
Vigne	de la	du Liàvre	Neerpède	A
Vignes	des	de l'Eglise	des Palais	L
Vignobles	des	du Cardinal	aux Champs	J
Vilain XIIII		av. Cascade	av. Louise	I. B
Village	du	du Ceutre	de Douvres	A
Villa-Hermosa		Mt. de la Cour	Terarken	B
Villers	de	du chêne	Bavière	B

RUES		TENANTS	ABOUTISSANTS	
21 juillet		av. Parc Royal	des Palais	L
Violette	de la	de l'Etuve	Eperonniers	B
Violette (petite)	de la	de la violette	des Brasseurs	B
Visitandines	des	des Brigittines	Saint-Ghislain	B
Vivier	du	av. Nouveau	Brochet	I
Vivier d'Oye (allée)		av. Clairière	ch. La Hulpe	I
Vlasendael		Itterbeek	Dilbeek	A
Vloegaert		ch. de Forest	Fontainas	G
Vogelsang (hameau)		ch. de Mons	à Wezembeke	A
Voirie	de la	quai aux Barques	Ophem	B
Voisin	du	Osseghem	aux Champs	M
Vonck		des Moissons	Consolation	J. S
Vondel		Rubens	des Ailes	S

W

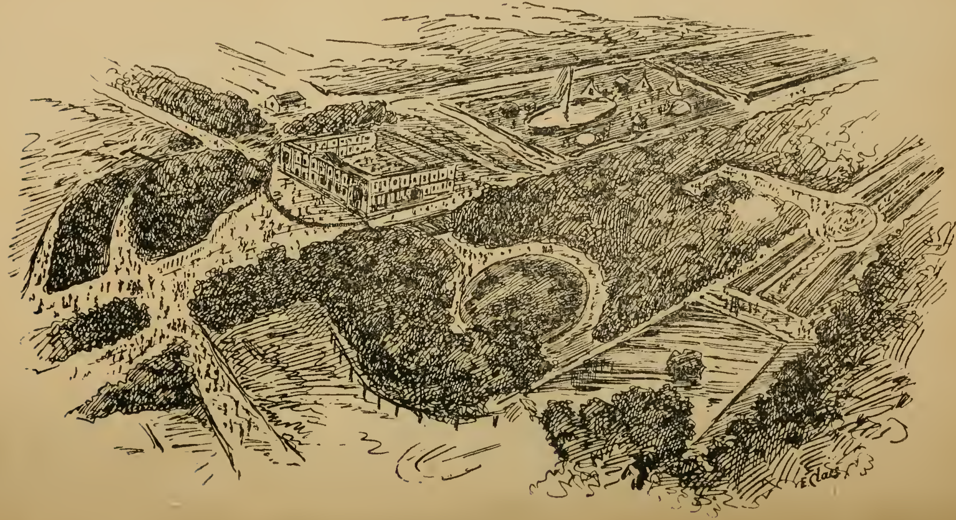
Waelhem	de	pl. Verboekhaven	ch. d'Helmet	S
Walcourt		ch. de Mons	du Moulin	A
Wallonne		Comm. Dieweg	av. du Derby	I
Walravens		q. Usines	à la Senne	L
Wappers		av. Cortenberg	du Noyer	B
Warande-veld		des Ailes	Dahlia	S
Washington		du Châtelain	ch. Waterloo	B. I
Watteeu		des Minimes	Ernest Allard	B
Wauthier		av. de la Reine	Molenbeek	L
Wauvermans		ch. de Louvain	pl. des Milices	J
Wayenberg		ch. de Wavre	Gray	I
Wayez		ch. de Mons	Centre	A
Wéry		de la Couronne	Gray	I
Wiertz		ch. de Wavre	Montoyer	I
Willems		ch. de Louvain	Philippe le Bon	J
Wilson		Eburons	ch. Louvain	B
Woeringen		b. du Hainaut	b. du Midi	B
Wynants		des Minimes	aux Laines	B

Y

Yserenpadweg		Navez	au ch. de fer	S

Z

Zérézo		du Progrès	Mécaniciens	J
Zinner		Ducale	b. du Régent	B
Zuen	du	q. Veweyde	aux Champs	A



Plan de Tervueren.



Bruxelles-Kermesse.


LAEKEN
SCHAERBEEK
St JOSSE ten NOODE
MOLENBEEK
ETTERBEEK
CURESHEM
IXELLES
St GILLES
Gare du Luxemb.
Banque Nationale
Hôpital militaire
Cimetière
Place Sainctelette
Pl. Poelaert
Place des Palais

